



# DISCOURS SUR LE BUDGET

*prononcé par . . .*

**L'honorable Jean Lesage,**

PREMIER MINISTRE

C.P., C.R.,

ET MINISTRE DES FINANCES DE LA PROVINCE

à . . .

L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DE QUÉBEC

le 14 avril 1961

# DISCOURS SUR LE BUDGET

## TABLE

	PAGE
I — LA SITUATION ADMINISTRATIVE DE LA PROVINCE AU 5 JUILLET 1960	7
a) L' « hémorragie financière »	7
b) La politique d'octrois discrétionnaires	9
c) Les contrats sans soumissions	9
d) Les déficiences dans la perception des revenus	10
e) La dévalorisation du fonctionnarisme	10
II — LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA PROVINCE	11
a) L'exercice financier 1959-60	12
1 — Les premières prévisions du 20 février 1959	
2 — Les prévisions corrigées du 10 décembre 1959	
3 — Les résultats définitifs de l'exercice	
b) L'exercice financier 1960-61	16
1 — Les premières prévisions	
2 — Les engagements du gouvernement précédent et les résultats probables de l'exercice	
3 — La nécessité des emprunts	
4 — La dette de la Province	
III — LA SITUATION ÉCONOMIQUE DE LA PROVINCE	23
a) Revue générale	24
b) La situation économique de la Province	27
1 — Population et main-d'œuvre	
2 — Production et investissements	
3 — Commerce de détail	
4 — Niveau de vie	

	PAGE
<b>IV — LES SECTEURS D'ACTIVITÉ DU GOUVERNEMENT</b>	<b>46</b>
<i>a) L'éducation et le bien-être de la population</i>	46
1 — Éducation	
2 — Culture	
3 — Santé	
4 — Famille et bien-être social	
5 — Travail	
<i>b) L'aménagement des richesses</i>	53
1 — Agriculture et Colonisation	
2 — Terres et Forêts	
3 — Mines et Hydro-électricité	
4 — Chasse et Pêche	
5 — Industrie et Commerce	
6 — Voirie	
7 — Transports et Communications	
8 — Travaux publics	
<i>c) L'appareil administratif de l'État</i>	70
1 — Revenu	
2 — Finances	
3 — Justice	
4 — Affaires municipales	
5 — Secrétariat de la Province	
6 — Conseil exécutif	
<i>d) Les relations fédérales-provinciales</i>	74
1 — Les besoins prioritaires du Québec	
2 — La position du Québec en matière de relations fédérales-provinciales	
3 — Nos propositions aux conférences fiscales	
4 — L'accueil fait à nos propositions	
5 — Quelques conclusions	
<b>V — LES PRÉVISIONS POUR 1961-62</b>	<b>81</b>
<i>a) Réduction de taxes</i>	81
<i>b) Les dépenses et les revenus en 1961-62</i>	82
<b>VI — ANNEXES</b>	<b>87</b>
1 — Estimations des revenus pour l'exercice 1960-61	89
2 — Estimations des dépenses ordinaires et en immobilisations pour l'exercice 1960-61	90
3 — Estimations des revenus pour l'exercice 1961-62	91
4 — Estimations budgétaires des dépenses ordinaires et en immobilisations pour l'exercice 1961-62	92

## PRÉAMBULE

J'ai aujourd'hui l'honneur de présenter à la Chambre le premier exposé budgétaire du gouvernement que je dirige depuis le 5 juillet dernier.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, je voudrais souligner que je me suis efforcé de faire une présentation qui soit dans son ton et son contenu très différente de celle que les ministres des finances du gouvernement précédent avaient l'habitude de faire aux membres de la Législature.

Vous vous souvenez que le *discours du budget*, sous l'ancien régime, constituait un instrument annuel de propagande politique. Des observateurs se demandaient même s'il n'était pas devenu, en définitive, une occasion de vanter, dans les termes les plus exaltés, les mérites du parti alors au pouvoir ou les qualités soi-disant extraordinaires de son chef. Vous vous souvenez aussi que, pour donner plus de poids à une description idyllique des conditions économiques et financières du Québec, on est même allé jusqu'à citer des extraits d'articles publicitaires parus dans les journaux canadiens et étrangers et payés par la Province elle-même. On imagine facilement la délicatesse d'un tel procédé.

Monsieur le Président, je puis vous assurer que ce genre de discours du budget appartient désormais au passé. Lorsque mon parti voudra faire de la propagande politique, il n'utilisera pas à cette fin

un document officiel auquel le Gouvernement que je dirige entend dorénavant redonner toute la dignité qui découle de son caractère sérieux.

J'ai dit qu'il y aurait des changements dans le contenu du discours du budget. En effet, j'ai essayé, dans la mesure du possible, d'y inclure toutes les données pertinentes, de telle sorte que celui qui le consultera saura à quoi s'en tenir sur les conditions économiques et financières réelles de la Province. Il ne s'agit pas, en somme, de fabriquer une image plaisante de faits qui ne le sont pas ou inversement. Il importe seulement d'exposer des faits véridiques aux citoyens qui sont en droit de savoir comment leur patrimoine commun est administré.

Enfin, la disposition matérielle des sujets traités est considérablement modifiée dans un effort pour mieux systématiser l'ensemble du texte et mieux coordonner les diverses rubriques. J'ai l'impression que la nouvelle présentation rendra plus facile et plus simple la consultation d'un document naturellement aride. Dans un régime démocratique, il convient qu'on facilite aux citoyens la connaissance et la compréhension des problèmes qui les touchent de près.

# DISCOURS SUR LE BUDGET

## I

### LA SITUATION ADMINISTRATIVE DE LA PROVINCE AU 5 JUILLET 1960

Monsieur le Président, je viens de vous signaler mon intention de présenter à la Chambre un document empreint de réalisme. Pour ce faire, il m'est absolument nécessaire de prendre quelques minutes pour décrire rapidement la situation dans laquelle se trouvait l'administration provinciale au moment où, à la suite de la consultation populaire du 22 juin dernier, le Lieutenant-Gouverneur a confié au parti que je dirige la responsabilité d'assumer le gouvernement de la Province. Croyez-moi, je n'aime pas devoir rappeler des faits qui seront aussi peu agréables pour les membres de l'Opposition. Si je le fais quand même ce n'est nullement pour satisfaire à un électoralisme de mauvais aloi qui, de toute façon, n'a pas sa place ici. C'est plutôt pour informer la population de la province d'un état de choses déplorable qui rendait encore plus urgentes les réformes que nous désirions entreprendre, mais qui, d'autre part, accroissait la difficulté de la tâche que notre gouvernement s'était engagé à accomplir par le programme politique qu'il avait soumis aux citoyens du Québec et que ceux-ci avaient approuvé. Si j'omettais de parler de ces faits, j'aurais l'impression nette de manquer à mon devoir et de passer sous silence une situation autrement plus grave que celle que nous nous attendions à trouver en accédant au pouvoir. Je crois que le peuple a le droit de savoir comment l'administration précédente a rempli le mandat que l'électorat de la Province lui avait confié depuis 1944. Je reconnais évidemment que, par la force des choses, je suis à la fois juge et partie en cette matière. C'est pourquoi je m'en tiendrai à une stricte objectivité en ne relatant que des faits qui sont maintenant connus de tous. Je suis convaincu qu'ils suffiront pour démontrer dans quel état nous avons trouvé l'administration provinciale au 5 juillet 1960.

#### *a) L'hémorragie financière*

Dès les premiers jours de notre accession au pouvoir, nous avons été renversés de découvrir le montant élevé des dépenses que le gouvernement précédent avait effectuées au cours de la campagne électorale. À l'époque, j'ai

qualifié ce phénomène d'« hémorragie financière » et je crois que l'expression décrit bien la situation dont je parle. Littéralement — et je voudrais que l'on saisisse bien la distinction — ce n'était pas le *gouvernement* de la Province qui utilisait les coffres de l'État pour promouvoir le bien-être des citoyens, c'était un *parti politique* qui puisait à même les fonds publics dans une tentative désespérée de se maintenir au pouvoir.

Comment procédait-on ? Je ne veux ici que vous en donner trois courts exemples. On avait d'abord, au moment propice, mis sur pied dans à peu près tous les comtés de la province tout un programme de « travaux d'élections » dont le but était moins d'améliorer l'état des routes, ou celui des bâtiments publics, que d'assurer des votes à un parti politique. On avait même fait savoir aux travailleurs embauchés que si jamais le parti en question venait à perdre le pouvoir, ceux-ci verraient automatiquement leur emploi disparaître. Dans d'autres cas, l'acquisition d'un tel emploi d'élection était rattaché à une promesse du travailleur de prendre activement part à la campagne électorale du candidat ministériel qui, soi-disant, lui avait donné l'occasion de gagner sa vie. Cette pression morale, en plus d'être anti-démocratique, se servait souvent de la misère réelle de travailleurs sans emploi pour favoriser les intérêts d'un parti auquel seul le pouvoir importait.

Autre exemple. Pendant la période électorale, tous les journaux de la province ont publié un nombre considérable d'annonces portant sur les avantages de telle ou telle loi à caractère social. Pourtant, la coïncidence était frappante ; cette publicité se faisait au moment même où les citoyens allaient être consultés, alors qu'elle avait été à peu près complètement absente pendant des années. Le public a d'ailleurs vite compris à quoi on voulait en venir. Il s'agissait en effet moins d'informer la population que de lui démontrer combien le parti au pouvoir prenait ses intérêts à cœur et, conséquemment, combien il était nécessaire de le réélire. Or, c'est la Province qui avait défrayé les coûts de cette publicité « partisane ».

Il reste enfin les promesses de contrats, d'octrois et de subventions et c'est peut-être ce qu'il y a de plus grave, puisque le gouvernement actuel est moralement obligé de les respecter. Ces promesses engageaient, non seulement les finances actuelles, mais se répercuteront encore pendant plusieurs années. On peut juger de l'importance de la question quand je vous dis qu'au 31 mars 1961 le solde des engagements contractés par l'ancien gouvernement se chiffrait à environ \$325 millions, et qu'au cours des six mois entre le 1<sup>er</sup> janvier 1960 et le 30 juin 1960 l'ancien gouvernement a pris des engagements pour une somme de plus de \$100 millions. Comme vous le savez, ces promesses nous ont obligés, bien à contre-cœur, à augmenter nos revenus provenant de l'impôt sur les profits des corporations et de l'impôt sur le revenu personnel. Elles nous obligeront aussi à utiliser, pour les réaliser, une partie des revenus de l'exercice financier courant. Or, ces promesses, je le répète, ce n'est pas le gouvernement de la Province qui les a faites, mais un parti qui voulait s'accrocher au pouvoir à tout prix.

Vous vous souviendrez, Monsieur le Président, que les premières décisions que nous avons prises, en juillet dernier, visaient justement à mettre un terme immédiat à l'« hémorragie financière » dont on comprend maintenant les causes profondes. Mais, celle-ci continuera d'hypothéquer l'avenir dans la mesure où les engagements de l'administration précédente comportent des dépenses à être effectuées au cours des années qui viennent.

### *b) La politique d'octrois discrétionnaires*

Les autres faits qu'il me reste à mentionner faisaient partie d'une politique permanente, pratiquée systématiquement et dont les effets sur les finances provinciales n'étaient pas plus heureux que ceux de l'« hémorragie financière ».

La politique d'octrois discrétionnaires entre dans cette catégorie. Sous le prétexte que le gouvernement ne pouvait connaître ses revenus à l'avance, non plus que ce qu'il considérait être des besoins dont il pouvait se servir pour promouvoir des intérêts politiques, l'administration accordait les octrois à qui bon lui semblait. Leurs montants variaient ou pouvaient varier d'année en année avec le résultat que personne, ni aucune institution subventionnée, n'était en mesure de savoir avant coup ce que leur réservait la générosité ou l'absence de générosité du gouvernement. Les amis politiques étaient heureux d'une telle attitude puisqu'elle leur profitait. Quant à ceux qui commettaient l'erreur de ne pas partager les vues de l'administration et qui surtout osaient propager des idées contraires à celles qu'on voulait bien admettre, ils se voyaient souvent refuser les fonds dont il était normal, par ailleurs, qu'ils bénéficiaient. À la longue, l'aide que le gouvernement était susceptible d'accorder à telle ou telle association ou institution devenait un moyen éhonté de chantage, au mépris de tout sens réel de la démocratie. Le gouvernement ne servait plus la population ; il servait ses amis, un peu comme au Moyen-Âge le souverain récompensait ses esclaves fidèles.

Je n'ai pas besoin d'insister longuement sur les conséquences d'une telle politique. Chacun les connaît. Je rappelle seulement que, pendant des années, on a entretenu sciemment et volontairement ce que j'appellerais « la psychose de l'octroi ». Des institutions n'ont pu, à cause de cette politique, mener à bonne fin les projets d'expansion qui s'imposaient. Combien d'autres initiatives sont mort-nées parce qu'on ne pouvait être assuré de la générosité du gouvernement.

Il va sans dire que cette politique d'octrois discrétionnaires a contribué pour beaucoup à l'« hémorragie financière » dont je parlais il y a un instant.

### *c) Les contrats sans soumissions*

La pratique des contrats sans soumissions a également eu le même résultat puisqu'elle a permis la mise en œuvre aussi rapide des fameux « travaux d'élections ».

C'est maintenant un fait public — ce l'était d'ailleurs avant — que l'ancienne administration favorisait automatiquement ses amis lorsqu'elle accordait des contrats de voirie ou de construction. Les coûts de ces contrats étaient souvent tels qu'ils firent la fortune de certains favoris du régime et celle de la caisse électorale au détriment du Trésor public.

À titre d'exemple, je rappelle ce que disaient récemment à ce propos, ici en Chambre, mes collègues, le ministre des Travaux publics et le ministre de la Voirie. Avant les élections, l'ancien gouvernement avait adjugé par lettres d'intention la construction de 39 ponts à des entrepreneurs. Le coût global en était de \$4,351,412. Inutile de dire qu'il n'y avait eu aucune soumission publique. Après les élections, le ministre des Travaux publics reprit les négociations relativement aux contrats non encore signés et instaura le régime des soumissions publiques. Le prix total, cette fois-là, fut, pour les mêmes ponts, de \$2,912,487., soit \$1,438,935. de moins que ce qu'il en aurait coûté sans les soumissions. Au ministère de la Voirie on a réalisé de la même façon une économie de \$968,075., c'est-à-dire plus du quart des prix pratiqués par l'ancien gouvernement. Je pourrais vous relater d'autres exemples du même genre, mais je pense que les deux que je viens de rapporter suffisent pour illustrer les effets néfastes d'une politique qu'on a ouvertement suivie pendant seize années. Je laisse à votre imagination le soin de calculer les sommes totales qui ont été ainsi dilapidées pendant cette période.

#### *d) Les déficiences dans la perception des revenus*

L'utilisation des fonds publics telle qu'elle se pratiquait sous l'ancien régime avait, comme corollaire, un certain nombre de déficiences que nous avons découvertes dans la perception des revenus.

S'il y avait d'une part « hémorragie financière », d'autre part la Province ne recueillait pas tous les revenus qu'elle était en droit de retirer de la taxation existante. Nous sommes convaincus que le Québec perdait annuellement plusieurs millions par suite du manque d'organisation administrative et de l'intervention du favoritisme. C'est ainsi par exemple que les vérificateurs du gouvernement provincial avaient ordre de ne pas travailler dans certains comtés ministériels ; on leur demandait aussi de ne jamais pénétrer chez certaines personnes dont la haute administration ne voulait pas que les opérations commerciales et financières fussent scrutées de trop près.

#### *e) La dévalorisation du fonctionnarisme*

Le dernier fait qu'il me reste à mentionner peut, Monsieur le Président, ne pas sembler se rattacher à mon exposé de la situation de l'administration

provinciale au 5 juillet 1960. Jusqu'à maintenant en effet, je m'en suis tenu aux faits qui, de près ou de loin, avaient provoqué l'« hémorragie financière » qui prévalait à cette date.

Il existait pourtant, à notre arrivée au pouvoir, un héritage de l'ancien régime dont, je l'avoue, il ne sera pas facile de neutraliser les effets. Je parle ici de la dévalorisation du fonctionnarisme provincial qui résulte de plusieurs années de patronage et de négligence. Je ne pense pas exagérer en disant que l'administration qui nous a précédé a longtemps méprisé ses fonctionnaires d'abord en les rémunérant presque au-dessous du niveau de subsistance et aussi en ne se préoccupant pas suffisamment de la compétence à exiger de ceux qui aspiraient à l'obtention d'un emploi administratif. Les fonctionnaires qui aimaient leur travail et qui exerçaient leur occupation avec intérêt et efficacité ne trouvaient pas dans l'atmosphère qui les entourait le soutien nécessaire de leurs efforts. On les poussait, en quelque sorte, à la médiocrité. Heureusement, plusieurs d'entre eux résistèrent à l'attrait du laisser-aller et de la routine. Nous pouvons compter sur ces administrateurs aujourd'hui, mais si nous pouvons le faire c'est réellement parce qu'ils n'ont pas succombé à l'attitude qu'entretenait l'ancien régime envers eux. Ces hommes de valeur et ceux qui voudront les imiter ne seront plus désormais des ronds de cuir ; ils deviendront des fonctionnaires de l'État provincial pleinement conscients de la dignité de leur travail, car nous sommes déterminés à revaloriser leur fonction.

Monsieur le Président, telle est l'image que nous avons perçue de l'administration provinciale le 5 juillet 1960. Je ne dirai pas que tout est à refaire et que nous devons recommencer à zéro dans tous les domaines. Ce serait injuste pour tous ces serviteurs de l'État qui ont, malgré une atmosphère peu propice à un travail créateur, accompli consciencieusement leur devoir. Tout de même, pour être réaliste, il faut reconnaître que la tâche que l'électorat nous a confiée est loin d'être aisée. Nous nous attendions certes à trouver certaines déficiences dans l'administration de la Province, mais nous n'escomptions pas y découvrir un marasme aussi étendu.

## II

### LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA PROVINCE

Tout ce que j'ai dit jusqu'à maintenant n'était pas une digression politique, mais bien plutôt une description de la réalité nécessaire à la bonne compréhension de mon exposé de la situation financière de la Province.

### a) L'exercice financier 1959-60

Je veux d'abord présenter à la Chambre une revue sommaire des opérations financières du gouvernement au cours de l'exercice fiscal 1959-60, pour lequel les comptes publics ont été produits au début de cette session.

#### I — LES PREMIÈRES PRÉVISIONS

Dans les considérations qu'il faisait sur le budget pour l'exercice financier 1959-60, à l'occasion de son discours du 20 février 1959, le ministre des Finances du gouvernement antérieur déclarait qu'il prévoyait, pour cet exercice financier, des revenus totaux de \$541,895,000. et des dépenses ordinaires de l'ordre de \$451,643,500.

PREMIÈRES PRÉVISIONS DU MINISTRE DES FINANCES POUR L'EXERCICE FINANCIER 1959-60	
Revenus anticipés .....	\$541,895,000.
Dépenses :	
ordinaires .....	\$ 419,857,500.
service de la dette .....	31,786,000.
	451,643,500.
Surplus prévu au compte ordinaire .....	\$ 90,251,500.
Dépenses en immobilisations .....	\$ 97,295,000.
	\$ 97,295,000.
<i>Source</i> : Discours du ministre des Finances, 20 février 1959, p. 20 et 21.	

Cela n'est qu'un très court exemple du fait que, pendant seize années, on n'a cessé de distraire l'attention populaire au moyen d'affirmations souvent contraires aux faits. Le gouvernement présentait, année après année, des budgets fictifs et dépensait toujours au delà des sommes inscrites dans les budgets qui avaient été soumis au Parlement. Le fait est que les prévisions du ministre ne tenaient jamais compte d'une augmentation annuelle d'environ 10% dans les revenus. Cette augmentation provenait du jeu combiné de la taxation régulière et de l'accroissement normal de l'activité économique. De cette façon, dans les dernières années de l'ancien régime, le gouvernement recevait chaque année entre \$40,000,000. et \$50,000,000. de plus qu'il n'avait été annoncé par le ministre des Finances. On se servait de ces sommes pour défoncer les budgets

votés par le Parlement et, il va sans dire, pour dépenser comme bon semblait au parti alors au pouvoir. C'est pourquoi, tout comme les revenus, les déboursés étaient toujours supérieurs à ceux qui avaient été soumis à la Législature, sans que, pour autant, on eût à déclarer officiellement les déficits. Chaque année donc, les membres du Parlement n'avaient aucune espèce de contrôle sur près de \$50,000,000. de dépenses.

## 2 — LES PRÉVISIONS CORRIGÉES

Dans le discours du budget qu'il prononçait à la session suivante, soit le 10 décembre 1959, le même ministre des Finances avouait qu'il s'était trompé sur toute la ligne dans ses prévisions budgétaires précédentes pour l'exercice financier 1959-60 et qu'il se voyait dans l'obligation de se corriger. Il déclara alors que les revenus pour l'exercice 1959-60 atteindraient \$593,633,900. au lieu des \$541,895,000. qu'il avait prévus — un écart de \$51,738,900. —, que les dépenses ordinaires s'élèveraient à \$479,210,000. au lieu des \$451,643,500. qu'il avait été autorisé par le Parlement à dépenser — un écart de \$27,566,500. cette fois-ci — et que le surplus, au lieu d'être de l'ordre de \$90,251,500. comme il avait cru l'entrevoir dans sa vision du 20 février 1959, atteindrait le chiffre record de \$114,423,900., soit \$24,172,400. de plus qu'il n'avait prédit. Il annonça ensuite que les dépenses d'immobilisation s'élèveraient pour leur part à \$113,584,000. au lieu des \$97,295,000. que le Parlement lui avait permis de dépenser — une légère différence de \$16,289,000. Les écarts de l'ancienne administration étaient devenus célèbres ; il en a même été question dans les publications économiques.

### DEUXIÈMES PRÉVISIONS DU MINISTRE DES FINANCES POUR L'EXERCICE FINANCIER 1959-60

État provisoire des revenus .....		\$593,633,900.
État provisoire des dépenses :		
ordinaires .....	\$ 457,299,000.	
service de la dette .....	21,911,000.	
		<u>479,210,000.</u>
Surplus au compte ordinaire .....		<u>\$114,423,900.</u>
Dépenses en immobilisations .....		<u><u>\$113,584,000.</u></u>

Source : Discours du ministre des Finances, 10 décembre 1959, p. 17 et 18.

Pendant les neuf premiers mois de l'année fiscale 1959-60, les écarts s'établirent à \$24 millions du côté des dépenses ordinaires et à \$16 millions pour les immobilisations, soit un dépassement total non soumis à la Chambre de plus de \$40 millions.

### 3 — LES RÉSULTATS DÉFINITIFS DE L'EXERCICE 1959-60

Connaissant par conséquent les méthodes administratives et les procédés d'analyse financière peu orthodoxe auxquelles l'ancien régime avait l'habitude de recourir pour présenter les faits aux contribuables, nous étions en droit de nous demander si les chiffres qu'on avait fournis sur la situation du 31 mars 1960 représentaient bien la réalité.

RÉSULTATS DÉFINITIFS DE L'EXERCICE FINANCIER 1959-60	
Revenus .....	\$598,094,009.
Dépenses :	
ordinaires .....	\$ 489,553,235.
en immobilisations .....	108,843,921.
	598,397,156.
Déficit global .....	\$ 303,147.

Lorsque nous avons été appelés à assumer la responsabilité du gouvernement au début du mois de juillet dernier, l'exercice financier 1959-60 était clos depuis trois mois et les livres fermés. Notre rôle s'est limité à produire le rapport financier de l'administration de nos prédécesseurs dans laquelle nous n'avions eu aucune responsabilité. Ce rapport a démontré que les revenus, d'abord estimés par l'ex-ministre des Finances à \$541,895,000. avaient excédé ses prévisions par \$56,199,009. et qu'il avait outrepassé, comme on le verra plus loin, de \$49,458,656. le budget qu'il avait soumis au Parlement au mois de février 1959.

Combien de comptes non payés — à part du montant de \$28,684,939. inscrit au bilan qu'on nous a présenté sous la rubrique des comptes à payer — sont-ils restés cachés dans les tiroirs des divers départements, pour être par la suite acquittés à même le budget de 1960-61 ? Nous les estimons présentement à environ \$15 millions.

Mon collègue, le député d'Outremont, avait bien raison de déclarer, l'an dernier, que sous l'administration antérieure les budgets n'avaient plus aucun sens et que le régime, à toute fin pratique, se moquait continuellement de l'autorité du Parlement. Depuis 1945, il méprisait presque totalement la souveraineté de l'Assemblée législative en matière de dépenses publiques. Dans sa critique du discours du budget, le Chef de l'Opposition d'alors avait établi à \$650,312,166. le total des sommes dépensées par ce régime en excédant des montants de dépenses inscrits dans les budgets soumis à la Chambre depuis 1945. Pour l'exercice 1959-60, il estimait à \$43,855,500. l'excédent des dépenses que ce gouvernement ferait sur le montant du budget global de \$548,938,600. (dépenses ordinaires, service de la dette et immobilisation) qui avait été voté. Cet excédent de dépenses, par rapport au budget soumis, s'est finalement élevé à \$49,458,656., donc \$5,603,156. de plus que ne l'avait alors supposé l'ancien Chef de l'Opposition. C'est donc dire que les écarts financiers du gouvernement, au cours de la période qui s'est écoulée de 1945 à 1960, se totalisent en réalité à la somme surprenante de \$655,915,322. Comme on peut le constater, la conduite de ce gouvernement s'inspirait assez peu des principes démocratiques.

LES ÉCARTS NOTÉS DANS LE BUDGET DE L'EXERCICE 1959-60			
	Premières prévisions 20 février 1959	Prévisions corrigées 10 décembre 1959	Résultat final pour tout l'exercice
Revenus.....	\$541,895,000.	\$593,633,900.	\$598,094,009.
Dépenses totales inscrites au budget.....	548,938,500.	592,794,000.	598,397,156.
Surplus (ou déficit).....	- 7,043,500.	839,900.	- 303,147.

L'on n'aura toutefois une image complète des résultats financiers de l'administration antérieure que lorsqu'on apprendra l'étendue véritable des dépenses qu'elle a effectuées avant et durant la dernière campagne électorale. En effet, en l'espace des trois premiers mois de la présente année fiscale 1960-61 qui s'est terminée le 31 mars, elle a, dans une vaine tentative de se maintenir au pouvoir, défoncé certains postes du budget et contracté des engagements pour des centaines de millions de dollars.

## b) L'exercice financier 1960-61

Ce qui distingue le plus l'exercice financier 1960-61 du précédent, c'est qu'il s'étend sur deux administrations successives dont la première qui l'avait préparé n'en eut la responsabilité que trois mois sur douze. Cependant, au cours de ces trois premiers mois de l'exercice, comme je le dirai tout à l'heure, l'administration antérieure dépensa beaucoup plus qu'il n'avait été prévu pour un quart de l'année totale. Nous eûmes donc à assumer le gouvernement de la Province à un moment où certains des fonds votés étaient déjà presque entièrement épuisés, ce qui nous a obligés à recourir aux emprunts.

### 1 — LES PREMIÈRES PRÉVISIONS

Le 10 décembre 1959, mon prédécesseur déposait le budget de l'exercice financier qui ne devait s'ouvrir que quatre mois plus tard. Il manifestait là beaucoup de présomption car, en matière économique et financière, il est difficile de savoir d'avance ce que comporteront les seize prochains mois. Quoi qu'il en soit, l'ancien ministre des Finances avait alors déclaré que pour l'exercice financier 1960-61, il entrevoyait des revenus de \$617,797,200. et des dépenses de l'ordre de \$617,297,300. ce qui laissait donc présager un surplus de \$499,900. À cette date, le Chef de l'Opposition avait prédit que les prévisions du ministre des Finances « seraient balayées par le vent de l'élection et que ces chiffres, lorsqu'on lui en reparlera plus tard, seront pour lui toute une surprise ». Avec le recul pour ainsi dire historique que nous avons maintenant, je dois reconnaître que ses appréhensions étaient bien fondées, malheureusement pour le trésor public.

### 2 — LES ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT PRÉCÉDENT ET LES RÉSULTATS PROBABLES DE L'EXERCICE

PREMIÈRES PRÉVISIONS POUR L'EXERCICE FINANCIER 1960-61, présentées le 10 décembre 1959	
Revenus approximatifs.....	\$ 617,797.200.
Budget des dépenses.....	617,297,300.
Surplus prévu.....	\$ 499,900.

*Source : Discours du ministre des Finances, 10 décembre 1959, p. 11.*

Au moment où le budget de l'exercice 1960-61 était présenté, la session 1959-60 n'en était alors qu'à ses débuts et le programme législatif n'en avait pas encore été arrêté. En fait, si l'on examine les statuts, on constatera que presque toutes les lois importantes ne furent sanctionnées qu'en février et en mars 1960 et principalement le 18 mars 1960.

Voici une énumération — qui est peut-être incomplète — des lois autorisant des dépenses ou des engagements qui furent sanctionnées après la présentation du budget et qui presque toutes se sont traduites par des dépenses accrues pendant l'exercice 1960-61 : — Je tiens à rappeler que dans la plupart des cas aucun montant n'avait été inscrit au budget pour couvrir les dépenses autorisées par ces lois —

#### STATUTS 8-9 ÉLISABETH II

##### Chapitre

- 9 — Loi modifiant la Loi de l'Instruction publique ;
- 13 — Loi pour aider à l'organisation et à l'amélioration des fermes ;
- 15 — Loi concernant une aide financière aux universités de la province ;
- 17 — Loi concernant l'octroi de certaines subventions pour des fins culturelles ;
- 18 — Loi concernant les bibliothèques publiques ;
- 19 — Loi concernant le Centre sportif Paul-Sauvé de la Palestre nationale ;
- 22 — Loi pour contribuer à l'assainissement de la rivière Lairet, dans la cité de Québec ;
- 23 — Loi pour assurer la stabilité et l'essor industriel de la ville et de la région de Matane ;
- 24 — Loi pour encourager l'établissement d'un abattoir dans l'ouest de la province ;
- 45 — Loi pour augmenter et généraliser les subventions aux institutions d'enseignement classique et à certaines autres écoles ;
- 46 — Loi pour augmenter et généraliser les subventions aux corporations scolaires afin d'aider au paiement des traitements du personnel enseignant ;
- 50 — Loi concernant la clinique d'aide à l'enfance ;
- 58 — Loi modifiant la loi de l'acquisition de certaines terres pour fins de colonisation ;
- 59 — Loi pour aider à la fertilisation des terres ;
- 63 — Loi modifiant la Loi concernant la construction d'un marché central des produits agricoles dans la région métropolitaine de Montréal ;
- 70 — Loi modifiant la Loi de la prévention des incendies ;
- 73 — Loi modifiant la Loi de l'assistance publique de Québec ;
- 74 — Loi modifiant la Loi du département des pêcheries ;
- 77 — Loi modifiant la Loi pour faciliter l'établissement de services municipaux d'aqueduc et d'égout ;
- 91 — Loi pour favoriser le développement de l'Institut de microbiologie et d'hygiène de l'Université de Montréal.

D'autre part, avant même l'avènement de la présente administration, des engagements considérables avaient été contractés pour l'année 1960-61 et les années postérieures sous l'empire de la « Loi facilitant l'établissement de foyers pour les personnes âgées » qui, bien que sanctionnée le 18 décembre 1958, était antérieurement restée sans effet.

Enfin, après la clôture de la session, ont été passés de nombreux arrêtés en conseil autorisant des dépenses à même des fonds spéciaux tels que le fonds d'éducation et l'impôt sur le revenu.

C'est ainsi que les engagements contractés par l'ancien gouvernement se sont élevés à \$38,936,000. entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 mars 1960 et à \$80,930,000. entre le 1<sup>er</sup> avril et le 30 juin 1960, soit à un total de \$119,866,000.

D'autre part, abstraction faite du déficit du fonds consolidé du revenu, des dépenses encourues durant l'année 1959-60 et payées en 1960-61 et du dépassement des prévisions du budget de 1959-60 — soit un total de \$98,670,193. — les engagements du gouvernement au 7 juillet 1960 s'élevaient, d'après un rapport de l'Auditeur de la Province, aux chiffres ci-après :

1 — Engagements de la province en vertu de la loi facilitant l'établissement de services municipaux d'aqueducs et d'égouts (jusqu'en 1971)	\$ 19,819,770.88
2 — Construction d'écoles catholiques et protestantes (jusqu'en 1977).	114,970,024.46
3 — Loi facilitant davantage les progrès scolaires (jusqu'en 1982).....	48,413,894.12
4 — Engagements en vertu de la loi de l'Assistance publique et divers engagements (jusqu'en 1971).....	45,108,086.85
5 — Autres engagements à long terme (jusqu'en 1980).....	116,214,908.79
TOTAL.....	<u>\$344,526,685.10</u>

Beaucoup de ces engagements étaient à long terme mais si l'on compare les dépenses de la province pendant le deuxième trimestre de l'année du calendrier 1959 avec celles de la même période de 1960, on constate qu'elles sont passées de \$114,591,659. à \$167,356,636., alors qu'entre le 1<sup>er</sup> avril et le 30 juin 1960 les revenus n'augmentaient que de \$14,334,372., les dépenses dépassant ainsi de \$52,764,977. celles du même trimestre de l'année précédente. Au 30 juin 1959, le surplus sur tous comptes s'établissait à \$38,324,840. alors qu'au 30 juin 1960 les comptes accusaient un déficit de \$105,765. Ces chiffres se passent de commentaires.

Dans ces conditions, comment peut-on s'étonner que les estimations budgétaires pour l'exercice qui s'est ouvert le 1<sup>er</sup> avril 1960 ne pouvaient refléter la situation telle qu'elle se présentait alors ? N'est-il pas évident que l'ancienne administration aurait dû déposer, vers le 18 mars 1960, un premier budget supplémentaire pour un montant considérable ? Les lois que je viens d'énumérer comportaient presque toutes un blanc-seing pour effectuer des dépenses, mais, toutefois, l'ancien régime n'a pas jugé nécessaire de chiffrer et de porter à la connaissance de la Législature et du public les conséquences financières des lois qu'il venait de faire adopter.

Dès notre avènement au pouvoir, nous nous sommes préoccupés d'établir la situation exacte et de préparer un premier budget supplémentaire qui fut complété par d'autres au cours de la présente session. Contrairement à la pratique habituelle antérieure, nous avons tenu à inscrire dans ces budgets supplémentaires des crédits pour couvrir les dépenses déjà autorisées par la législation.

Voici maintenant les chiffres d'ensemble pour l'exercice 1960-61. Le budget primitif avait été établi à \$617,297,300. Le premier budget supplémentaire présenté l'automne dernier était de \$144,139,828., alors que notre deuxième budget supplémentaire s'élevait à \$7,053,000. Nous avons enfin présenté un budget supplémentaire final de \$9,758,833. Il faut ajouter à ces sommes les déboursés découlant de la prise en charge du Boulevard Métropolitain à Montréal. Ces déboursés sont, pour 1960-61, de \$7,265,000. C'est donc dire que le total des charges budgétaires autorisées pour l'exercice financier 1960-61 seront de \$785,513,961.

CHIFFRES D'ENSEMBLE POUR L'EXERCICE FINANCIER 1960-61	
Budget primitif.....	\$617,297,300.
Premier budget supplémentaire.....	144,139,828.
Deuxième budget supplémentaire.....	7,053,000.
Budget supplémentaire final.....	9,758,833.
Païement sur Boulevard Métropolitain.....	7,265,000.
<b>TOTAL.....</b>	<b>\$785,513,961.</b>

Cependant, comme en fait foi l'annexe 2 qui porte sur l'estimation des dépenses de l'exercice 1960-61, on peut prévoir que parce que certains crédits ne seront pas entièrement dépensés et à cause des contrôles exercés, les dépenses totales estimées ne devraient pas dépasser \$745,642,000. D'autre part, si l'on consulte l'annexe 1 qui présente l'estimation des revenus pour le même exercice, on constate que ceux-ci sont actuellement évalués à \$632,014,000. Il en résulte que, même si le surplus au compte ordinaire s'établit à \$12,457,000., les dépenses en immobilisations de \$128,085,000. sont telles qu'en fait le déficit de l'exercice est de \$113,628,000. C'est pourquoi il a nécessairement fallu avoir recours à l'emprunt pour financer le budget de 1960-61 préparé par nos prédécesseurs.

L'augmentation de \$147,244,844. entre les dépenses de 1959-60 et celles estimées pour 1960-61 s'explique d'une part par l'effet des lois passées et des engagements pris par l'ancien gouvernement et d'autre part, pour un montant bien inférieur, par des initiatives du présent gouvernement en exécution du programme approuvé par le peuple en juin dernier.

Parmi ces initiatives qui grèvent le budget de 1960-61, je citerai des projets conjoints avec le gouvernement fédéral pour les montants ci-après :

Projets conjoints	Part de la Province	Part du Gouv. fédéral
Assurance-hospitalisation .....	\$13,500,000.	\$18,567,500.
Services d'assistance sociale .....	10,500,000.	8,500,000.
Travaux d'hiver du ministère de la Chasse .....	23,000.	9,000.
Construction de chemins de mine .....	3,570,000.	1,545,000.
Protection des forêts .....	930,000.	285,000.
Construction de chemins d'accès et d'exploitation forestière .....	200,000.	200,000.
Formation des sans-travail .....	325,000.	325,000.
Subventions aux municipalités pour travaux d'hiver....	5,000,000.	6,250,000.
	\$34,048,000.	\$35,681,500.

Pour les autres initiatives de notre gouvernement, je citerai une subvention à la Raffinerie de sucre en déficit depuis de nombreuses années (\$625,000.), l'achat de semences pour le développement de l'agriculture dans les centres de colonisation (\$500,000.), le règlement des dépenses faites en vertu de la Loi électorale (\$2,750,000.), l'accroissement des charges de la Sûreté provinciale en raison de l'augmentation trop longtemps différée des salaires (\$1,625,000.) et de nombreux autres déboursés essentiels dont l'énumération serait fastidieuse.

Les dépenses de l'exercice 1960-61 reflètent une période de transition et d'expansion intense au cours de laquelle les crédits du département de l'Instruction publique et des ministères de la Jeunesse, du Bien-Être social, de la Santé et de la Voirie ont été augmentés pour leur permettre de faire face aux tâches accrues qui leur sont dévolues pour promouvoir l'essor de la Province et assurer le bien-être de sa population.

### 3 — LA NÉCESSITÉ DES EMPRUNTS

Lorsque nous avons assumé la responsabilité du gouvernement le 5 juillet 1960, nous nous sommes trouvés en face d'une dette à court terme particulièrement élevée pour cette époque de l'année financière : les bons du trésor en cours s'élevaient à \$35,000,000.

Cette situation défavorable était attribuable à deux causes principales :  
a) les paiements élevés de la période électorale ;

b) le remboursement entre le 1<sup>er</sup> novembre 1959 et le 1<sup>er</sup> juillet 1960 de plusieurs emprunts dont aucun n'avait fait l'objet d'une émission de renouvellement, ce qui comportait un décaissement net de \$24,078,750.

Mon premier souci fut alors de chercher à emprunter aux meilleures conditions possibles. L'accueil que j'ai reçu des institutions financières a été excellent. C'est ainsi que le 15 août 1960, nous avons pu émettre des obligations au montant total de \$50 millions, dont une tranche de \$7.7 millions à 8 ans à 5¼% et une autre de \$42.3 millions à 21 ans à 5½%.

Le magnifique succès qu'a connu cet emprunt a constitué un encourageant témoignage de confiance envers le nouveau gouvernement qui venait d'accéder au pouvoir.

La période d'automne présente chaque année des problèmes pour l'administration car d'une part les déboursés sont toujours très élevés à cette époque et d'autre part les revenus sont sensiblement inférieurs à ceux de janvier à mars.

De plus, était arrivée à échéance le 15 octobre 1960 une tranche de \$10,000,000. d'une émission de l'autoroute Montréal-Laurentides dont le remboursement — afin d'éviter l'émission de nouveaux emprunts — avait été assumé par le trésor provincial.

À cause des excellentes dispositions du marché à très court terme d'alors, j'en ai profité pour effectuer une émission d'obligations à cinq mois comportant un coupon de 2%, à un coût net à la province de 3¼% par rapport au taux de 5¾% payable sur les prêts bancaires.

En passant, je me permets de dire que le taux de 5¾% que portent les prêts des banques à leurs meilleurs clients me paraît bien élevé si on le compare au rendement des bons du trésor fédéraux à 90 jours qui, en ces dernières semaines, a oscillé aux alentours de 3¼% et depuis le 1<sup>er</sup> avril 1960 a toujours été sensiblement inférieur à 4%. Une attitude moins rigoureuse des banques à cet égard serait certainement bien accueillie par les ministres des finances et les trésoriers des différentes provinces.

L'accroissement appréciable des dépenses au cours des élections (je l'ai mentionné tantôt) s'est traduit inévitablement par une situation difficile dans l'encaisse et c'est pourquoi nous n'avons pas tardé à effectuer un nouvel emprunt de \$50,000,000. en date du 1<sup>er</sup> février 1961 : une tranche de \$12,500,000. à 7 ans comportait un coupon de 5¼% et l'autre de \$37,500,000., à 25 ans, un coupon de 5¾%.

Le plein succès de cette opération, à un moment où planait sur le marché une certaine incertitude à la suite du budget fédéral de décembre 1960, a dépassé toutes les espérances et a déclenché un mouvement à la hausse qui vient de profiter à l'Hydro-Québec dont l'emprunt en date du 15 mars 1961 comporte un coupon de 5% pour les courtes échéances et de 5½% pour les longues.

Si l'on se rappelle qu'en janvier 1957 et en octobre 1959, la Province s'était heurtée à de sérieuses difficultés pour se procurer les sommes dont elle avait besoin, on comprendra notre très grande satisfaction du fait qu'en ces derniers mois nos emprunts ont fait prime immédiatement après leur émission.

Tout porte à croire que l'ampleur du programme de réformes et de rénovations qui devra être mis en œuvre pour combler les déficiences du passé et la nécessité d'accélérer le rythme des dépenses en immobilisations se traduiront par la nécessité d'emprunter plus fréquemment que pendant la dernière décennie. Au cours de cette période où tout le pays a bénéficié d'une situation particulièrement privilégiée en raison de facteurs favorables d'ordre industriel et commercial, les revenus de la province ont passé de \$207 millions en 1949-50 à \$598 millions en 1959-60. Ils continuent d'augmenter mais leur hausse s'établit actuellement à un rythme moins rapide : cette situation nous porte à croire qu'au cours des prochaines années les revenus ne suffiront pas à faire face à l'ensemble des dépenses tant ordinaires qu'en immobilisations.

Au 31 mars 1960, la dette consolidée nette de la province de Québec (\$305,958,549.) était bien inférieure à celle de l'Ontario (\$1,393,580,798.). Dans ces conditions, le marché absorbera sans doute facilement les emprunts plus nombreux qui devront être effectués pour promouvoir l'essor de la Province.

Les fonds d'amortissement continuent de faire l'objet d'une attention particulière : au cours de l'année 1959-60, leur total a fléchi de \$165,226,357. à \$141,193,955. en raison d'une part du remboursement de quatre emprunts obligataires et d'autre part de l'affectation aux revenus de la Province, à compter du 1<sup>er</sup> avril 1959, du droit additionnel sur la gazoline qui grossissait auparavant les fonds d'amortissement du système routier.

En ce qui concerne l'exercice 1960-61, une somme nette de l'ordre de \$8,525,000. sera versée aux divers fonds d'amortissement à même les revenus de la province. En raison notamment des intérêts et des remboursements d'emprunts venus à échéance, les achats de valeurs s'élèveront à une somme totale de l'ordre de \$25,300,000.

#### 4 — LA DETTE DE LA PROVINCE

On a beaucoup insisté, dans certains milieux, sur les efforts entrepris par l'ancien régime pour réduire la dette consolidée et la dette nette de la Province. On a même tenté de donner l'impression qu'il les avait substantiellement réduites. Monsieur le président, il ne faut tout de même pas se laisser leurrer ; de telles prétentions sont loin d'être exactes et elles proviennent d'une compréhension erronée de la situation financière de la Province.

Au 31 mars dernier, la dette consolidée nette de la Province s'établissait à \$305,958,549., tandis que la dette nette était de \$182,806,247. Comme on le sait, la dette consolidée nette est formée de toutes les obligations émises par la Province, moins le fonds d'amortissement. Du 31 mars 1944 au 31 mars 1960, le total des obligations en cours a augmenté d'environ \$27 millions, alors que l'accroissement du fonds d'amortissement a été de \$82 millions. Pendant cette période, la dette consolidée a donc été réduite de \$55 millions ; elle est passée de \$361.5 millions à \$306 millions.

La dette nette représente le montant qui demeure après qu'on a déduit du passif de la Province les espèces en caisse, les comptes et taxes recevables, etc. Entre le 31 mars 1944 et le 31 mars 1960 la dette nette est passée de \$305 millions environ à \$183 millions.

Cependant, ces chiffres portent à confusion car ils ne donnent pas une image exacte de la situation financière de la Province. Ils ne tiennent en effet aucun compte des obligations de la Commission municipale de Québec qui sont payées chaque année par la province, ni de celles de l'autoroute des Laurentides dont les revenus ne lui permettent pas d'en amortir le capital et les intérêts et qui, de ce fait, doit chaque année également faire appel aux fonds de la Province. De plus — et c'est surtout cela qui est grave — on ne fait aucune mention dans les chiffres que je viens de donner des engagements du gouvernement précédent. On conçoit facilement que de telles omissions, surtout la dernière, empêchent le public de se faire une idée précise de la position financière de la Province.

En d'autres termes, la position financière d'un gouvernement ne dépend pas seulement, comme on a voulu le laisser croire, du niveau de sa dette consolidée ou de sa dette nette. D'autres facteurs, souvent plus importants, entrent en ligne de compte, en particulier les engagements qui doivent s'échelonner sur des années à venir. Or, dans les trois premiers mois de l'exercice financier 1960-61, c'est-à-dire durant la période qui a précédé le changement de gouvernement, l'administration antérieure s'est engagée à des dépenses de l'ordre de \$80,930,000. non prévues au budget déjà soumis.

Je tiens à faire remarquer que l'effet de ces engagements ne se limite pas à l'année financière 1960-61. Nous sommes loin de les avoir tous liquidés puisqu'au 31 mars dernier nous les estimions encore à plus de \$300,000,000. dont presque \$100,000,000. devront être remplis au cours de l'année financière qui commence.

Monsieur le président, je vous avouerai qu'avant d'accéder au pouvoir nous prévoyions avoir à faire face à des obligations inattendues assez importantes, contractées par le gouvernement qui nous a précédés. Par souci de précaution, nous en avons même tenu compte dans l'élaboration de notre programme. De fait, nous croyions que tous les engagements pris s'établiraient aux environs de \$50,000,000. ce qui est loin d'être négligeable. Mais de là à \$300,000,000., il y a une marge d'une étendue telle qu'elle n'est pas près d'être comblée.

### III

#### LA SITUATION ÉCONOMIQUE DE LA PROVINCE

On ne peut s'arrêter à décrire la situation économique actuelle de la province de Québec sans dire d'abord quelques mots de la conjoncture canadienne totale en 1960.

## a) *Revue générale*

La plupart des indices disponibles montrent que l'année 1960 n'a pas été aussi bonne qu'on ne l'avait tout d'abord cru à la fin de l'année précédente. Il semble bien qu'une des grandes causes de cette absence marquée de hausse fut le comportement des consommateurs canadiens dont la demande ne s'accrut pas autant qu'on l'avait espéré. D'autre part, les ventes de notre pays à l'étranger ont très peu augmenté.

La demande extérieure ayant donc manqué de dynamisme en même temps que la demande intérieure se maintenait à un niveau relativement bas, il s'en est suivi une période où l'élan économique a été insuffisant pour sortir complètement le Canada de la récession qu'il venait de traverser au cours de 1957 et de 1958.

L'indice de la production industrielle, qui se situait en décembre 1960 à 160.1 (à partir de 1949 : 100), était de 1.5 point inférieur à celui du même mois de 1959, quoique un estimé préliminaire démontre une maigre augmentation de 1.3% dans cet indice pour l'année 1960 par rapport à 1959. C'est surtout du côté des biens durables qu'un déclin s'est fait sentir ; en décembre 1960, l'indice ajusté atteignait 143.0, soit 10 points de moins que celui de 153.0 qui existait douze mois auparavant. La déficience dans la production de biens durables s'explique en partie par l'absence de hausse dans la demande des consommateurs. Celle-ci freine le désir que pourraient avoir les industriels de renouveler ou d'augmenter leur équipement productif. On constate d'ailleurs le fait dans le déclin assez prononcé de la production de fer, de minerai de fer et des produits de l'acier qui entrent justement dans la fabrication de la machinerie. C'est ainsi que la production de fer et de produits de l'acier était, à la fin de 1960, de 20 points inférieure à celle de la fin de 1959. La même tendance pouvait être notée du côté de l'activité minière dont l'indice global de production a aussi baissé. La situation fut un peu meilleure dans la production des biens non durables, quoique l'indice était à peine de 1 point plus élevé que celui de décembre 1959.

Au mois de décembre 1960, l'indice des prix au consommateur se fixait à 129.6 contre 127.9 au mois correspondant de 1959. La moyenne annuelle en 1959 était de 126.5, soit un gain de 1.4 point sur 1958. Depuis 1945, cet indice a montré une tendance à la hausse. L'accroissement le plus fort depuis 1951 est survenu entre 1957 et 1958, par une augmentation de 3.2 points.

L'indice des prix de gros montre par ailleurs depuis deux ans une stabilité assez forte. Au mois de décembre 1960 il était fixé à 230.1 contre 229.7 en décembre 1959. La moyenne de l'indice des prix de gros en 1959 était de 230.6. Cette même stabilité se manifestait dans le cas des indices de prix de gros de la ferme et des produits autres que ceux de la ferme.

Bien entendu, les comparaisons faites plus haut ne tiennent pas compte des fluctuations qui ont pu se produire au cours de l'année d'un mois à l'autre.

Je ne vise qu'à vous donner une idée générale de la conjoncture. Une étude détaillée des variations d'indice de mois en mois donnerait une image encore plus précise de la situation, mais serait beaucoup trop considérable et empêcherait peut-être de dégager la tendance générale.

Pour ce qui est du commerce international, la tendance des récentes années s'est poursuivie avec le résultat que nos ventes à l'étranger ont très peu augmenté. Au cours de 1960, elles n'ont représenté que 20% de notre revenu national, comparativement à 25% pendant les années précédentes. La concurrence internationale, provenant surtout des pays dont la reconstruction d'après-guerre est maintenant terminée, laisse prévoir qu'il n'y aura pas, de ce côté, d'appréciable hausse, du moins pour 1961.

Quant au produit national brut, son comportement depuis 1944 indique une tendance à un nivellement de l'expansion économique d'après-guerre. En effet, de 1944 à 1952, il a augmenté de 103% tandis que 1952 à 1960, la hausse n'a été que de 47%. Si l'on tient compte du fait qu'une partie de cette augmentation relative n'est due qu'à l'effet des forces inflationnaires, on voit immédiatement que l'expansion rapide connue par notre économie il y a quelques années s'est grandement atténuée. D'ailleurs, le produit national brut, pour la première fois depuis 1953, a décliné au cours du deuxième trimestre de 1960. À lui seul ce phénomène porte à réflexion et montre clairement que nos politiques économiques devront, et bientôt, s'attaquer à une situation qui diffère sensiblement de celle que nous avons connue dans l'après-guerre immédiat. D'une certaine façon, il semble bien que le problème de l'inflation, si aigu il y a encore quelques années, perd de son importance relative et occupe présentement moins l'esprit de ceux qui déterminent la politique économique de la nation. Tous les problèmes économiques sont interreliés, mais on peut dire que de façon générale la question du chômage est maintenant plus que jamais peut-être à l'ordre du jour.

Cette inquiétude à propos du chômage repose sur des faits assez graves. En février dernier, selon les statistiques les plus récentes, le nombre total des personnes qui se cherchaient un emploi au Canada s'établissait à 719,000. Bien entendu, il faut faire la part des choses et reconnaître que ces personnes sans travail ne sont pas nécessairement toutes dans l'indigence au sens strict du terme. Il reste cependant que rarement auparavant, sauf dans les années de crise, le niveau du chômage n'a été aussi élevé. Cela tend à démontrer que le chômage actuel, qui est considérable même en été, est dû beaucoup plus à des causes profondes, comme la concurrence internationale et l'automatisation, qu'à des facteurs purement régionaux ou saisonniers. De fait, nous ne sommes plus aux prises avec le type de chômage que l'économie canadienne a connu lors de la grande crise économique des années 30. Les transformations technologiques de l'après-guerre et la conjoncture mondiale se conjuguent présentement avec les fluctuations saisonnières habituelles. Il importe à ceux qui en ont la responsabilité de rechercher le plus rapidement possible les mesures de politique économique les plus efficaces devant le problème national qu'est de-

venu le chômage. Au cours des seize derniers mois, en effet, le nombre total des chômeurs au pays n'a jamais été inférieur à 300,000.

Cependant, il faut toujours se souvenir que l'application des politiques économiques au Canada est constamment rendue plus difficile par certaines caractéristiques constantes de l'économie de notre pays qui, bien souvent, en limitent la portée et l'efficacité. Je veux parler ici de notre dépendance envers l'étranger, notamment les États-Unis qui, si elle a eu son rôle à jouer dans notre haut niveau de vie, comporte aussi des désavantages. Il arrive en effet souvent que des mesures stabilisatrices sont partiellement ou totalement annulées par des mouvements contraires en provenance du secteur de notre économie où s'opèrent les échanges internationaux et les investissements de l'étranger. D'autre part, notre économie est vulnérable aux fluctuations qui peuvent se produire dans les pays clients ou fournisseurs du nôtre. La diversité des régions économiques du pays complique également le problème de la politique économique canadienne. On peut dire la même chose de l'étendue géographique et du climat du Canada.

La nouvelle situation d'après-guerre et ces problèmes constants de la politique économique canadienne expliquent en grande partie le ralentissement éprouvé par notre économie au cours des dernières années. Toutefois, un certain nombre d'indices permettent actuellement de croire que le mouvement de déclin que je viens de signaler arrive peut-être à son terme. Au cours de janvier de cette année, par exemple, la construction domiciliaire a été légèrement plus active qu'à la même date en 1960. Si on compare cette hausse, même modeste, aux diminutions remarquables tout au long de 1960, nous pouvons peut-être y voir un élément d'optimisme.

Le crédit est également un peu plus facile à obtenir maintenant qu'il ne l'était l'an dernier. Les ventes au détail, nonobstant le déclin saisonnier auquel on s'attendait en janvier, se sont appréciablement haussées vers la fin de l'année, ce qui ne s'était pas produit de façon aussi prononcée les années précédentes, malgré la période des fêtes. Les inventaires ont conséquemment décréu, mais évidemment pas assez pour qu'il soit nécessaire de les reconstituer immédiatement.

Il est encore trop tôt pour se prononcer sur l'allure que prendra en définitive l'année courante. Il semble bien qu'elle doive être meilleure que celle qui l'a précédée, mais, d'après les observateurs, il s'écoulera quelques années avant que notre économie ne connaisse un niveau d'activité comparable à celui qui s'est produit en 1955-56. Ces prévisions ne sont que relativement encourageantes, mais elles nous incitent à un réalisme apte à nous faire comprendre l'efficacité limitée de plusieurs de nos mesures de politique économique traditionnelle.

De toute façon, le ralentissement passager que nous éprouvons présentement n'a rien en soi qui puisse être tellement alarmant car notre économie, malgré un revers temporaire, est en période d'expansion à long terme. Cette expansion est en quelque sorte inévitable car la demande mondiale pour nos

ressources naturelles ira plutôt en s'accroissant dans l'avenir. D'autre part, la population canadienne est susceptible de continuer à augmenter puisqu'elle est encore loin de son optimum.

### *b) La situation économique de la province*

À partir de l'analyse globale qui précède, il est maintenant plus facile de présenter les données économiques pertinentes en ce qui concerne le Québec.

#### 1 — POPULATION ET MAIN-D'ŒUVRE

Au début de septembre 1960, la population de la province de Québec s'établissait à 5,106,000 personnes et elle représentait alors 28.7% de la population canadienne totale. Je souligne, en passant, qu'une des caractéristiques de notre population est qu'elle est en moyenne plus jeune que celle de l'ensemble du Canada. On sait qu'une population jeune signifie pour l'avenir un plus grand nombre de travailleurs disponibles sur le marché du travail. Elle signifie également une plus grande demande de biens durables et non durables, ce qui est un élément propice à des investissements accrus.

TABLEAU I

MAIN-D'ŒUVRE EN % DE LA POPULATION, DANS LE QUÉBEC, 1950-60 (en 000)			
Année	Population	Main-d'œuvre	% de la main-d'œuvre par rapport à la population
1950.....	3,969	1,431	36.0
1951.....	4,056	1,464	36.1
1952.....	4,174	1,507	36.0
1953.....	4,269	1,522	35.6
1954.....	4,388	1,552	35.4
1955.....	4,517	1,589	35.2
1956.....	4,628	1,618	35.0
1957.....	4,758	1,694	35.6
1958.....	4,884	1,752	35.9
1959.....	4,999	1,754	35.1
1960.....	5,106	1,815	35.5

*Source :* Bureau provincial de la statistique.

La population québécoise est inégalement répartie. Les régions économiques de Montréal et du Montréal métropolitain, couvrant moins de 3% de la superficie totale du Québec, comprennent par exemple 51.5% de la population de la Province. Cela provient évidemment de la concentration industrielle qu'on trouve dans l'agglomération montréalaise et qui doit pouvoir faire appel à une main-d'œuvre abondante.

L'augmentation de la population de la Province repose surtout sur l'accroissement démographique naturel. Il a été de 107,000 personnes en 1960. En ajoutant à ce facteur important l'influence de l'immigration, on peut dire que la population de la Province augmente d'environ 110,000 personnes par année. À cette allure, la province de Québec pourra compter sur une population estimée de 5,737,000 en 1966, de 6,380,000 en 1971, de 7,086,000 en 1976 et de 7,875,000 en 1981.

Au cours des quelques derniers mois, le nombre des sans-travail au Québec s'établissait à 126,000 en octobre, à 143,000 en novembre, à 183,000 en décembre, à 249,000 en janvier et à 260,000 en février, c'est-à-dire à respectivement 6.8%, 7.9%, 10.1%, 13.9% et 14.4% de la main-d'œuvre. Même si le niveau très élevé du chômage pour le début de l'année s'explique partiellement par la longue période de froid intense qui a réduit l'activité sur plusieurs chantiers, les proportions mentionnées ici sont inquiétantes, d'autant plus qu'elles sont nettement plus élevées que la moyenne nationale. En janvier dernier, par exemple, celle-ci était de 10.8%, comparativement à celle de 13.9% que je viens de donner pour le Québec. En février, les proportions étaient de 11.3% et 14.4%.

Notre rôle n'est pas de nier le problème du chômage, mais bien plutôt de le connaître et de le faire connaître dans son acuité réelle. Nous retrouvons dans la situation actuelle l'héritage de plusieurs années où tout souci de planification économique a été systématiquement écarté. On peut se demander vers quel sommet de chômage nous nous serions dirigés si notre gouvernement n'avait pas appliqué les mesures qu'il a prises.

Comme question de fait, lorsqu'on examine les chiffres officiels, on peut se rendre compte que, même si le nombre absolu de chômeurs a augmenté dans le Québec par rapport aux années passées, leur nombre relatif a décliné. Comparons, par exemple, la situation au mois de décembre de chacune des six dernières années. En décembre 1960, 34.6% de tous les chômeurs du Canada se trouvaient dans le Québec. En 1959, toujours au mois de décembre, la proportion était de 35.2%, en 1958 : 34.3%, en 1957 : 35.3%, en 1956 : 37.0% et en 1955 : 36.7%. Ainsi donc, sauf pour 1958 où la différence est d'ailleurs minime, la proportion de chômeurs dans le Québec a toujours été supérieure à celle qui existait en décembre dernier. Il est possible d'arriver au même résultat en prenant janvier comme point de comparaison, plutôt que décembre. Par conséquent, alors que le chômage est plus répandu cette année que jamais au Canada, la position du Québec s'est relativement améliorée. Pour être plus réaliste, disons qu'elle s'est moins détériorée que celle de l'ensemble du Canada, ce qui est déjà beaucoup dans la conjoncture actuelle.

En effet, de février 1960 à février 1961, le nombre total des chômeurs au Canada est passé de 599,000 à 719,000, soit une augmentation de 120,000. Au cours de la même période, l'augmentation a été de 18,000 dans le Québec parce que le total des chômeurs est passé de 242,000 à 260,000. On voit donc que le Québec, qui comprend pourtant 28% de toute la main-d'œuvre canadienne, n'a reçu que 15% de l'accroissement total de 120,000 dans le nombre des chômeurs canadiens. En résumé, il y avait en février dernier dans le Québec 36.6% de tous les chômeurs du pays, alors que cette proportion s'élevait à 42.2% au mois correspondant de l'année 1960. Ce sont des chiffres comme ceux-là qui nous prouvent que la position récente du Québec en matière de chômage s'est relativement améliorée comparativement à l'ensemble du Canada où elle est plus grave maintenant que jamais. Nous y voyons là le résultat de la politique soutenue de travaux d'hiver adoptée cette année par notre gouvernement.

TABLEAU II

PERSONNES SANS EMPLOI, QUÉBEC ET CANADA, 1955-60			
(en 000)			
Mois	Québec	Canada	% Québec/ Canada
1955 mars .....	176	421	41.8
septembre .....	54	149	36.2
décembre .....	80	218	36.7
1956 mars .....	140	321	43.6
septembre .....	41	116	35.3
décembre .....	78	211	37.0
1957 mars .....	148	378	39.1
septembre .....	68	214	31.8
décembre .....	149	422	35.3
1958 mars .....	232	637	36.4
septembre .....	102	285	35.8
décembre .....	160	467	34.3
1959 mars .....	220	554	39.7
septembre .....	75	225	33.3
décembre .....	143	406	35.2
1960 mars .....	244	609	40.1
septembre .....	116	327	35.5
décembre .....	183	528	34.6

Source : « The Labour Force », septembre 1960, D.B.S.  
« The Labour Force », décembre 1960, D.B.S.

TABLEAU III

PERSONNES SANS EMPLOI ET POURCENTAGE DE LA MAIN-D'ŒUVRE SANS TRAVAIL, QUÉBEC ET CANADA (en 000)						
Mois	Personnes sans emploi		Main-d'œuvre		%	
	Québec	Canada	Québec	Canada	Québec	Canada
1955 mars .....	176	421	1,561	5,447	11.3	7.7
septembre .....	54	149	1,607	5,685	3.4	2.6
décembre .....	80	218	1,599	5,647	5.0	3.9
1956 mars .....	140	321	1,577	5,605	8.9	5.7
septembre .....	41	116	1,633	5,856	2.5	2.0
décembre .....	78	211	1,629	5,828	4.8	3.6
1957 mars .....	148	378	1,639	5,805	9.0	6.5
septembre .....	68	214	1,708	6,736	4.0	3.5
décembre .....	149	422	1,696	5,628	8.8	7.5
1958 mars .....	232	637	1,696	5,998	13.7	10.6
septembre .....	102	285	1,728	6,159	5.9	4.6
décembre .....	160	467	1,732	6,120	9.2	7.6
1959 mars .....	220	554	1,725	6,077	12.7	9.1
septembre .....	75	225	1,763	6,291	4.2	3.6
décembre .....	143	406	1,747	6,231	8.2	6.5
1960 mars .....	244	609	1,753	6,234	13.9	9.8
septembre .....	116	327	1,815	6,474	6.4	5.0
décembre .....	183	528	1,805	6,430	10.1	8.2

*Source : « The Labour Force », septembre et décembre 1960, D.B.S.*

Je voudrais m'arrêter maintenant un peu plus longuement sur l'attitude du gouvernement actuel en face du problème économique et humain qu'est le chômage. Je vous ai dit que nous étions tout à fait conscients de son importance et que nous entendions faire tout notre possible pour y remédier. Le rétablissement du Conseil d'orientation économique est un pas essentiel dans cette voie car, de ses délibérations, découleront des recommandations d'ordre pratique aussi bien en ce qui concerne la lutte au chômage, qu'en ce qui a trait à l'aménagement rationnel de nos industries et de nos ressources.

Le Gouvernement réalise pleinement que le problème du chômage ne peut se résoudre en un tournemain et que l'on ne peut tenter d'y remédier efficacement sans la collaboration étroite de tous les pouvoirs publics, des institutions privées et de la population. De plus la complexité du problème requiert des études détaillées sur les caractéristiques de chacune des régions de la province. Il faut déterminer les ressources qui sont disponibles et les meilleures méthodes de les combiner de façon à accroître l'activité industrielle et commerciale de ces régions. Le chômage atteignant différents types de travailleurs, il importe également que des recherches soient effectuées sur les causes diverses de leur manque de travail. Le Bureau de recherches économiques du ministère de l'Industrie et du Commerce a entrepris des travaux de recherche à long terme destinés à fournir les renseignements requis pour une meilleure utilisation des ressources humaines de la province.

Il ne faut surtout pas oublier que le problème du chômage est fondamentalement le résultat d'un manque d'adaptation de l'appareil économique de production et de distribution à la population active d'un territoire. Ce sont donc des mesures fondamentales qui peuvent permettre l'absorption de tous les travailleurs disponibles sur les différents marchés du travail dans les différentes sphères de l'économie. Le développement économique nécessite donc des mesures de très longue portée qui supposent une planification préalable du développement des ressources du pays.

Il existe un autre aspect du problème sur lequel je veux attirer votre attention. La division des pouvoirs à l'intérieur de notre fédération entre les trois niveaux d'administration détermine des responsabilités particulières à chacun d'eux dans la mise en application d'une politique de plein emploi. Je reconnais que la juridiction des gouvernements provinciaux, en matière d'exploitation des richesses naturelles et de développement industriel, est fort étendue. Cependant, le gouvernement central possède sous sa juridiction des pouvoirs qui lui confèrent une responsabilité très grande en matière de développement économique. Je pense par exemple aux pouvoirs fiscaux, aux pouvoirs douaniers et tarifaires, et aux pouvoirs monétaires dont l'effet à court terme peut être assez étendu. Au niveau provincial, nous ne disposons pas de ces moyens à court terme, mais il nous est possible de mettre en marche une politique de plein emploi à long terme.

Parmi les mesures à long terme, il ne faut pas oublier la nécessité d'une préparation adéquate de la main-d'œuvre active. L'accroissement du degré

d'éducation générale de la population et l'amélioration de ses connaissances techniques me semblent essentiels à la mise en application de telles politiques. Si l'économie doit être en mesure d'absorber tous les travailleurs disponibles, il faut aussi que la population soit préparée à accomplir les tâches que requiert une économie en perpétuel changement. Une meilleure adaptation professionnelle en fonction du plein emploi et une préparation plus adéquate de la population pour les tâches économiques futures apparaissent donc être les mesures fondamentales à appliquer pour faire face au problème du chômage. Il est bien clair toutefois que les fruits d'une semblable politique ne peuvent se faire sentir du jour au lendemain.

Le fort rythme de l'accroissement de la population active de la province requiert un développement intensif d'industries secondaires, si l'on veut absorber les travailleurs de plus en plus nombreux qui se présenteront sur le marché du travail. Je crois qu'une nouvelle phase dans l'évolution économique de la province doit être inaugurée, où un ensemble de mesures fiscales et de politiques de développement hydro-électrique, d'établissement d'un réseau routier adéquat, doit être mis sur pied. Le gouvernement concentrera donc ses efforts sur cette tâche qui vise à donner à la Province une industrie secondaire adaptée à ses richesses naturelles et au marché national et international.

Dans l'immédiat cependant, il fallait que, cet hiver même, le gouvernement prenne des mesures d'urgence à court terme dont l'effet pouvait se conjurer avec celui des mesures fédérales de même type. À la suite des recommandations du Conseil d'orientation économique, plusieurs furent appliquées, dont les suivantes. Les ministères de la Voirie et des Travaux publics se sont engagés à faire effectuer, durant les mois d'hiver, le plus de travaux possible en vue d'améliorer le sort des chômeurs.

De plus, le projet de restauration de nos forêts que le ministère des Terres et Forêts est en voie de réaliser a bénéficié particulièrement cet hiver aux paroisses marginales du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie, du Lac-Saint-Jean et de l'Abitibi, soit précisément dans les régions de la province où la proportion des chômeurs est la plus marquée. Environ 2,500 chefs de famille y ont trouvé de l'emploi et ont reçu en salaires un million de dollars.

Enfin, le gouvernement a autorisé la mise en œuvre d'un programme de travaux d'hiver à être effectués par les différentes municipalités de la province. Pour la période du 15 octobre 1960 au 15 mars 1961, 692 municipalités (165 urbaines et 527 rurales) ont soumis 1,848 projets au coût total de \$81,075,735., dont \$27,022,646. en salaires. En 1958-59, c'est-à-dire au moment où le programme des travaux d'hiver a été mis en œuvre pour la première fois, 71 municipalités seulement avaient présenté 230 projets au coût de \$16,844,475. et, en 1959-60, 90 municipalités seulement en avaient soumis 275 au coût de \$16,868,105. Il est bon de remarquer aussi que le nombre des municipalités rurales qui ont tenu à participer à ce mouvement s'est accru de 17 qu'il était en 1958-59 à 527 cette année.

Le 15 mars 1961, la procédure avait été complétée pour 1,139 des 1,674 projets acceptés et admissibles en vertu du programme des travaux d'hiver pour remédier au chômage.

Nous croyons que l'augmentation notable du nombre de projets soumis est une conséquence directe de la décision prise par notre gouvernement dès son arrivée au pouvoir de payer 40% du coût de la main-d'œuvre. Comme le gouvernement fédéral paie déjà 50% de la main-d'œuvre, cela signifie que, depuis octobre 1960, les municipalités n'ont plus à payer que 10% des salaires des travailleurs employés en vertu du programme de travaux d'hiver. Cela signifie aussi que, si tous les projets soumis étaient acceptés, le coût des salaires payés pour ce genre de travaux serait réparti de la façon suivante : \$3,245,895. payés par les municipalités jusqu'au 30 avril 1961, \$10,877,586. payés par la Province et \$13,539,567. versés par le gouvernement fédéral.

Cependant, le gouvernement n'a pas voulu se contenter de ce palliatif à court terme. Nous avons pensé que les cours de formation professionnelle offraient une formule idéale de réadaptation pour un certain nombre de chômeurs. À la suggestion du Conseil d'orientation économique, le ministère de la Jeunesse a pris la responsabilité de créer des comités régionaux pour faire un relevé, par région, du nombre des chômeurs et des besoins qu'exigent les divers métiers. Ce plan de formation professionnelle a pu englober près de 3,000 chômeurs et représente une contribution originale de la province de Québec à la solution du problème de l'emploi.

Le gouvernement sait fort bien que ces mesures d'urgence ne peuvent, à elles seules, régler définitivement une situation critique qui est l'aboutissement de plusieurs années d'imprévoyance de l'ancien régime. Je crois toutefois que nos initiatives ont eu une incidence heureuse sur l'emploi et ont aidé des milliers de foyers à traverser la saison froide dans des conditions convenables.

## 2 — PRODUCTION ET INVESTISSEMENTS

La valeur brute de la production totale de la province de Québec en 1960 s'est élevée à \$10,467,300,000. contre \$10,305,700,000. en 1959, soit une augmentation de 1.6%. Cette augmentation, même si elle est peu considérable, se compare assez bien avec celle de la production canadienne totale. Le secteur qui a enregistré le plus fort progrès est celui des manufactures avec 2.3%, suivi par celui des forêts, de l'agriculture, de l'énergie électrique et des mines. Le secteur des pêcheries et des fourrures est demeuré stationnaire, alors que celui de la construction baissait de 2.5%. Dans l'ensemble, on voit donc que l'année 1960 n'a pas été particulièrement propice à l'activité économique aussi bien dans le Québec que dans le reste du Canada comme je l'ai souligné tantôt. Presque tous les secteurs industriels qui montrent une hausse entre 1959 et 1960 n'ont que très peu augmenté leur indice d'activité.

TABLEAU IV

VALEUR BRUTE DE LA PRODUCTION DE LA PROVINCE DE QUÉBEC — 1958-1960			
<i>(En millions de dollars)</i>			
Genre de production	1958	1959	1960 *
<b>A — Produits naturels et animaux</b> .....	<b>1,453.6</b>	<b>1,545.1</b>	<b>1,590.4</b>
Agriculture .....	634.9	636.9	647.5
Forêts :			
Bois coupé .....	247.0	254.4	260.0
Bois de chauffage .....	10.5	10.4	10.5
Mines et carrières .....	366.0	441.3	441.4
Pêcheries .....	8.0	8.0	8.0
Fourrures .....	2.0	2.0	2.0
Énergie électrique .....	185.2	192.1	221.0
<b>B — Produits transformés</b> .....	<b>8,487.4</b>	<b>8,760.6</b>	<b>8,876.9</b>
Manufactures .....	6,754.8	6,938.0	7,100.0
Construction .....	1,732.6	1,822.6	1,776.9
<b>PRODUCTION TOTALE</b> .....	<b>9,941.0</b>	<b>10,305.7</b>	<b>10,467.3</b>

\* Estimation préliminaire faite le 24 janvier 1961.

*Manufactures.* L'industrie manufacturière de la province de Québec est alimentée en matières premières par d'immenses ressources forestières, agricoles et minières. Une estimation préliminaire faite par le bureau provincial de la statistique porte à \$7,100,000,000. la valeur brute de la production manufacturière en 1960, soit une augmentation de 2.3% sur 1959, ainsi que je le disais il y a un instant. Depuis une dizaine d'années, le nombre d'établissements manufacturiers dans la province est demeuré à peu près stationnaire. On peut dire à peu près la même chose du nombre d'employés. À partir de 1958, à cause de la récession économique, on perçoit même une légère tendance à la baisse dans ces deux chiffres, quoique la valeur totale de la production se soit constamment accrue. Tout cela constitue un démenti formel aux vantardises mensongères de nos amis d'en face et de leurs publicistes.

TABLEAU V

STATISTIQUES MANUFACTURIÈRES PRINCIPALES PROVINCE DE QUÉBEC — 1950-1960				
Année	Établissements	Employés	Salaires et gages (en milliers de dollars)	Valeur des marchandises exportées (en milliers de dollars)
1950.....	11,670	390,163	851,335	4,142,473
1951.....	11,861	417,182	1,005,602	4,916,157
1952.....	12,024	429,698	1,125,945	5,176,235
1953.....	12,132	441,555	1,225,573	5,386,785
1954.....	12,191	424,095	1,214,661	5,395,787
1955.....	12,194	429,575	1,271,078	5,922,367
1956.....	12,112	446,137	1,396,415	6,622,503
1957.....	12,250	449,383	1,477,828	6,679,595
1958.....	11,828	429,358	1,476,606	6,754,798
1959.....	—	376,019	1,379,463	6,938,021
1960.....	—	—	—	7,100,000

Les chiffres préliminaires pour l'année 1960 accusent des augmentations sensibles dans la quantité et la valeur de la production du cuivre, de l'amiante, du fer métallique, de l'oxyde de titane, de l'or et des minerais de zinc. Ces augmentations ont suffi pour compenser la diminution pour la production du minerai de fer — environ \$30 millions — due au fléchissement général dans l'industrie sidérurgique du continent nord américain. Il résulte que la valeur de la production minérale en 1960 est demeurée sensiblement la même que celle de 1959, soit \$441,375,965. Les minéraux métalliques comptaient pour plus de la moitié de la production totale avec \$225,336,689., tandis que la valeur des minéraux non métalliques était de \$132,599,068. et celle des matériaux de structure de \$83,440,208. Selon les données du Bureau fédéral de la statistique, la production minérale du Québec représentait 17.8% de la production minérale canadienne en 1959. Cette année-là, le Québec se classait au second rang pour la production des minéraux métalliques, au premier rang pour la production des minéraux non métalliques et au second rang pour la production des matériaux de structure. En 1960, la production québécoise de cuivre a été de \$96,600,000., celle du minerai de fer de \$61,900,000. et celle de l'amiante de \$105,200,000.

TABLEAU VI

PRODUCTION MINÉRALE DU QUÉBEC				
<i>(En millions de dollars)</i>				
Année	Total	Minéraux métalliques	Minéraux non métalliques	Matériaux de structure
1955 .....	357.0	184.6	100.9	71.5
1956 .....	422.5	237.7	109.8	74.9
1957 .....	406.1	200.6	115.6	89.9
1958 .....	365.7	175.1	99.3	91.2
1959 .....	440.9	231.1	113.2	88.5
1960 <sup>(1)</sup> .....	441.4	225.3	132.6	83.4

*Source* : General Review of the Mining Industry, D.B.S., 1955-1958.  
Preliminary Report on Mineral Production, D.B.S., 1959.  
Ministère des Mines, Québec, 1960.

<sup>(1)</sup> Chiffres préliminaires.

Au cours de 1961, nous bénéficierons de l'apport nouveau des activités de la Quebec Cartier Mining dans le comté de Saguenay. De nombreuses descriptions de cette entreprise mise sur pied au coût de \$200,000,000. ont été publiées au cours des récents mois, et je n'ai pas l'intention d'y revenir en détail. Je me contenterai de souligner qu'on y extraira annuellement 20 millions de tonnes de minerai de fer que l'on transformera sur place en 8 millions de tonnes de concentrés.

*Énergie électrique.* L'augmentation totale des installations hydro-électriques pour le Canada au cours de 1960 a été de 1,741,820 c.v. d'après le Ministère des Affaires du Nord canadien et des Ressources nationales. La Province de Québec, à elle seule, a fourni 1,176,500 c.v. en nouvelles installations, soit 67.5% de l'augmentation totale au Canada en 1960. L'Hydro-Québec, pour sa part, compte 710,500 c.v. en nouvelles installations pour la même période, ce qui représente 60.4% de l'augmentation totale pour le Canada. Au 1<sup>er</sup> janvier 1960, les installations de l'Hydro-Québec représentaient 32.5% du total de la province, tandis qu'au 1<sup>er</sup> janvier 1961 cette proportion s'établissait à 35.0%. Cette augmentation provient surtout des développements

suivants : Installation des deux dernières unités de 171,000 c.v. chacune à l'usine n° 2 de Bersimis, installation de cinq nouvelles unités de 73,000 c.v. chacune à l'usine n° 3 de Beauharnois, installation des deux dernières unités de 200,000 c.v. chacune à l'usine de Chute-des-Passes et installation de trois unités de 22,000 c.v. chacune à l'usine de la rivière Hart-Jaune. Quant aux dépenses en immobilisations de l'Hydro-Québec, elles ont été de \$110,000,000. en 1960 et seront de plus de \$150,000,000. en 1961.

TABLEAU VII

SOMMAIRE DES AMÉNAGEMENTS DE FORCES HYDRAULIQUES D'UNE PUISSANCE INSTALLÉE DE 2,000 C.V. ET PLUS, DANS LA PROVINCE DE QUÉBEC, 1959-60				
Compagnies	Puissance installée en c.v. au 1 <sup>er</sup> janvier			
	1959		1960	
	C. V.	Usines	C. V.	Usines
Hydro-Québec .....	3,822,200	7	4,532,700	7
Aluminum Co. of Canada, Ltd. ....	2,640,000	5	3,040,000	5
Shawinigan Water & Power Co. ....	2,051,200	10	2,051,200	10
Gatineau Power Co. ....	729,550	10	729,550	10
Saguenay Power Co. ....	540,000	1	540,000	1
H.E.P.C. of Ontario. ....	468,000	3	468,000	3
Manicouagan Power Co. ....	292,400	1	292,400	1
MacLaren Quebec Power Co. ....	256,000	2	256,000	2
Price Brothers & Co., Ltd. ....	223,600	8	223,600	8
Northern Quebec Power Co. ....	119,000	1	119,000	1
Ottawa Valley Power Co. ....	112,000	1	112,000	1
Quebec North Shore Paper Co. ....	77,326	1	77,326	1
James MacLaren, Co. Ltd. ....	70,300	2	70,300	2
Quebec Cartier Mining Co. ....	—	—	66,000	1
Southern Canada Power Co. ....	58,000	4	58,000	4
Autres compagnies .....	289,228	42	289,228	42
<b>Totaux .....</b>	<b>11,748,804</b>	<b>98</b>	<b>12,925,304</b>	<b>99</b>

*Source : Ministère des Ressources hydrauliques, province de Québec.*

*Agriculture.* L'agriculture du Québec est actuellement caractérisée par une mécanisation de plus en plus accentuée, par la consolidation des fermes et par le perfectionnement des méthodes de culture. Les principaux facteurs qui peuvent stimuler davantage le progrès de notre agriculture sont, entre autres, l'extension du marché, le meilleur écoulement d'une production plus élevée et plus diversifiée, la diffusion des connaissances techniques et enfin les avantages d'un crédit à long terme consenti à un taux d'intérêt minime par le gouvernement de la Province. Le progrès de l'agriculture québécoise est assez lent, mais il est constant et sûr.

L'année 1959 avait vu la valeur totale de la production agricole passer de \$634,858,000. à \$636,029,000. En 1958, l'agriculture avait enregistré un gain de 5.4% sur l'année précédente. Cependant, de janvier à septembre 1960 le revenu monétaire total des cultivateurs du Québec diminuait de 0.8% par rapport à la même période de 1959, phénomène notable à peu près partout au Canada. On observait cependant un accroissement de revenu dans les groupes des grandes cultures, du tabac, des fruits, des bêtes à cornes, et veaux, des produits laitiers, de la volaille, des produits forestiers et produits de l'érable, tandis qu'une diminution se faisait sentir dans le groupe des légumes, des porcs, des moutons, des agneaux et des œufs.

TABLEAU VIII

REVENU MONÉTAIRE DES CULTIVATEURS DANS LE QUÉBEC			
Janvier à septembre 1958, 1959 et 1960			
<i>(En milliers de dollars)</i>			
Provenance des revenus	1958	1959	1960
Grandes cultures .....	7,279	6,813	7,578
Tabac .....	2,854	3,255	4,722
Fruits .....	3,390	2,838	3,021
Légumes .....	10,264	11,440	9,103
Bêtes à cornes et veaux .....	44,249	45,158	45,825
Porcs .....	47,747	52,896	43,860
Moutons et agneaux .....	909	998	890
Produits laitiers .....	130,431	129,670	133,906
Volaille .....	21,094	17,662	21,246
Produits forestiers et produits de l'érable .....	15,018	14,893	15,737
Divers .....	8,059	7,900	7,938
Paiement d'appoint : œufs .....	—	—	183
Œufs .....	15,249	16,249	13,423
<b>Total .....</b>	<b>306,543</b>	<b>309,772</b>	<b>307,432</b>

*Source :* Bureau provincial des statistiques.

*Forêts.* La valeur des bois coupés dans le Québec a augmenté de 2.2% entre 1959 et 1960, alors que celle du bois de chauffage s'accroissait de 0.9% pendant la même période. En 1960, la valeur des bois coupés était de \$260,000,000. et celle du bois de sciage de \$10,500,000. comparativement à \$254,400,000. et \$10,400,000. en 1959. De janvier à août 1960, on estime qu'une quantité de 2,794,669 cordes de bois à pâte a été coupée. Cela représente une très légère augmentation sur la quantité de 2,789,214 cordes coupées à pareille date en 1959. La production estimée des scieries de la province pour les neuf premiers mois de 1960 est de 2.4% inférieure à celle de 1959 pour la même période. En 1959, elle était de 902,269,000 p.m.p., alors qu'en 1960 elle s'établissait à 881,321,000 p.m.p. L'industrie du papier journal, une des principales industries se rattachant directement à la production forestière et également une des principales sources de nos produits d'exportation, a connu, estime-t-on, une faible augmentation de production pour les huit premiers mois de 1960 avec une production de 2,035,037 tonnes, comparativement à 2,012,481 tonnes pour la même période en 1959.

TABLEAU IX

VALEUR DU BOIS COUPÉ DANS LE QUÉBEC		
<i>(En millions de dollars)</i>		
Année	Bois de coupe	Bois de chauffage
1955.....	258.0	11.3
1956.....	302.8	10.2
1957.....	309.8	10.3
1958.....	247.0	10.5
1959.....	254.4	10.4
1960.....	260.0 (est.)	10.5

Sources : Annuaire statistique, B.P.S. 1959.  
Estimations du B.P.S. pour 1960.

*Investissements.* On sait que les investissements constituent le facteur premier de l'expansion industrielle d'une nation et déterminent à chaque instant le niveau des activités économiques. En plus de fournir des emplois à de nombreux travailleurs dans les secteurs où on les effectue originaire-

ment, il faut se souvenir qu'ils engendrent, par leurs répercussions, une activité accrue dans d'autres secteurs de l'économie.

Québec a vu accroître ses investissements d'année en année à un rythme rapide et depuis 10 ans leur total s'établir à \$23,758,100,000. On estime que les investissements de 1960 ont augmenté de 6.6% par rapport à ceux de 1959 et que leur augmentation, comparativement à la moyenne des années 1954 à 1960, a été de 11.9%. Les secteurs où les investissements se sont le plus accrus par rapport à cette moyenne sont : les industries et la construction non domiciliaire, 11.2% ; le commerce et les services financiers et commerciaux, 16.2% ; la construction résidentielle, 19.4%. Le secteur où s'est effectué la plus grosse partie des investissements en 1960 est celui des utilités publiques avec 24.8%. Mentionnons également celui des services institutionnels et gouvernementaux avec 16.9%, celui de la construction résidentielle avec 21.3%, et celui des manufactures avec 15.0%.

TABLEAU X

NOUVEAUX INVESTISSEMENTS PROVINCE DE QUÉBEC 1950 — 1960 (En millions de dollars)					
Année	Machinerie et équipement	Construction	Total	Réparation	Total des investissements
1950.....	288.0	557.7	845.7	385.3	1,231.0
1951.....	372.7	692.5	1,065.2	427.6	1,492.8
1952.....	439.8	843.1	1,282.9	482.2	1,765.1
1953.....	483.5	890.9	1,374.4	519.9	1,894.3
1954.....	424.0	937.5	1,361.5	508.0	1,869.5
1955.....	471.9	1,074.1	1,546.0	541.1	2,087.1
1956.....	590.6	1,260.4	1,851.0	602.3	2,453.3
1957.....	652.3	1,376.7	2,029.0	625.3	2,654.3
1958.....	616.9	1,437.4	2,054.3	641.7	2,696.0
1959 <sup>(1)</sup> .....	621.3	1,508.8	2,130.1	668.0	2,798.1
1960 <sup>(2)</sup> .....	681.0	1,448.2	2,129.2	687.4	2,816.6
Total.....	5,642.0	12,027.3	17,669.3	6,088.8	23,758.1

(1) préliminaire.  
(2) estimé.

TABLEAU XI

NOUVEAUX INVESTISSEMENTS PAR SECTEUR PROVINCE DE QUÉBEC 1950 — 1960 (En millions de dollars)							
Secteur	1954	1955	1956	1957	1958	1959 <sup>(1)</sup>	1960 <sup>(2)</sup>
Industrie primaire et construction non résidentielle..	220.8	241.7	298.4	276.1	244.7	292.6	325.5
Manufactures.....	340.7	406.3	497.7	539.4	461.5	469.4	447.7
Utilités.....	419.9	448.2	556.1	744.7	772.2	728.9	699.1
Commerce, finance et services	152.8	142.7	176.8	203.4	217.6	232.0	269.7
Construction résidentielle....	351.3	465.6	549.0	490.6	561.8	611.6	599.7
Services institutionnels et gouv.....	384.0	382.6	375.3	411.7	438.2	463.6	454.9
Total.....	1,869.5	2,087.1	2,453.3	2,665.9	2,696.0	2,798.1	2,796.6
Investissements Canada.....	7,754.0	8,516.0	10,438.0	11,342.0	10,970.0	11,164.0	11,552.0
% Québec, Canada.....	24.1	24.5	23.5	23.4	24.6	25.1	24.3
<sup>(1)</sup> préliminaire. <sup>(2)</sup> estimé.							

En 1960, la valeur de la construction résidentielle et non résidentielle au Québec s'établissait à 24.3% de celle du Canada tout entier, malgré la baisse de 2.5% notée plus haut entre 1960 et 1959. Cette baisse est attribuable au déclin de la construction résidentielle que n'a pu compenser le mouvement de la construction non résidentielle. En effet, de janvier à octobre 1960, on remarque une diminution de 25.6% dans le nombre des logements commencés et de 13.1% dans le nombre des nouveaux logements comparativement à la même période de l'année précédente. Ce phénomène de baisse se retrouve partout au Canada au cours de 1960. Il est fort possible, comme certains indices le démontrent, que cette période de déclin soit terminée, d'autant plus que le crédit semble devoir être plus facile à obtenir. Ajoutons enfin que, de janvier à octobre 1960, 30.9% des logements commencés et 28.7% des nouveaux logements du pays se trouvaient au Québec. Cette proportion correspond bien à celle de la population du Québec par rapport à la population canadienne totale.

TABLEAU XII

VALEUR DE LA CONSTRUCTION RÉSIDENTIELLE ET NON RÉSIDENTIELLE, 1955 À 1960 (En millions de dollars)	
Année	Montant
1955 .....	1,306.6
1956 .....	1,530.3
1957 .....	1,661.5
1958 .....	1,732.6
1959 .....	1,822.6
1960 .....	1,776.9

*Source* : Construction in Canada, D.B.S., 1955-57, 1957-59.

TABLEAU XIII

CONSTRUCTION RÉSIDENTIELLE DANS LE QUÉBEC		
Année	Logements commencés	Nouveaux logements
1955 .....	39,852	34,866
1956 .....	35,999	41,166
1957 .....	34,533	33,188
1958 .....	46,324	39,750
1959 .....	36,265	38,920
1959 (janvier à octobre) .....	25,430	24,500
1960 (janvier à octobre) .....	18,944	21,303

*Source* : New Residential Construction, D.B.S., décembre 1956-59.  
octobre 1960.

### 3 — COMMERCE DE DÉTAIL

De 1955 à 1959 (dernière année complète pour fins statistiques), les ventes au détail dans le Québec ont augmenté de 29.5% et leur part des ventes au détail du Canada passe de 22.9% à 23.5%. Pendant les 9 premiers mois de 1960, les consommateurs de la Province ont acheté pour \$3,133,000,000., soit un accroissement de 2.4% sur les achats du détail de la même période en 1959. Pendant la même période, 23.7% des ventes au détail effectuées au Canada l'ont été dans le Québec. Néanmoins, le peu d'augmentation de 1959 à 1960 démontre la déficience de la demande qui existait par tout le Canada l'an dernier. Même si les ventes au détail sont légèrement plus considérables qu'en 1959, elles sont nettement insuffisantes pour relancer l'économie vers une expansion rapide. D'ailleurs, il s'est produit des baisses dans certains types de commerces comme ceux du bois et des matériaux de construction, celui des meubles et celui des accessoires électriques. Nul doute qu'il faille voir là l'influence du déclin important de l'industrie de la construction domiciliaire.

#### TABLEAU XIV

COMMERCE DE DÉTAIL DE 1955 À 1960 QUÉBEC ET CANADA <i>(En millions de dollars)</i>			
Année	Québec	Canada	Québec par rapport au Canada (en %)
1955 .....	3,005.7	13,111.9	22.9
1956 .....	3,322.1	14,297.5	23.2
1957 .....	3,521.4	14,826.4	23.7
1958 .....	3,646.6	15,444.3	23.6
1959 .....	3,792.8	16,149.0	23.5
1959 (janvier à octobre) .....	3,059.0	13,058.0	23.4
1960 (janvier à octobre) .....	3,133.0	13,198.0	23.7

TABLEAU XV

ESTIMATIONS DU COMMERCE DE DÉTAIL PAR GENRE DE COMMERCE, DANS LE QUÉBEC (En millions de dollars)				
Année	Épicerie et épi- ceries-boucheries	Magasins à rayons	Véhicules automobiles	Garages et postes d'essence
1959 (janvier à octobre).....	744.0	182.0	460.0	185.0
1960 (janvier à octobre).....	779.0	189.0	463.0	197.0
Année		Chaussures et vêtements	Bois et matériaux de construction	Meubles, acces- soires électriques et radios
1959 (janvier à octobre).....		206.0	85.0	132.0
1960 (janvier à octobre).....		220.0	71.0	128.0
<i>Source: Retail Trade, D.B.S., 1955-58. Retail Trade, D.B.S., 1959 Décembre, Octobre 1960.</i>				

4 — NIVEAU DE VIE

Il serait faux de croire que le ralentissement économique commencé à la fin de 1959 — et dû pour beaucoup aux politiques du gouvernement actuel d'Ottawa et des gouvernements qui nous ont précédés — a eu des répercussions désastreuses sur le niveau de vie de l'ensemble des citoyens du Québec. Un excellent indice du niveau de vie relativement élevé de notre population est la qualité du logement habité et les appareils ménagers dont disposent les familles. Nous n'avons pas à ce propos de chiffres très récents mais ceux qu'on peut utiliser dénotent un niveau de vie tout à fait acceptable en moyenne.

En 1959, au Québec, 50.9% des logements habités l'étaient par leurs propriétaires, une augmentation de 1.5% par rapport à 1955. De tous les logements du Québec, 98.7% étaient pourvus d'électricité, 96.2% avaient l'eau chaude et froide et 77.4% étaient munis d'un bain. La même année on trouvait des réfrigérateurs électriques dans 91.5% de ces logements, des machines à laver électriques dans 87.5%, des téléphones dans 82.0% et des radios et appareils de télévision dans respectivement 97.2% et 83.6% d'entre eux. 50.7% des propriétaires ou locataires de logements possédaient une automobile.

Toutefois, ces chiffres ne doivent pas nous donner l'impression que toutes nos familles vivent dans l'aisance. On peut fort bien posséder un appareil de télévision et vivre dans une maison insalubre. La même remarque s'applique à l'automobile. De toute façon, retenons que seulement un peu plus de la moitié des ménages habitent dans un logement dont ils sont propriétaires. Cette proportion est inférieure à celle de l'ensemble du Canada et, ce qui est encore plus sérieux, elle n'a augmenté que de 1.5% depuis 1955.

TABLEAU XVI

NOMBRE DE LOGEMENTS, SELON L'ÉQUIPEMENT DOMESTIQUE, DANS LE QUÉBEC, 1955 et 1959									
Année	Logements habités (000)	Logements habités par le propriétaire		Logements avec électricité		Logements avec eau chaude et froide		Logements avec bain	
		(000)	%	(000)	%	(000)	%	(000)	%
1955.....	1,013	501	49.4	983	97.0	946	93.3	717	70.8
1959.....	1,109	665	60.9	1,095	98.7	1,067	96.2	858	77.4

  

Année	Logements avec réfrigérateur électrique		Logements avec machine à laver électrique		Logements avec téléphone		Logements avec radio		Logements avec télévision	
	(000)	%	(000)	%	(000)	%	(000)	%	(000)	%
1955.....	820	80.9	851	84.0	727	71.8	969	95.6	491	48.5
1959.....	1,015	91.5	970	87.5	909	82.0	1,078	97.2	927	83.6

  

Année	Logements avec automobile	
	(000)	%
1955.....	413	40.8
1959.....	562	50.7

Source: "Household Facilities and Equipment", D.B.S. 1955-59.

## IV

### LES SECTEURS D'ACTIVITÉ DU GOUVERNEMENT

Monsieur le Président, après avoir présenté la situation administrative, financière et économique de la Province, je voudrais maintenant passer en revue les principaux développements que nous prévoyons, pour l'année 1961-62, dans les secteurs d'activité où le gouvernement que je dirige a des responsabilités à assumer.

Même si tous les efforts du gouvernement doivent être centrés sur la réalisation ultime du bien commun, les instruments dont il se sert pour arriver à cette fin — c'est-à-dire les ministères et tous les services qu'ils comprennent — sont plutôt orientés vers des objectifs spécifiques. Les objectifs du gouvernement actuel, je devrais dire ses préoccupations profondes, sont l'éducation et le bien-être de la population, l'aménagement rationnel et planifié de nos richesses et une structure administrative efficace.

#### *a) L'éducation et le bien-être de la population*

Lorsqu'on parle de bien-être, on en a généralement une notion assez matérielle. On le confond souvent avec le niveau de vie. Il y a évidemment une relation étroite entre les deux, mais elle ne doit pas faire perdre de vue que le bien-être matériel, quoique plus tangible, n'est réellement complet que s'il permet l'épanouissement de l'éducation et de la culture.

#### 1 — ÉDUCATION

Partout dans le monde, la question de l'éducation occupe le premier plan des préoccupations non seulement des gouvernants mais aussi des peuples eux-mêmes.

Les grandes nations, même les plus puissantes et les plus riches, sont aujourd'hui conscientes que leur avenir est profondément lié au niveau de leur culture, au développement de leurs ressources humaines.

Le professeur Heller, président du Conseil économique auprès du Président Kennedy, l'a souligné récemment. Le « capital humain » de la science est un facteur plus important de croissance économique que le capital plus tangible des usines et de l'équipement. Monsieur Heller fait deux recommandations en vue d'un relèvement économique plus rapide. D'abord la cessation

de la politique d'austérité économique puis l'augmentation de l'investissement du gouvernement dans « une de nos plus importantes ressources, l'esprit humain ». Dans la pensée de monsieur Heller, l'éducation est une valeur économique considérable. Il souligne que le chômeur chronique est généralement celui qui n'a reçu ni formation scolaire, ni technique. Le système économique offre des emplois, mais seulement à ceux qui ont reçu une formation et qui exercent une spécialité. Il voit dans l'éducation l'explication du « paradoxe qu'est la pauvreté persistente dans une abondance croissante ». « Une éducation en dessous de la normale », dit-il, « entraîne les autres causes de la pauvreté... »

Je l'ai moi-même dit en plusieurs occasions, s'il en est ainsi pour les grandes puissances mondiales, à plus forte raison les peuples comme le nôtre qui ne sauraient s'imposer à l'attention du monde, ni par leur puissance économique, ni par leur puissance militaire, n'ont-ils d'autres ressources que la qualité de leur culture pour jouer un rôle de quelque importance parmi les autres peuples.

À maintes reprises, le gouvernement actuel a manifesté clairement son attitude en face du problème de l'enseignement dans la province.

Conscient de l'importance primordiale de l'éducation pour l'avenir de la société québécoise, il est bien déterminé à assumer pleinement toutes les responsabilités que lui assigne, dans ce domaine, la constitution de notre pays.

La première de ces responsabilités est de prendre les mesures pour que la politique des diverses institutions d'enseignement soit coordonnée et s'harmonise dans un plan d'ensemble à longue échéance. C'est dans cette perspective que nous avons demandé à la Chambre d'autoriser l'institution d'une Commission Royale d'enquête sur l'organisation et le financement de l'enseignement dans la Province.

Mais bien avant que les résultats des travaux de cette Commission puissent être connus, des mesures urgentes s'imposent. Depuis une dizaine d'années, de nombreux organismes se sont penchés sur plusieurs des problèmes que soulève l'adaptation de notre système d'enseignement aux exigences de l'heure présente. De ces études, un certain nombre de conclusions se dégagent nettement.

Point n'est besoin d'attendre qu'une nouvelle enquête nous ait démontré une fois de plus la nécessité de prolonger la période de fréquentation scolaire obligatoire et de faciliter l'accès à l'enseignement par l'établissement graduel de la gratuité scolaire.

Nous savons déjà que les écoles secondaires, les collèges et les écoles normales ont un urgent besoin, pour remplir adéquatement leur rôle, d'un personnel mieux qualifié.

Nous savons également que nos universités traversent aujourd'hui une période d'expansion considérable et qu'il faudra leur assurer les moyens financiers de se développer au rythme de la croissance des populations étudiantes et des besoins du milieu.

Les déficits chroniques des commissions scolaires au cours des dernières années démontrent clairement qu'il est temps de leur procurer des revenus proportionnés à leurs responsabilités.

Tous ces problèmes nous sont déjà suffisamment connus et le gouvernement ne saurait différer les premières étapes d'une politique d'envergure dans le domaine de l'éducation, au moins sur le plan du financement des institutions.

Tout d'abord, les besoins des universités et de leurs institutions affiliées en matière d'investissements immobiliers ont été analysés, au cours des derniers mois, conjointement par le gouvernement et par les représentants de ces institutions. Cette analyse a clairement montré, en même temps que l'ampleur de ces besoins, l'urgente nécessité d'une coordination des efforts à la fois du gouvernement, des institutions elles-mêmes et du public en général. Elle a montré également que si nous voulons assurer à ces efforts l'efficacité nécessaire, les programmes d'investissements de ces institutions devront être établis selon des normes cohérentes.

C'est dans cette perspective que le gouvernement a décidé d'éviter aux institutions de recourir elles-mêmes à des emprunts sur le marché. C'est la Province qui empruntera à leur place les sommes requises et qui les octroiera aux institutions, en subventions pures et simples, payées comptant au fur et à mesure de l'exécution des travaux. Un programme de cinq ans a été établi à cette fin, en collaboration par le gouvernement et par les institutions en cause. La somme totale que la province s'attend de distribuer ainsi pendant cette période est de 175 millions de dollars. Un projet de loi à cet effet sera bientôt présenté. Le gouvernement est convaincu qu'une telle façon de procéder assurera l'expansion constante et nécessaire des institutions de haut savoir, dans les conditions financières les plus saines et dans le respect intégral de la liberté académique.

Sur le plan des commissions scolaires, les problèmes sont d'un ordre totalement différent. Ils soulèvent en particulier la double question de l'insuffisance du produit de l'imposition locale et des énormes inégalités de ce produit entre les diverses municipalités de la Province. Le rythme d'expansion de l'enseignement secondaire public et le rythme d'accessibilité à un régime de gratuité scolaire complète sont évidemment liés très étroitement à cette question. Des projets de loi à ce sujet sont actuellement à l'étude.

## 2 — CULTURE

La culture est le complément nécessaire et, d'une certaine façon, le résultat de l'éducation. Il importe de la protéger, de l'encourager et de lui permettre de s'épanouir. Tout état moderne doit reconnaître et accepter la tâche qu'il lui faut accomplir à ce propos. Pour le Québec, cette responsabilité d'ordre général se double d'une exigence basée sur l'Histoire. Il appartient en effet au gouvernement de la Province de sauvegarder le « fait français » au Canada. Il peut le faire en développant le souci du bon langage et en soutenant l'expression artistique et littéraire de nos traits culturels propres. Le Québec, comme patrie commune de tous ceux qui, en Amérique du Nord, par-

lent notre langue, doit également s'acquitter de responsabilités qui dépassent le cadre de ses frontières géographiques.

Toutes ces raisons que je viens d'esquisser ont motivé la décision que le gouvernement a prise d'établir un ministère des Affaires culturelles. Comme vous le savez, celui-ci aura sous sa juridiction les organismes suivants : l'Office de la Langue française, le Département du Canada français d'outre-frontière, le Conseil provincial des arts et la Commission des monuments historiques.

Les organismes prévus par la loi, instituant le ministère des Affaires culturelles, ne peuvent être improvisés. Leur tâche sera trop importante pour que leur établissement ne fasse pas l'objet d'une réflexion sérieuse de la part de ceux auxquels sera confiée la marche de ce nouveau ministère. En attendant d'en élargir considérablement les fonctions, le gouvernement place cependant sous la juridiction du ministère des Affaires culturelles certains services qui relevaient précédemment du Secrétariat de la Province. L'an dernier les sommes dont ces services disposaient se sont élevées à \$2,724,000. En 1961-62, ces crédits passeront à \$3,203,200. L'accroissement des dépenses provient surtout d'une augmentation d'environ \$200,000. dans les crédits de la Commission des monuments historiques, ainsi que d'une augmentation proportionnellement très appréciable dans les subventions qui seront accordées aux bibliothèques déjà existantes et dans l'aide financière que le gouvernement versera aux nouvelles bibliothèques. En 1960-61, les sommes ainsi octroyées furent de \$132,000. Elles seront cette année de \$325,000. dont \$35,150. pour les nouvelles bibliothèques. Le gouvernement est persuadé que la multiplication des bibliothèques publiques est une excellente façon d'assurer la diffusion de la culture dans tous les milieux et de provoquer le goût des choses de l'esprit auprès de l'ensemble de la population. C'est d'ailleurs là un des principaux buts d'un ministère des Affaires culturelles.

### 3 — SANTÉ

Les crédits du ministère de la Santé seront considérablement plus élevés en 1961-62 qu'ils ne le furent l'an dernier. Ils s'établiront à \$125,969,000. comparativement à \$106,048,400. en 1960-61.\*

Toutefois, ce dernier montant n'est pas celui qui avait été prévu au budget par le gouvernement précédent. Celui-ci n'avait voté qu'un montant de \$74,166,000. qu'il a été nécessaire à deux reprises d'augmenter depuis juillet 1960. La première fois, en décembre, le Parlement a adopté un budget supplémentaire de \$30,541,000. À la fin de mars, il fallut obtenir de nouveaux crédits pour \$1,216,400. Sur le premier budget supplémentaire, un montant de \$13,500,000. était réservé pour la mise en marche, dès le 1<sup>er</sup> janvier cette année, du programme d'Assurance-hospitalisation.

(\*) Pour que les chiffres des deux exercices soient comparables, ceux qui sont indiqués pour 1960-61 tiennent compte, d'une part, des trois budgets supplémentaires et, éventuellement d'autre part, de certains virements de crédits intervenus entre-temps d'un ministère à un autre.

C'est de l'application de ce programme que résulte surtout l'augmentation des crédits du ministère entre 1960-61 et cette année. Elle exigera pour l'année financière en cours des déboursés de \$57,400,000. C'est là la part provinciale du programme conjoint d'assurance-hospitalisation : la contribution fédérale étant de \$72,480,000. sur un coût total de \$129,880,000. Le déboursé provincial de \$57,400,000. inclut des sommes qui étaient auparavant affectées à l'Assistance publique. Comme ces dernières étaient de l'ordre de \$30,000,000., l'augmentation des dépenses provinciales causées par l'établissement de l'assurance-hospitalisation n'est que de \$27,000,000. environ.

En somme, même si le gouvernement de la Province a dû assumer de nouvelles obligations à cause de l'intérêt qu'il apporte à la protection de la santé des citoyens, il faut reconnaître que celles-ci sont relativement peu étendues lorsqu'on les compare aux avantages qu'apporte désormais l'assurance-hospitalisation à ces centaines de milliers de familles pour qui le séjour d'un de ses membres à l'hôpital provoquait souvent des dettes dont elles prenaient des années à se libérer, quand elles s'en libéraient ! Actuellement dans le Québec, l'hospitalisation n'est plus un luxe que pouvaient se permettre seulement les gens fortunés. C'est la classe moyenne, c'est-à-dire la majorité de la population, qui bénéficie le plus de cette nouvelle mesure sociale. Pour les pères de famille, l'hospitalisation ne sera plus jamais un risque à craindre : elle est devenue au contraire un instrument efficace pour l'amélioration du niveau général de la santé et un instrument qu'on utilisera désormais plus librement. Par cette mesure qu'est l'assurance-hospitalisation et malgré les problèmes temporaires, d'administration et d'adaptation que pose toujours à ses débuts la mise en marche d'un programme aussi vaste, la population de la Province de Québec a accompli un pas de plus dans la voie de la sécurité sociale.

Le budget du ministère de la Santé prévoit également pour 1961-62 des sommes nouvelles de \$5,301,000. pour la construction d'hôpitaux et de \$2,624,000. comme subventions pour d'autres constructions similaires. Par ailleurs, le traitement des malades mentaux exigera des déboursés nets de \$16,690,000. pour l'entretien des indigents. Il s'agit là d'une augmentation de \$1,110,000. par rapport à l'an dernier. Le reste du budget du ministère servira à défrayer le coût de l'administration et à assurer le maintien de l'hygiène et de la médecine préventive et le bon fonctionnement des différents services.

#### 4 — FAMILLE ET BIEN-ÊTRE SOCIAL

En 1961-62, le budget total du ministère de la Famille et du Bien-Être social s'élèvera à \$105,065,000., soit une augmentation sensible sur le budget de l'an dernier.

Ce sont les services d'assistance sociale qui marquent le plus fort accroissement. Rappelons que le Gouvernement accordera des allocations familiales provinciales de \$10.00 par mois aux parents des adolescents de 16 à 18 ans qui

sont aux études (\$3,500,000.), une allocation supplémentaire de \$10.00 par mois, selon leurs besoins, aux récipiendaires de la pension de vieillesse universelle à 70 ans, et de la pension de vieillesse de 65 à 70 ans, de même qu'aux récipiendaires des pensions aux aveugles et aux invalides. Le total de ces allocations supplémentaires sera de \$6,700,000. De plus, des allocations seront versées aux veuves et aux célibataires de sexe féminin à partir de l'âge de 60 ans, selon les conditions qui régissent la pension actuellement versée aux personnes de 65 à 70 ans. Cette dernière mesure de sécurité sociale représentera un coût additionnel de \$5,000,000. au chapitre des allocations sociales.

Il y aura également une augmentation de dépenses en ce qui a trait aux subventions à des foyers pour personnes âgées. Les principales institutions bénéficiaires seront : le Foyer Saint-Joseph de Sherbrooke (\$1,300,000. de plus), le Centre d'Accueil de Drummondville (\$1,200,000.), le Foyer pour personnes âgées de Maria, comté de Bonaventure (\$1,000,000.) et The Wales Home, Richmond (\$300,000.). De nouveaux foyers pour personnes âgées seront construits, par exemple celui du Domaine Saint-Sulpice de Sault-au-Récollet (\$1,000,000.), le Foyer de Trois-Pistoles, comté de Rivière-du-Loup (\$900,000.) et celui de Saint-Bernard, comté de Bellechasse (\$500,000.). Je signale aussi que le Foyer Notre-Dame de l'Islet provoquera des déboursés atteignant \$597,000. de plus que l'an dernier.

Il existe deux articles du budget du ministère de la Famille et du Bien-Être social qui, en eux-mêmes, ne représentent qu'une faible proportion du total, mais dont les effets futurs peuvent être étendus. Je pense au Comité anti-alcoolique du Québec dont le budget passe de \$25,000. à \$200,000. et au Comité d'étude sur les problèmes de l'habitation familiale qui sera bientôt formé et dont le budget prévu est de \$40,000.

On peut facilement imaginer tous les services que pourra rendre à notre population le Comité anti-alcoolique. Il indique l'intention évidente de l'État de seconder les efforts louables des groupes privés qui s'intéressent à l'important problème qu'est l'alcoolisme.

Quant au Comité d'études sur l'habitation familiale, son travail permettra une compréhension plus réaliste d'une question qui touche la famille de si près et provoquera des politiques à long terme qui guideront l'action du Gouvernement en matière d'aide à la construction domiciliaire et notamment à l'entreprise coopérative dans le domaine de l'habitation.

L'appellation nouvelle qu'est l'expression « Ministère de la Famille et du Bien-Être social » contient une promesse de renouveau.

À l'égal des pays où la législation sociale s'est le plus harmonieusement développée sur le plan humain, la Province a désormais un ministre chargé de la surveillance des intérêts familiaux. Les travaux préparatoires à la rédaction d'un code de l'enfance et d'un code de la famille sont déjà amorcés. Ces documents publiés progressivement permettront à tous les intéressés, unions de familles, sociétés nationales, agences sociales et à tous les groupements concernés de s'intéresser de plus près à la question familiale. Ils leur permettront

aussi d'apporter à l'évolution des lois le fruit de leur expérience et la richesse de leurs suggestions. L'influence de ces études et travaux permettra de repenser l'ensemble de la législation sociale de chez nous en fonction de la famille. Ce sera là une nouvelle prise de conscience de tous ceux qui font équipe dans le mouvement familial de cette Province.

## 5 — TRAVAIL

On a déjà dit beaucoup de choses sur l'évolution démographique de la Province de Québec depuis un demi-siècle. D'agricole qu'elle était dans la proportion des deux tiers, notre population est devenue urbaine dans la même proportion. L'industrie, activée dans son développement par deux grandes guerres, a créé dans nos villes un foyer d'appel ; de là transformation de nos habitudes, altération de nos traditions et apparition de phénomènes sociologiques nouveaux.

Des structures sociales nouvelles se sont édifiées. Le syndicalisme s'est développé chez les travailleurs comme chez les employeurs. Ces forces se sont affrontées, mais les relations patronales-ouvrières sont en général excellentes. Les procédures d'accréditation, de négociation et de conciliation se font dans un climat de liberté. Il est normal qu'il y ait parfois des conflits. Il est anormal — c'est ce qui s'est produit sous l'ancien régime — de les envenimer par des brimades ou des interventions intempestives.

Le gouvernement espère que le Conseil supérieur du travail et ses membres mettront incessamment la dernière main au Code du Travail qui sera, j'en ai la conviction, une garantie de paix et de justice sociale.

Le domaine des relations patronales-ouvrières, celui des conditions de travail et de la législation qui la concerne a pris, avec les années, une très grande importance. L'État a un rôle à la fois délicat et indispensable à y jouer et le fait par l'entremise du ministère du Travail et de ses divers services. Il le fait pour assurer la paix et la concorde, garanties de notre progrès économique.

En 1961-62, les crédits du ministère du Travail seront de \$4,919,500. Dès la présente session, le ministre du Travail présentera quelques projets de loi urgents, dont un aura en particulier pour but d'assurer un traitement plus équitable aux accidentés du Travail.

Le ministre du Travail, à cause de la nature de sa fonction, est plus que tout autre peut-être intéressé à la solution rapide et définitive de la vague de chômage actuelle qui frappe la population ouvrière. Il a reçu plusieurs suggestions à ce propos de la part de représentants de centrales syndicales et d'associations patronales. Certaines de ces suggestions ont été mises en application sans délai et le gouvernement s'est efforcé, dans les secteurs qui relèvent de sa juridiction, de faire accomplir le plus possible de travaux pendant la période de ralentissement saisonnier.

J'ai longuement traité de la situation de l'emploi au cours de mon exposé sur la conjoncture économique de la Province et vous comprenez, Monsieur le Président, que je ne crois pas nécessaire d'y revenir maintenant.

## *b) L'aménagement des richesses*

Tout gouvernement est dans l'obligation de favoriser le développement rationnel des richesses naturelles qui forment le patrimoine commun des citoyens. Au Québec, ce devoir est d'autant plus grand que, comme vous le savez, les richesses de notre sol et de notre sous-sol sont immenses. Le gouvernement doit faciliter leur exploitation plus intense et veiller à ce que celle-ci se fasse au bénéfice de leurs propriétaires, les citoyens du Québec. Il faut également que le gouvernement suscite la promotion de l'industrie et du commerce et établisse des moyens de communication de plus en plus facile à travers toute la Province. C'est de cette façon que l'expansion économique du Québec résultera en un accroissement du niveau de vie moyen de la population.

### 1 — AGRICULTURE ET COLONISATION

#### *a) Agriculture*

Les crédits du ministère de l'Agriculture seront, en 1961-62, de \$39,336,100. comparativement à \$45,085,500. votés au cours de l'an dernier. La diminution provient presque exclusivement d'une baisse de \$5,432,000. dans les crédits à être votés pour l'exécution de travaux de drainage, surtout pour les travaux accordés à contrat. Cette diminution de dépenses est la résultante de l'adoption du système des demandes de soumissions. Ce système nous permet de faire plus de travaux avec moins d'argent. Par contre, plusieurs autres postes du budget seront quelque peu augmentés et de nouveaux seront créés, notamment ceux qui concernent l'aide à l'organisation et à l'amélioration des fermes et l'aide au transport de bétail.

L'agriculture, tout le monde l'admet, est l'une des principales industries de base du Québec. Notre gouvernement est fermement convaincu de la nécessité de donner au plus grand nombre possible de fermes familiales toutes les chances de se transformer rapidement en unités viables et rentables. Pour ce faire, nous avons décidé de mettre à la disposition du cultivateur le crédit, l'aide technique et l'assistance dans la mise en marché dont il a besoin pour assurer à son exploitation familiale un caractère d'aisance, de stabilité et de permanence.

Les modifications récemment apportées à la Loi du crédit agricole du Québec démontrent le désir de l'administration actuelle d'assurer à l'exploitant de ferme le crédit dont il a besoin pour mettre la technologie agricole en applica-

tion. La nouvelle loi porte de \$10,000. à \$15,000. le montant maximum du prêt foncier et permet de prêter jusqu'à 80 p. 100 au lieu de 75 p. 100 de l'évaluation de la ferme. De plus, elle offre aux futurs exploitants un prêt d'établissement pouvant s'élever jusqu'à 90 p. 100 de l'évaluation de la ferme à acquérir, et prévoit en faveur de ceux qui auront exploité avec succès leur domaine pendant dix années consécutives un octroi représentant le tiers du montant prêté, jusqu'à concurrence de \$3,000.

La Chambre sera bientôt appelée à voter un amendement à la Loi relative à l'amélioration des fermes afin de permettre aux banques et aux caisses populaires de fournir au cultivateur le crédit d'exploitation dont il a besoin pour assurer une plus grande efficacité à son entreprise. Le budget de 1961-62 comprend une somme de \$300,000. prévue à cette fin. Il s'agit évidemment là d'un nouveau poste du budget.

Le crédit sans la technique peut facilement conduire l'agriculture à la banqueroute. L'administration actuelle entend mettre davantage à la portée du cultivateur la technique agricole indispensable à la gestion de son exploitation. Elle le fera en favorisant l'enseignement, la recherche et la vulgarisation.

Le gouvernement a déjà mis sur pied un comité d'étude sur l'enseignement agricole et agronomique. Ce comité doit faire rapport avant le 1<sup>er</sup> juin 1961.

La Chambre sera appelée à voter des crédits plus généreux pour le Conseil des Recherches agricoles. Ceux-ci passeront de \$210,000. à \$250,000. en 1961-62. Ce conseil intensifiera son rôle d'organisme coordonnateur de la recherche agricole. Il dispensera un plus grand nombre de bourses d'étude aux bacheliers en sciences agricoles qui désirent poursuivre des études graduées et subventionnera de plus nombreux projets de recherches ayant trait directement ou indirectement à l'agriculture.

Le ministère de l'Agriculture fera bientôt connaître les changements de structure qu'il lui sera nécessaire d'effectuer pour mieux coordonner l'action du personnel et pour donner au cultivateur un service de conseillers agricoles qui sera mieux en mesure de l'aider à résoudre ses problèmes de gestion. Ces conseillers agricoles vont orienter leur activité dans le sens de la consolidation de l'agriculture à l'échelon de la ferme, de la paroisse et de la région.

L'administration actuelle a aussi décidé d'établir une politique de subventions au transport du bétail en provenance des régions éloignées vers les grands abattoirs. Cette mesure, qui représentera une dépense nouvelle de \$300,000. cette année, a pour but de hausser le revenu des cultivateurs des régions défavorisées au point de vue du marché et, partant, de réduire l'exode rural.

Le ministère de l'Agriculture poursuivra donc son objectif de consolidation de l'agriculture du Québec, en offrant aux exploitants de ferme les moyens d'accroître leurs revenus et en s'efforçant de réaliser une meilleure intégration sociale de notre classe agricole.

## *b) Colonisation*

Le ministère de la Colonisation accomplit un travail qui s'apparente beaucoup à celui effectué par le ministère de l'Agriculture. Ses crédits seront cette année de \$14,666,000. par rapport à \$16,215,000. en 1960-61. Cette baisse s'explique en grande partie par diverses réformes dont l'adoption du système des soumissions publiques. De plus, avant de songer à l'ouverture de nouvelles colonies, le gouvernement se doit de repenser la colonisation en donnant d'abord une orientation nouvelle à un grand nombre de paroisses et même à des régions entières que certaines conceptions maintenant dépassées empêchent d'atteindre leur plein épanouissement.

En vue d'améliorer le sort des colons, le gouvernement se propose de leur faciliter l'accès à une réserve forestière paroissiale partout où il sera avantageux de le faire. L'organisation de syndicats forestiers est déjà commencée et les premiers résultats obtenus permettent de grands espoirs. Dans le passé, l'arbre fut trop longtemps considéré comme l'ennemi à abattre. Aujourd'hui, l'exploitation de la forêt représente une ressource renouvelable tellement importante que son exploitation doit se faire sur une base rationnelle.

Parce que le gouvernement reconnaît la nécessité pour le colon d'obtenir des crédits d'exploitation, le ministère de la Colonisation paiera 4% d'intérêt sur tous les prêts consentis par les caisses populaires, pourvu qu'ils ne dépassent pas \$1,000. Cette forme de crédits s'ajoutera à d'autres avantages prévus par la législation adoptée par les Chambres.

C'est ainsi qu'à la suite d'une réglementation approuvée par le Lieutenant-gouverneur en Conseil, le 17 novembre 1960, le ministère de la Colonisation procédera au rachat des terres abandonnées dont la valeur ne dépasse pas \$4,000. ou le double de l'évaluation municipale. La concession de ces terres se fera au moyen d'un billet de location. L'acquéreur bénéficiera d'un prêt correspondant à 90% de l'évaluation de la ferme. Ce prêt sera remboursable en vingt ans ; les dix premiers versements seront sans intérêt et les dix derniers porteront un intérêt de 2.5%. De plus, dans le cas d'un nouvel établissement, le propriétaire bénéficiera d'un crédit d'organisation pour assurer la rentabilité de son exploitation.

Le ministère de la Colonisation offrira une assistance plus généreuse sous forme de subventions tant pour le défricheur déjà installé que pour celui qui désire s'établir. La construction de maison et de bâtiments convenables et l'organisation de la ferme en général seront favorisées plus généreusement. Le budget de 1961-62 prévoit une somme de \$1,604,000. destinée à faciliter l'établissement des colons. Il s'agit là d'une augmentation de \$679,000. sur l'an dernier.

L'exploitation agricole est en voie de devenir une entreprise industrielle où l'espace est vital à la rentabilité. L'époque où l'on cultivait de 30 à 40 acres, avec des moyens de fortune, est révolue. Afin d'aider le colon à passer le plus rapidement possible au rang de cultivateur, le développement des lots sera

accélééré. Dans ce but, le ministère de la Colonisation consentira des primes plus substantielles pour assurer la première mise en valeur des sols et la superficie primable sera augmentée.

On sait que l'économie moderne exige l'agrandissement des fermes. En vertu d'un amendement récent à la Loi des terres de colonisation, il sera possible, à certaines conditions, de concéder une superficie initiale allant jusqu'à deux cents acres. De cette façon, l'établissement sur un lot plus vaste offrira plus de chance de succès.

Enfin, la consolidation des paroisses de colonisation sera poursuivie avec vigueur, en collaboration avec le ministère de l'Agriculture, un peu pour les mêmes raisons que celles qui président au mouvement de consolidation des fermes.

## 2 — TERRES ET FORÊTS

Le budget du ministère des Terres et Forêts sera, en 1961-62, de \$14,049,000. comparativement à \$13,218,696. l'an dernier. On remarque un bon nombre de nouvelles dépenses au chapitre des dépenses ordinaires. En 1961-62, le ministère des Terres et Forêts continuera son programme de restauration de la forêt, pour lequel une somme de \$1,800,000. est prévue. Cette somme servira à la plantation d'ornementation le long des routes et dans les villes (\$325,000.), au reboisement dans les réserves cantonales et dans les terrains vacants de la Couronne (\$275,000.), aux camps d'étudiants (\$300,000.), à certains travaux sylvicoles divers (\$600,000.) et à l'agrandissement des pépinières existantes, ainsi qu'à l'installation de nouvelles pépinières (\$300,000.).

Ces efforts de restauration se situent dans le cadre d'un vaste programme que le gouvernement a commencé à mettre en application dès le mois d'août 1960. Il a pour but simultané de reconstituer la forêt et d'alléger le chômage dans certaines paroisses marginales de la Province, notamment en Gaspésie et en Abitibi. Le ministère des Terres et Forêts poursuivra également l'aménagement de la forêt domaniale de Matane. Le coût total pour 1961-62 en sera de \$920,000., montant dont il faut soustraire une somme de \$400,000. représentant la valeur des produits de récupération.

En vertu d'une entente signée le 12 septembre 1960, le gouvernement fédéral a mis à la disposition de la Province une somme de \$286,528. pour l'exercice financier 1960-61, à titre de contribution partielle (25% ou 50% selon le cas) à la construction de routes secondaires en forêt. Cette entente vaut aussi pour la construction de pistes d'atterrissage, et l'achat d'équipement, de véhicules et d'avions indispensables à la protection contre le feu. Les dépenses de la Province à ce titre furent d'environ \$675,000. en 1960-61. En 1961-62, en vertu de la même entente, le gouvernement fédéral versera \$280,816., alors que la contribution du Québec sera de \$600,000.

Une autre entente fédérale-provinciale, entrée en vigueur au cours de décembre 1960, prévoyait une dépense de \$400,000. en 1960-61 pour la construc-

tion de routes d'accès en forêt pour fins d'exploitation et de protection. Le gouvernement fédéral remboursera, selon les termes de l'entente, 50% de cette somme. Dès le début de l'hiver, le ministère des Terres et Forêts a entrepris le tracé des routes. Au milieu de janvier 300 hommes étaient employés aux travaux de défrichement et de construction. À la fin de mars, le nombre de travailleurs avait atteint 400. En 1961-62, l'entente se continuera. Le Québec et le gouvernement fédéral verseront chacun un montant de \$1,000,000. pour permettre la poursuite du programme de construction de routes d'accès destinées à faciliter l'exploitation de la forêt.

Enfin, je veux aussi rappeler que le ministère des Terres et Forêts vise constamment à susciter l'établissement dans la Province d'usines de transformation du bois. À cette fin, le ministère entreprendra cette année plusieurs études sur diverses régions forestières de la Province, notamment Chandler, Matane, Bonaventure, Carleton, Natashquan et Matagami.

### 3 — MINES ET HYDRO-ÉLECTRICITÉ

Le développement de l'industrie minérale telle que nous la concevons est si étroitement relié aux moyens de transmission et au coût de l'énergie électrique que nous avons fusionné en un seul ministère, celui des Richesses naturelles, les anciens ministères des Mines et des Ressources hydrauliques. Nous voulons par là mettre en application le programme de gouvernement que la population du Québec a approuvé le 22 juin dernier. Les crédits de ce nouveau ministère seront pour 1961-62 de \$13,176,000., comparativement à \$18,000,000. votés en 1960-61. Les dépenses ordinaires seront de \$10,041,000. cette année au lieu de \$11,270,000. en 1960-61. La plus importante diminution des crédits du ministère provient des dépenses en immobilisation qui seront de \$3,135,000. comparativement à \$6,730,000. l'an dernier. La baisse s'explique surtout du fait que la route du lac Mattagami, de même que la construction de divers chemins de mines et de ponts exigera moins de déboursés cette année à cause de l'entente récente entre le Québec et Ottawa relativement aux voies d'accès aux richesses naturelles. On sait qu'ils s'agit là d'un programme quinquennal.

Certains postes du budget de ce ministère montrent cependant des accroissements. Notons entre autres l'acquisition de l'usine pilote pour laquelle la Province versera un premier montant de \$132,000., l'entretien des chemins de mines pendant l'été qui passe de \$425,000. à \$540,000., ainsi que les travaux municipaux dans les villages miniers pour lesquels la Province consacrera cette année \$500,000. de plus qu'en 1960-61. Notons aussi, du côté des ressources hydrauliques une dépense de \$1,000,000. pour l'achat et la construction de lignes de transmission pour l'Office de l'électrification rurale qui est maintenant sous la juridiction du ministre des Richesses naturelles. Cet Office accordera également une aide accrue aux coopératives et aux constructions. Comme vous le savez, une partie de cette aide est remboursable par les coopératives.

Une des principales tâches assumées par le ministère au cours de la prochaine année fiscale sera d'intégrer ses services existants dans les cadres du nouveau Ministère des Richesses naturelles. Le ministère devra en plus créer un service nouveau pour remplir les obligations que lui impose la loi du nouveau Ministère des Richesses naturelles dans le domaine de la planification. Le recrutement de personnel nouveau sera donc nécessaire. La Commission du Service civil a déjà institué un premier concours pour recruter des économistes à cette fin. Le personnel existant sera aussi mis à contribution pour la création de ce nouveau service.

#### *a) Mines*

Nous avons l'intention, dans le domaine des mines, de prendre les initiatives destinées à imprimer une impulsion nouvelle à cette industrie qui occupe la quatrième place dans notre économie, après l'industrie manufacturière, la construction et l'agriculture. Lorsque j'exposais tout à l'heure la situation économique de la Province, je disais que le minerai de fer de Québec Cartier Mining serait concentré sur place. Il faut toutefois appuyer sur le fait qu'il s'agit d'une étape et non de la transformation finale comme le serait par exemple la réduction en fer métallique ou en acier dans des hauts fourneaux ou des fours électriques dont les cheminées s'élèveraient dans le ciel du Québec.

Il y a tout lieu de se réjouir de la mise en marche de cette vaste entreprise et d'encourager l'établissement d'autres, mais sans perdre de vue le but que nous visons et que nous poursuivons sans relâche, c'est-à-dire la transformation en produits finis de notre matière première.

Il est à propos de signaler aussi en passant les projets actuellement en voie de réalisation pour mettre en état d'exploitation les gisements de zinc de la région du lac Matagami avant la fin de l'année, et il me fait plaisir de souligner que les projets à l'étude prévoient la transformation dans la province de ce minerai en zinc métallique.

Le gouvernement actuel a bien l'intention de mettre en œuvre toutes ses ressources pour intensifier l'exploitation des richesses de notre sous-sol. Dès les premières semaines après que nous avons pris le pouvoir, le ministre des Mines a entamé des pourparlers avec le Gouvernement fédéral afin que notre Province puisse bénéficier des subsides disponibles pour la construction de routes d'accès aux ressources, et ceci, bien entendu, sans préjudice aux droits ou à l'autonomie de la Province. C'est le 18 octobre, après trois mois d'étude et de pourparlers que le ministre des Mines signait avec le représentant du Gouvernement fédéral une entente grâce à laquelle Ottawa paiera au Gouvernement de la province de Québec la moitié d'une dépense de \$15,000,000. pour la construction de routes. Celles-ci seront construites au cours d'une période de cinq années dans le but d'ouvrir à l'exploration et à l'exploitation des régions que les experts considèrent comme très prometteuses. Le résultat heureux de ceci sera que, même sans tenir compte des gains qui seront réalisés par la poli-

tique de soumissions publiques, nous aurons au terme de la période prévue deux fois plus de chemins sans qu'il n'en coûte un sou de plus à la Province.

La recherche géologique sur laquelle s'édifie en fin de compte le progrès de l'industrie s'est poursuivie et se poursuivra à un rythme accru. Au cours de l'été dernier, le Gouvernement a envoyé dans divers endroits du Québec 57 équipes géologiques.

Mais s'il faut fournir aux prospecteurs les connaissances géologiques qui les dirigeront vers les régions les plus favorables aux découvertes minérales, encore faut-il leur permettre d'y pénétrer pour y poursuivre leurs recherches. Pour cette raison, nous avons rouvert au jalonnement en claims miniers le vaste territoire du Nouveau-Québec. Cette mesure a été accueillie avec enthousiasme, et nous nous attendons à une saison très active de prospection au cours des mois d'été.

Le gouvernement actuel entend encourager la recherche minière dans tous les domaines, et depuis le 22 juin il a autorisé des recherches pour le gaz et le pétrole sur une étendue totale de 462,400 acres dans la région des Basses Terres du Saint-Laurent, et 212,920 acres dans la région de Rimouski.

#### *b) Hydro-électricité*

Les études et travaux sur les rivières constituaient depuis quelques années l'un des principaux postes de dépenses au budget de l'ancien ministère des Ressources hydrauliques. Il y a là deux grandes subdivisions : celle des études et relevés pour compléter un inventaire des ressources hydrauliques de la province, et celle des travaux de protection sur les rivières dans les endroits où la grande crue des eaux cause des dommages.

Ces études et travaux étaient sous la responsabilité administrative de services qui dépendaient autrefois de la Commission des Eaux courantes. La Commission a été abolie en décembre 1954. Cependant, les bureaux étaient restés à Montréal. Pour assurer une plus grande efficacité administrative, ces bureaux seront déménagés à Québec. Les ingénieurs du ministère auront à l'avenir l'occasion de se familiariser avec les différents services techniques sous la juridiction du ministère, plutôt que d'être cantonnés en deux groupes différents, l'un à Québec, issu de l'ancien service hydraulique, et l'autre à Montréal, issu de l'ancienne Commission des Eaux courantes.

Le bureau de Montréal avait la responsabilité administrative des études et travaux d'inventaire qui se faisaient sur les rivières du nord de la province. Cependant, le ministère avait confié ces travaux, depuis 1954, à des bureaux d'ingénieurs-conseils. Au moment où cette décision avait été prise, les fonctionnaires du ministère l'avaient recommandée comme étant un palliatif temporaire. Les salaires payés aux ingénieurs du ministère à cette époque étaient tels que l'on n'avait pas en mains le personnel nécessaire pour entreprendre ces travaux.

Les ingénieurs-conseils agissaient à la fois comme entrepreneurs et comme ingénieurs, c'est-à-dire que toute l'organisation des études, incluant celles

faites sur le terrain, était en entier confiée à leur administration. Une telle situation ne pouvait pas se continuer.

La division des ressources hydrauliques du ministère des Richesses naturelles doit se préoccuper en plus haut point de développer, au sein de ses services, un corps d'ingénieurs et de techniciens parfaitement compétents. Il s'impose également que tous les renseignements recueillis puissent être mis sans délai à la disposition du ministère et soumis à son contrôle immédiat.

Il a donc été décidé de ne pas renouveler les contrats dévolus aux bureaux d'ingénieurs-conseils et de continuer les études sous la gouverne directe et immédiate du ministère. Il en résulte une période de réorganisation affectant le budget pour l'année à venir : le montant prévu pour ces études y a été considérablement réduit. Il passe de \$4,104,000, à \$2,373,000. pour l'hydrométrie, les études et travaux sur les rivières et les arpentages. Il faut souligner cependant qu'il y avait eu augmentation importante à ce poste de dépenses pour l'année 1960-61.

Tout comme dans le cas des études sur les rivières, les travaux de protection relevaient jusqu'à maintenant du bureau de Montréal ; ils s'intégreront immédiatement dans les services du ministère à Québec. Le budget pour les travaux de protection n'a pas été sensiblement modifié. Les critères servant à déterminer dans quelles circonstances ces travaux doivent être exécutés sont réexaminés, car il faut bien s'assurer que ces ouvrages ne sont vraiment entrepris que dans les cas d'utilité publique. Comme première étape, le ministère n'étudie de nouvelles demandes pour des travaux de protection que si elles lui sont soumises par les conseils des municipalités concernées.

L'Office de l'Électrification rurale est maintenant, comme je l'ai dit, sous la juridiction du ministre des Richesses naturelles. Le budget de l'année à venir fixe le montant des dépenses en immobilisations permises à l'Office au lieu de considérer ces dépenses comme statutaires ; celles prévues pour l'année à venir concernent toutes l'achat et la construction de lignes de transmission par l'Office, en Gaspésie et sur la Côte Nord, régions où il reste le plus à faire pour améliorer la distribution et le coût de l'électricité.

Quant à l'Hydro-Québec, qui est une corporation de la Couronne, elle ne relève pas directement du ministère, mais est placée sous la juridiction du ministre des Richesses naturelles qui assure la liaison entre le Cabinet, l'Assemblée législative et la Commission. Les principales décisions prises par l'Hydro-Québec en ces derniers mois sont :

a) soumissions publiques pour tous les contrats importants et pour une bonne partie des achats ;

b) décision finale de procéder au harnachement des eaux des rivières Manicouagan et aux Outardes. Ce projet est le plus considérable encore prévu au Canada ; on y aménagera 6,000,000 c.v. ; des soumissions ont déjà été demandées pour les tunnels de Manicouagan numéro 5, l'équipement lourd, les services essentiels, etc. . . . ;

c) décision de construire une ligne de transmission entre Québec et les Boules. Cette ligne de 300,000 volts et d'une capacité ultime de 300,000 c.v. assurera tous les besoins de la Gaspésie pour l'avenir immédiat.

#### 4 — CHASSE ET PÊCHE

Dans le Québec comme ailleurs, la chasse et la pêche ont une double importance : elles sont d'abord une forme d'exploitation de nos richesses naturelles à cause de leur valeur commerciale et, en second lieu, elles ont une fonction sportive et récréative. Le gouvernement ne peut négliger ni l'un ni l'autre de ces aspects ; tout en s'intéressant à la protection et à la conservation de la faune, il doit faciliter aux sportifs l'accès de nos forêts, de nos lacs et de nos rivières.

##### a) Chasse

En 1961-62, les crédits du ministère de la Chasse seront de \$6,435,000.

Le ministère a procédé récemment à la réorganisation de son service de gardes-chasse et de gardes-pêche et une somme nouvelle de \$50,000. a été prévue pour l'entraînement de ceux qui seront responsables de la protection de la faune. L'application des lois sera dorénavant plus rigoureuse, car il importe d'éviter le gaspillage d'une ressource que menacent tant de facteurs naturels sur lesquels nous avons peu de contrôle.

À cause de la vogue grandissante du *camping*, la Province prévoit l'aménagement de nombreux terrains à cette fin dans les réserves. Dans le passé, ceux-ci n'ont pas toujours pu répondre à la demande. Nous essaierons dans l'avenir de permettre à une plus grande partie de la population d'y avoir accès.

##### b) Pêche

Pour ce qui est de la pêche, les montants à être votés seront de \$3,856,500. en 1961-62. Nous suivrons, pour la pêche sportive, les mêmes principes que ceux qui guideront notre politique en matière de chasse. Nous verrons à rendre plus accessibles nos lacs et nos rivières en construisant des voies carrossables à cette fin et en réduisant le nombre des lacs dits « privés ». Nous croyons que toutes les classes de la population doivent pouvoir bénéficier librement des ressources abondantes dont la nature nous a gratifiés.

La pêche commerciale fera l'objet d'une législation particulière. Celle-ci traverse en effet une période d'industrialisation intense dans les principaux pays du monde et il nous faut progresser au même rythme. Le gouvernement désire apporter une grande attention à la construction d'une flotte qui sera en mesure d'exploiter nos pêcheries le plus efficacement et le plus profitablement possible. Déjà nous avons adopté plusieurs mesures dans ce but.

Comme le bateau est au pêcheur ce qu'est la ferme à l'agriculteur, nous nous proposons d'instituer bientôt un vrai Crédit maritime qui complètera

celui qui avait été établi en 1941 et grâce auquel le gouvernement défrayait une partie des intérêts sur les prêts consentis par les Caisses populaires. Cette nouvelle législation permettra aux intéressés d'effectuer des emprunts à des conditions très avantageuses. Nul doute que cela aura pour effet de rendre plus prospère l'industrie québécoise de la pêche commerciale.

## 5 — INDUSTRIE ET COMMERCE

Le budget du ministère de l'Industrie et du Commerce a été accru cette année, et il le sera dans les années à venir. Pour 1961-62, le budget sera de \$3,307,500. comparativement à \$3,000,000. l'an dernier. La hausse provient principalement, d'une part, de la nécessité dans laquelle le ministère s'est vu de s'assurer les services de nouveaux spécialistes, et, d'autre part, de la mise sur pied d'une division de recherches scientifiques et techniques, ainsi que de l'expansion de la représentation du ministère à l'extérieur de la Province. Dans le premier cas, l'augmentation a été de \$255,000. Dans le cas de la division de recherches, un article nouveau du budget, la somme à dépenser s'élèvera à \$120,000. Quant à la représentation à l'étranger, elle exigera un montant additionnel de \$127,000. J'ajoute que les subventions accordées par le ministère ont subi une coupure de \$282,000. par rapport à l'exercice financier 1960-61.

Les accroissements de dépenses notés plus haut sont destinés à permettre à ce ministère de jouer dans l'avenir le rôle plus considérable que la politique du gouvernement lui a assigné. Celui-ci, comme vous le savez, a décidé d'assumer toutes ses responsabilités dans les domaines d'orientation et d'expansion de l'économie provinciale.

Cette décision gouvernementale était d'ailleurs rendue inévitable par les problèmes économiques qui confrontent la Province. En premier lieu, il y a la vague de chômage la plus aiguë à laquelle le Canada ait eu à faire face depuis la guerre. En second lieu, on pouvait noter les difficultés de nombreuses industries secondaires du fait des importations à bon marché venant de pays à bas salaires.

Finalement l'automatisation, l'apparition sur le marché de nouveaux produits exigeant moins de main-d'œuvre, la concurrence accrue sur les marchés étrangers, la concentration croissante des entreprises, les investissements étrangers dans des secteurs clefs, tel que celui des ressources naturelles, posaient au Gouvernement des problèmes d'autant plus graves qu'ils avaient été longtemps ignorés.

De toute évidence, il fallait, pour éviter de marcher à l'aveuglette, un Conseil capable de mettre en ordre les diverses données des problèmes économiques qui confrontent le Gouvernement. Un Conseil d'Orientation existait déjà dès 1944 et avait pour but de conseiller le gouvernement et de réorienter l'économie de la Province dans l'après-guerre. À cette fin, il avait établi tout un programme d'action et d'étude qui ne put être mené à bonne fin à cause de l'obstruc-

tion et de l'attitude de l'ancien régime. Nous rétablissons ce Conseil maintenant en lui donnant des objectifs plus appropriés aux besoins actuels.

Le Conseil est un organisme d'étude destiné à faciliter la planification et l'aménagement économique de la Province par la réflexion, la recherche ainsi que la consultation, et à agir comme conseiller auprès du gouvernement. Il tire ses raisons d'être de la complexité croissante de la vie économique moderne, des effets économiques et sociaux de l'industrialisation et de l'automatisation, de la menace persistante du chômage, de la concentration géographique de l'industrie et de la nécessité de sauvegarder notre potentiel économique.

Établi par une loi qu'on a voulue souple, le Conseil d'Orientation n'est pas un organisme dictatorial, visant au socialisme étatique ; il prend conseil de ceux que ses recommandations peuvent toucher. Il n'apporte pas la solution immédiate et automatique de tous les problèmes ; n'ayant pas de pouvoir exécutif, il sert à éclairer la politique économique du gouvernement.

Pour répondre au nouveau rôle qui lui est dévolu, le Ministère a dû procéder à une refonte complète de ses structures. Dans certains cas comme ceux des Agences à l'étranger et de l'Office de Recherches économiques et scientifiques, les lois prévoyaient bien de vastes desseins pour ces organismes. En pratique toutefois, il ne leur fut jamais donné les moyens de réaliser leurs objectifs initiaux. C'est pourquoi l'action du Ministère ne put jamais s'appuyer sur des recherches de base ou des analyses économiques sérieuses.

La nouvelle structure du Ministère prévoit quatre bureaux principaux et un service de l'hôtellerie. Ces bureaux sont ceux des Recherches économiques et scientifiques, de la Statistique, de la Mécanographie et finalement le Bureau d'Expansion industrielle.

#### *Le Bureau de Recherches économiques et scientifiques*

Le Bureau de Recherches économiques et scientifiques, qui est en rapport étroit avec le Conseil d'Orientation économique, constitue en quelque sorte le laboratoire des recherches économiques du Gouvernement. Il comprend une division scientifique, une division de conjoncture et de prévision économique, une division de démographie, une autre d'études sociales qui s'intéresse aux problèmes soulevés par le développement économique de la Province, une division d'études globales sur le développement d'ensemble de l'économie du Québec, une division de développement régional, une autre de développement urbain et enfin une de recherches sur l'entreprise.

#### *Le Bureau des statistiques*

Le Bureau des statistiques s'est développé par suite de l'établissement des divisions suivantes : Recherches statistiques, agents de liaison entre les ministères provinciaux, relevés spéciaux, publications statistiques et informations statistiques. Il publiera également l'annuaire statistique et compilera des statistiques requises par chacun des ministères provinciaux.

### *Le Service de mécanographie*

Le Service de mécanographie prend, en 1961, un nouvel essor par suite de l'acquisition d'un ensemble électronique. Une division d'analystes et une autre de programmeurs sont en voie d'organisation. Ce Service est appelé à coordonner tout le travail de compilation effectué par l'administration provinciale afin de réduire le coût d'opération et d'accroître l'efficacité administrative. Il aura un rôle important à jouer dans l'administration du service d'Assurance-hospitalisation. La récente centralisation du Service de la mécanographie a déjà économisé au gouvernement de la Province une somme de \$300,000. et nous prévoyons une réduction sensible du coût de l'administration par son entreprise. L'établissement de comités interdépartementaux permettra une intégration aussi parfaite que possible des opérations du centre mécanographique afin que tous les ministères et commissions puissent en retirer un bénéfice maximum et ainsi profiter de l'efficacité évidente qui en résulte.

### *Bureau d'Expansion industrielle*

Le Bureau d'Expansion industrielle a un double objectif. D'une part, il doit promouvoir l'établissement dans la province de nouvelles industries, et, d'autre part, aider à l'expansion des industries existantes. Cette activité s'exerce particulièrement dans le domaine de l'industrie secondaire. Il coordonne les quatre divisions suivantes :

*La division du Commissariat industriel* qui comporte, outre son rôle traditionnel, qui est la promotion d'industries nouvelles, le rôle entièrement nouveau d'organisation régionale. Pour remplir ce dernier, le Commissariat industriel nommera des délégués régionaux qui résideront dans chacune des grandes régions économiques de la Province. Ces délégués régionaux auront pour tâche d'améliorer les statistiques municipales, de voir à la création de parcs industriels, de susciter l'instauration d'organismes spécialisés de promotion industrielle et enfin d'aider à l'institution d'un organisme consultatif à l'échelle de la région, comprenant des représentants des municipalités et de chacune des catégories économiques. Ces conseils régionaux devront susciter la coopération des diverses villes et municipalités dans un effort commun et soutenu de développement économique et de planification régionale. Finalement, le délégué devra, d'une part, se faire l'interprète de la politique du gouvernement provincial chez lui, et, d'autre part, informer le ministère de l'Industrie et du Commerce des problèmes régionaux et lui suggérer des moyens de les résoudre.

*La division de Consultation économique* se chargera des recherches pratiques à effectuer sur les sujets qui lui seront soumis par le Commissariat industriel. Elle assistera les délégués régionaux dans leur rôle d'information dans chacune des régions économiques. Elle les assistera également, ainsi que les municipalités, dans tout problème concret d'aménagement de territoire et elle

pourra fournir aux entreprises qui le désirent une multitude de renseignements industriels et commerciaux.

*La division des Services techniques* aura le rôle important d'aider à l'expansion économique des entreprises déjà existantes dans la Province. Les officiers de cette division seront, en somme, les consultants des petites et moyennes entreprises de la province. Pour ce faire, ils disposeront à Québec et Montréal de sections de production, de comptabilité, de prix de revient, de publicité et vente, de problèmes d'entraînement et de choix de personnel, et de problèmes de gestion de l'entreprise. Nous songeons à la possibilité que cette division donne, sur les sujets que j'ai déjà mentionnés, des cours dans les différentes régions économiques de la province, afin de susciter dans chacune d'elles des groupements régionaux ou municipaux de services techniques.

Sur le plan extérieur, *deux agences à l'étranger* vont venir s'ajouter à celle de New-York déjà existante : celle de Paris et celle de Londres. Nous voulons que l'agence de New-York joue un rôle plus actif dans le domaine de la promotion industrielle. Dans nos trois agences, un délégué économique secondera les efforts du délégué ou agent général. À Paris, un délégué culturel assurera des échanges culturels plus nombreux entre la Province et le centre de la culture française dans le monde. Par l'entremise du ministère de l'Industrie et du Commerce, il restera en contact étroit avec le ministère des Affaires culturelles.

## 6 — VOIRIE

Le Gouvernement, en 1961-62, franchira la première étape d'un vaste programme de voirie destiné à répondre aux besoins de notre population et de notre économie. Ce programme favorisera l'essor de l'industrie, du commerce, de l'agriculture et du tourisme dans toutes les régions de la province, même les plus reculées. Celui-ci sera mis en œuvre suivant un plan directeur bien défini, de façon à en faciliter l'exécution graduelle tout en utilisant les deniers publics le plus rationnellement possible.

Le budget du ministère de la Voirie sera cette année de \$152,925,000., ce qui représente une augmentation de \$16,388,000. sur l'an dernier, soit \$10,713,000. en dépenses d'immobilisations et \$5,675,000. en dépenses ordinaires. La grande cause de l'accroissement du budget de ce ministère pour cette année est l'aménagement du tronçon québécois de la route Trans-Canada.

En effet, dès le mois de juillet dernier, les dispositions nécessaires furent prises afin de récupérer les sommes considérables que la Province avait perdues par suite du refus du gouvernement précédent de participer au projet conjoint d'aménagement de la route Trans-Canada dans la province de Québec. Le 27 octobre dernier, le Gouvernement signait une entente afin d'entreprendre, avec l'aide du Fédéral, l'aménagement d'une grande voie routière moderne d'un bout à l'autre de la province pour l'incorporer à la route transcanadienne. Lors de la signature de cette entente, le Gouvernement de Québec

a pris toutes les mesures nécessaires en vue de sauvegarder nos droits constitutionnels.

Le tronçon de la route Trans-Canada dans la province aura une longueur de 398 milles. Le coût total de l'entreprise sera de \$240 millions. La part provinciale est de \$153 millions et celle du Fédéral de \$87 millions. Le standard de la route Trans-Canada sera beaucoup plus élevé dans la province de Québec que dans n'importe quelle autre province du Canada. Il y aura 225 milles à quatre ou six voies divisées sur les 398 milles. Le programme de construction de cette route prévoit que les travaux seront exécutés d'ici le 31 décembre 1963 mais l'on croit que la province de Québec pourra obtenir un délai comme ce fut le cas dans le passé pour les autres provinces, si les travaux ne sont pas entièrement terminés pour la date fixée.

L'aménagement de cette route et l'amélioration des sections déjà construites apporteront un essor considérable à l'économie des régions qu'elle traversera. La construction de la route Trans-Canada débute cette année et le Gouvernement a inscrit au budget, à cette fin, une somme de \$31,713,000. Avec la contribution du Fédéral qui sera de \$21,685,000., les travaux pourront être exécutés pour un montant de \$53,398,000. au cours de l'année 1961-62.

Le programme de 1961-62 comprend la construction des ponts entre le comté de Vaudreuil-Soulanges et l'Île de Montréal (les travaux dureront deux ans au moins), la construction du Boulevard métropolitain sur l'Île de Montréal entre l'extrémité ouest de l'Île et le commencement des voies élevées, le raccordement de la route n° 9 à la route Trans-Canada à l'ouest de la rivière Richelieu, au nord de Belœil (ce raccordement ne fera pas l'objet d'une contribution du Fédéral), la construction d'un nouveau chemin à voies divisées à partir de l'ouest de la rivière Richelieu jusqu'à un point situé à l'est de Saint-Hyacinthe et de Sainte-Rosalie ; et le doublage de la route n° 9 entre Sainte-Rosalie et Drummondville. Il y aura également des arpentages, des études et des expropriations sur d'autres parties de la route.

Le gouvernement a assumé le coût de construction et d'entretien du Boulevard métropolitain. Un projet de loi à cet effet a eu sa première lecture. La loi, une fois adoptée, permettra au gouvernement de payer à même le budget de l'année financière 1960-61 une somme de \$7,265,000., soit les frais encourus par la Corporation de Montréal métropolitain et par la Cité de Montréal pour les emprunts et pour l'entretien de la voie. Pour l'avenir, le gouvernement paiera une somme d'environ \$6,000,000. par année pour l'amortissement et les intérêts des obligations qu'elle assume. Un tel montant de \$6,000,000. est inscrit au budget de 1961-62.

Le ministère de la Voirie entreprendra aussi cette année, dans la région métropolitaine de Montréal la construction d'un vaste réseau de routes à voies divisées et à accès contrôlés. On sait que, dans le Québec, il n'y a actuellement que 100 milles de routes de ce genre, ce qui est loin de suffire à l'expansion de la circulation routière.

D'autre part, on continuera cette année la construction des approches du pont Champlain qui relie l'Île de Montréal à l'Île des Sœurs et à la rive sud du fleuve Saint-Laurent.

Un réseau moderne de routes à voies divisées et à accès contrôlés, d'une longueur de 30 milles, sera aménagé sur la rive sud dans les comtés de Chambly, Laprairie et Châteauguay afin de relier entre elles et au boulevard Taschereau, les routes 1, 3 et 4. Ces routes seront raccordées aux ponts Victoria, Jacques-Cartier et Champlain ainsi qu'au pont sur la rivière Richelieu par de nouvelles voies divisées et à accès contrôlés.

Le ministère poursuivra l'aménagement du réseau routier de la région métropolitaine de Québec. On continuera la construction des boulevards Laurentien, Henri-IV et Wilfrid-Hamel et des voies de raccordement entre ces boulevards afin de doter la région de Québec de routes modernes d'accès et de sortie.

Le gouvernement, en plus du vaste programme de construction et d'amélioration qu'il exécutera en 1961, ne négligera rien pour conserver et maintenir en bon état les chemins déjà construits. La longueur des routes entretenues par le ministère de la Voirie augmente d'année en année et atteindra 29,500 milles en 1961.

Cet entretien coûtera \$34,550,000., ce qui absorbe 23% du budget de la Voirie pour l'année 1961-62. Ce pourcentage atteint 32% avec l'entretien des chemins d'hiver qui exigera un déboursé de \$14,250,000.

Au cours de l'hiver 1960-61, le Gouvernement a pris entièrement à sa charge le déneigement de 3,600 milles additionnels de routes, portant à 8,365 milles la longueur entretenue à ses frais. Durant la même période, le Gouvernement a subventionné l'entretien de 28,000 milles de routes. On prévoit que la longueur des routes entretenues, qui a été au total de 36,365 milles l'hiver dernier, sera d'environ 38,000 milles au cours de l'hiver 1961-62.

Je tiens ici à souligner qu'en matière de construction et de réparation de routes, le Gouvernement continuera sa politique de demandes de soumissions publiques. L'expérience de 1960, à la Voirie comme dans les autres ministères, a prouvé qu'il pouvait de cette façon épargner des sommes considérables. Comme je l'ai déjà dit, un montant de \$968,075. a été économisé en 1960 par le ministère de la Voirie à la suite de demandes de soumissions publiques, soit 26% des prix en vigueur avant le 5 juillet 1960.

En demandant des soumissions publiques, le Gouvernement économisera des montants importants, ce qui lui permettra d'exécuter plus de travaux avec les mêmes budgets et de terminer plus vite le vaste programme de voirie qu'il a élaboré suivant un plan d'ensemble.

De 1945 à 1959, le Gouvernement a dépensé \$682,000,000. pour la construction et l'amélioration des routes et au cours de ces quinze années tous les contrats furent adjugés sans demande de soumissions. Avec demandes de soumissions, il aurait pu épargner \$175,000,000. et exécuter avec ce montant des travaux partout dans la Province, particulièrement dans les régions où les besoins se faisaient le plus sentir.

## 7 — TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

Pour la présente année fiscale, les crédits du ministère des Transports et Communications s'établiront à \$2,115,000.

Ce ministère a sous sa juridiction la Régie des Transports et celle des Services publics. Les décisions de ces Régies sont basées sur la preuve faite devant elles et ont comme critère l'intérêt public. Les crédits prévus pour chacune de ces régies sont, cette année, de \$425,000. et \$205,000. respectivement, une augmentation globale de \$75,000. sur le budget précédent.

Le ministère des Transports et Communications, de par ses fonctions, s'intéresse tout particulièrement au transport routier. De ce fait, l'on attache une attention toute particulière à tout ce qui a trait à la sécurité routière. Des campagnes d'éducation ont été entreprises à travers la Province avec l'aide du comité provincial de sécurité routière (Prudentia).

Chaque année, les propagandistes du ministère font la visite des écoles, mettant les enfants en garde contre les dangers de la route, leur rappelant les principes de sécurité et donnant à tous des conseils pratiques. Ces campagnes d'éducation ont donné des résultats. En dépit du nombre sans cesse croissant de véhicules automobiles sur nos routes, le nombre des victimes, bien qu'encore trop élevé, a tendance à diminuer. C'est l'intention du ministère de continuer de façon plus poussée encore l'éducation tant des automobilistes que des piétons et il est maintenant possible d'entrevoir le jour où le nombre des accidents de la route sera réduit de façon drastique.

Il ne fait aucun doute qu'un projet de loi, qui doit être présenté incessamment aux Chambres, concernant la responsabilité financière des automobilistes, va contribuer de façon très efficace à réduire le nombre des accidents. Cette législation ne manquera pas de rendre certains automobilistes plus conscients de leur responsabilité et permettra un contrôle beaucoup plus efficace des enregistrements et des permis de conduire. Il était temps que la Province de Québec fasse quelque chose dans ce domaine.

La Régie des Transports, un organisme du ministère des Transports et Communications, prend de jour en jour plus d'importance. L'on peut dire que toutes les régions de la province sont maintenant desservies par des voituriers publics assurant un transport rapide et sûr tant de la population que des produits manufacturés.

En vertu du Bill 37, qui a été soumis à cette Chambre, la juridiction de la Régie des Transports s'exercera dorénavant sur la navigation intra-provinciale. De la sorte, un contrôle plus efficace pourra être exercé dans le domaine des taux et une politique générale adoptée dont bénéficiera considérablement la population en général.

Pour sa part, la Régie des Services publics, autre organisme qui est sous la juridiction du ministre des Transports et Communications, assume une tâche importante dans le domaine des services téléphoniques, de juridiction provinciale, et d'aqueduc. La tâche de cette Régie est considérable et comporte des

études techniques très poussées. La Régie des Services publics, tout comme celle qui a sous sa juridiction le transport routier, rend de grands services au public. C'est l'intention du ministère de les rendre encore beaucoup plus effectives en leur facilitant l'audition des causes soumises et en leur adjoignant le personnel technique nécessaire.

Le ministère des Transports et Communications va poursuivre très activement son travail dans tous les domaines confiés à sa juridiction, mais en apportant une attention toute spéciale à la question de la sécurité routière où il reste encore énormément à accomplir.

## 8 — TRAVAUX PUBLICS

Le budget du ministère des Travaux publics passera, en 1961-62 à \$42,095,000. Les dépenses ordinaires seront légèrement inférieures à celles de l'an dernier.

Au cours de l'année fiscale qui vient de finir, le ministère des Travaux publics a adopté plusieurs mesures dont l'effet a été salubre, et devrait l'être bien plus encore pendant l'exercice qui commence. Notons d'abord que la plupart des chantiers ouverts avant les élections furent fermés temporairement dès le 5 juillet 1960. On fit le plus rapidement possible l'évaluation des travaux exécutés et, selon les cas, l'examen des contrats ou des lettres d'intention accordés aux entrepreneurs ; à la suite de quoi un bon nombre de ces derniers furent invités à subir des coupures substantielles... économies dont ils acceptèrent tous, avec bonne grâce, de faire bénéficier le gouvernement. Quant aux très nombreux travaux de ponts ou d'immeubles où les prix étaient déjà fixés et les entrepreneurs choisis, mais sans lettres ni contrats, pour chacun d'eux des soumissions publiques furent demandées. C'est ainsi que, le 1<sup>er</sup> septembre 1960, on dépouillait publiquement 275 soumissions pour 15 ponts — procédure qu'on a suivie depuis lors à chaque occasion et qu'un arrêté en conseil a ensuite rendue obligatoire pour tous les projets de construction de tous les ministères.

Dans le cas du ministère des Travaux publics, les économies ainsi réalisées — environ \$4 millions — ont permis de construire plus de ponts qu'on en avait prévu dans le budget voté, et de payer en plus le chauffage du béton, ce qui a permis de continuer les travaux cet hiver et d'apporter ainsi un palliatif au chômage saisonnier.

L'Association canadienne des Constructeurs a recommandé au gouvernement l'adoption du système connu sous le nom de « plan dépositaire », pour donner satisfaction aux sous-traitants. Le ministère des Travaux publics voit à ce que l'entrepreneur général emploie les plus bas soumissionnaires, à condition cependant que les sous-traitants soient reconnus comme compétents et solvables.

Une étude du logement des services du gouvernement est actuellement en cours. Elle a permis de découvrir que, dans certains cas, le Gouvernement louait des lieux inoccupés, mais pour lesquels il versait un loyer, ou encore qu'il

payait pour une superficie plus considérable que celle qu'il occupait réellement. Il s'est même produit des cas où le loyer payé comprenait les services de conciergerie, mais où le ménage était fait par des employés du ministère des Travaux publics. Il est bien évident que de fortes sommes ont été ainsi gaspillées dans le passé. De fait, toute une planification du logement des services gouvernementaux est en marche. On procède à de nouvelles locations, mais toujours en regroupant dans la plus grande mesure possible les divers services des ministères en vue de mieux servir le public et d'améliorer la fonction administrative. Deux achats d'immeubles ont également été faits, l'un à Québec, l'Académie Commerciale dont le Gouvernement prendra possession en juillet 1962, et l'autre à Montréal. Il s'agit, dans ce deuxième cas, des deux édifices à bureaux des Chemins de Fer nationaux situés sur la rue McGill, et que le Gouvernement occupera en juin 1961. Ces dernières bâtisses donneront environ 130,000 pieds carrés de surface utilisable et permettront d'effectuer une économie de près de \$400,000. par année en loyer, à Montréal seulement. Le Gouvernement construira également plusieurs édifices à bureaux ici et là dans la Province. Un de ces édifices qui est déjà commencé à Drummondville servira de Palais de Justice et fournira des locaux à des ministères autres que celui du Procureur Général. Le gouvernement fera la même chose à Saint-Hyacinthe.

C'est aussi l'intention de l'administration provinciale de participer à l'édification d'une cité parlementaire à Québec. Présentement, nous consultons des urbanistes et des architectes afin que notre cité parlementaire satisfasse à l'esthétique tout en facilitant à Québec son programme de rénovation urbaine.

### *c) L'appareil administratif de l'État*

Pour accomplir adéquatement toutes les tâches que le gouvernement doit assumer, il faut évidemment que chacun de ses ministères fonctionne selon des normes rigoureuses d'efficacité. Il doit aussi être capable de percevoir les revenus dont il a besoin pour verser aux différents ministères les sommes nécessaires à la poursuite de leurs opérations. Il lui incombe également d'administrer la justice et d'accorder aux centaines de municipalités de la province l'aide financière et technique que les circonstances peuvent exiger.

#### 1 — REVENU

Afin de mieux systématiser la perception des divers revenus du gouvernement de la Province, nous avons décidé de grouper à part, dans un ministère distinct, tous les services reliés à cette fonction. Ils étaient antérieurement sous la juridiction du ministère des Finances. Les crédits du nouveau ministère du Revenu seront de \$9,690,000 en 1961-62. L'an dernier les mêmes services avaient occasionné des déboursés de \$9,168,000.

## 2 — FINANCES

Le budget du ministère des Finances s'élèvera à \$3,529,900. en 1961-62. Il était beaucoup plus considérable l'an dernier, alors que le Service du Revenu n'avait pas encore été transféré à un autre ministère. Pour les postes que le ministère des Finances conserve sous sa juridiction, le montant autorisé en 1960-61 avait été de \$2,630,633.

Afin de permettre une meilleure surveillance des dépenses de chacun des ministères du gouvernement, nous avons formé un Conseil de la Trésorerie pour lequel des crédits de \$225,000. sont prévus. Ce nouveau service du ministère des Finances aura pour tâche d'examiner toutes les propositions de dépenses dépassant \$25,000. Nous établissons par là un système de contrôle des dépenses avant qu'elles ne soient engagées. Avec l'aide des techniciens qu'il aura à son emploi, le Conseil de la Trésorerie scrutera les contrats et évaluera en pleine connaissance de cause les éléments des soumissions avant leur adjudication ; il s'assurera que les prix de base sont raisonnables et que les dépenses envisagées sont bien prévues au budget.

## 3 — JUSTICE

L'administration de la justice est une fonction extrêmement importante du gouvernement de la Province et les dépenses qu'elle entraîne sont élevées. Elles seront cette année de \$25,846,000. comparativement à \$23,546,500. en 1960-61.

La revision entière de la Loi des liqueurs est maintenant chose faite et nous sommes convaincus que son application éliminera la plupart des abus qu'on avait à déplorer dans le passé.

Nous procédons à une réorganisation de la Sûreté provinciale sur des bases entièrement nouvelles.

Au point de vue purement budgétaire, la principale dépense additionnelle à signaler provient d'une augmentation de \$1,615,000. au chapitre de la Sûreté provinciale. Cette augmentation découle de la revision de l'échelle des salaires. Il est à noter aussi que les salaires et les dépenses de la Police des liqueurs étaient payées jusqu'ici sur un fonds de fidéicommiss établi par les revenus de la Commission des liqueurs. En vertu de la nouvelle loi concernant la Sûreté il y aura fusion de toutes les forces policières et toutes relèveront du département du Procureur Général, du point de vue budgétaire.

## 4 — AFFAIRES MUNICIPALES

Avec les années, les problèmes de l'administration municipale dans le Québec sont devenus de plus en plus complexes. L'urbanisation rapide de

notre population, les besoins nouveaux des citoyens des villes grandes et moyennes et les services de plus en plus nombreux que les gouvernements locaux doivent assumer ont tous contribué à amener cette situation.

Il semble bien que la principale source de difficultés pour les municipalités provienne de l'étendue de leurs obligations par rapport aux pouvoirs de taxation dont elles disposent. Afin de répondre adéquatement aux demandes que leur font les citoyens et afin d'assumer toutes leurs responsabilités, les municipalités doivent contracter de multiples emprunts. Cela leur est presque inévitable en raison de l'insuffisance de leurs revenus courants et de la nécessité dans laquelle elles sont de répartir les dépenses encourues sur un certain nombre d'années.

De 1944 à 1960, les corporations municipales de la province de Québec ont émis des obligations au montant total de \$1,289,337,400. et, dans l'intervalle, la dette obligataire nette des municipalités est passée de \$344,800,000., en 1944, à \$809,300,000., en 1959.

Je souligne cette augmentation en pensant que l'ancien régime s'est tellement vanté d'avoir diminué la dette de la Province. Nous devons réaliser que pendant qu'on allégeait ainsi indûment les obligations du gouvernement, on laissait les municipalités accumuler des dettes.

Comme je viens de le laisser entendre, les budgets des gouvernements locaux se sont accrus considérablement depuis dix-sept ans. Ainsi, en 1944, le revenu total des municipalités du Québec était de \$83,000,000. À la fin de 1959, il avait presque quadruplé pour s'établir au palier de \$320,000,000.

Il serait très difficile de dresser un inventaire complet et de déterminer le coût des entreprises que les municipalités devront réaliser pour répondre non seulement aux besoins présents, qui sont immenses, mais pour tenir compte d'un accroissement normal de la population et du nombre des nouveaux foyers. On prévoit que le Québec comptera, en 1970, quelque 300,000 familles de plus. On estime à environ \$600,000,000. les déboursés que les municipalités devront faire pour construire, entretenir, prolonger ou améliorer leurs services d'ici une dizaine d'années. Il est probable que les immobilisations vont, effectivement, se situer bien au delà de ce total prévu.

Le gouvernement de la Province est pleinement conscient des problèmes de l'administration municipale et l'a prouvé en acceptant de participer dans une proportion de 40% du coût des salaires au programme de travaux d'hiver. Cette décision, en plus d'atténuer le chômage saisonnier, a permis à plusieurs municipalités d'effectuer des travaux qu'elles auraient peut-être dû remettre à plus tard faute de fonds suffisants.

Il se propose également, par l'entremise du ministère des Affaires municipales, d'aider davantage à l'établissement de services municipaux d'aqueduc et d'égouts pour lesquels des subventions de \$4,336,300. sont prévues cette année, soit une augmentation de plus de \$536,300. sur l'an dernier.

## 5 — SECRÉTARIAT DE LA PROVINCE

Le gouvernement a l'intention de donner au Secrétariat de la Province une véritable fonction de secrétariat. C'est pourquoi nous en avons récemment modifié la structure en transférant à d'autres ministères à caractère maintenant bien tranché certaines des responsabilités qui lui incombait jusqu'ici et en lui confiant l'administration de nouveaux services.

Le gouvernement vient de soumettre à l'approbation des Chambres une législation de nature à favoriser l'unification, la coordination et l'intensification du travail dont s'acquittent, dans le domaine touristique, différents services éparpillés à travers l'administration générale de la Province. Les projets de lois que nous avons à l'étude permettront de refaire l'administration des organismes qui seront à l'avenir connus sous les noms de l'Office de l'information et de la publicité, de l'Office du film et de l'Office du tourisme de la province de Québec.

Au cours de l'année qui commence, le Secrétariat de la Province intensifiera la propagande touristique tant au Canada qu'aux États-Unis. De plus, un montant de \$225,000. a été inscrit au budget pour l'aménagement de terrains de camping suivant les recommandations qui nous ont été faites par divers organismes, dont les Chambres de Commerce.

Une étude sérieuse a été faite de la structure de la Régie des loyers en vue d'en mieux coordonner l'activité et de procéder à la centralisation de certains bureaux. Cette réorganisation qui se poursuivra au cours de 1961-62, en plus de mieux correspondre aux besoins de la population et aux impératifs d'une saine administration, aura pour effet de diminuer considérablement les frais de l'application de cette loi.

Enfin, le Secrétariat de la Province vient de se voir confier l'administration de plusieurs lois, autrefois sous la juridiction du ministre du Procureur général. Ces lois sont : la Loi des compagnies, la Loi des valeurs mobilières, la Loi des acquisitions et aliénations d'immeubles par les corporations et les gens de mainmorte et la Loi des syndicats coopératifs.

## 6 — CONSEIL EXÉCUTIF

Les crédits du Conseil exécutif sont moindres cette année pour l'excellente raison que nous ne prévoyons pas d'élections, à moins évidemment que nous y soyons forcés par l'attitude de l'Opposition.

Cependant, le Conseil Exécutif devra encourir certaines dépenses nouvelles. La plus considérable est prévue pour la Commission d'embellissement de la cité de Québec : il s'agit d'un montant de \$920,000.

Comme je l'ai dit lorsque j'ai parlé du ministère des Travaux publics, le gouvernement projette l'édification d'une cité parlementaire qui fera honneur à la vieille capitale et qui permettra de loger adéquatement tous les services

de l'administration. Nous nous reconnaissons aussi une responsabilité envers la capitale provinciale et nous voulons mettre en valeur son caractère historique et son charme particulier.

Le gouvernement participera de plus au coût de la construction du boulevard Champlain qui facilitera grandement la circulation dans quelques-uns des quartiers les plus pittoresques de Québec. Pour l'Amérique du Nord la ville de Québec est le symbole du fait français dans le Nouveau Monde. Il appartient au gouvernement du seul État français d'Amérique d'apporter sa contribution à l'affirmation de ce symbole.

Comme vous le savez, et pour les raisons que vous connaissez, nous avons reconstitué le Conseil d'Orientation économique, qui sera un organisme consultatif d'étude et de recherche. Une somme de \$80,000. est prévue à ce titre. Les crédits pour le Conseil d'Orientation avaient été de \$30,000. en 1960-61. Étant donné la conjoncture économique actuelle, dont j'ai décrit tout à l'heure les tendances générales, le Conseil d'Orientation deviendra un des instruments les plus utiles au gouvernement dans l'effort de planification qu'il a entrepris et qu'il entend poursuivre.

#### *d) Les relations fédérales-provinciales*

Le domaine des relations fédérales-provinciales n'est pas un secteur d'activités du Gouvernement au même titre que les ministères que je viens de passer en revue. D'une certaine façon, il est beaucoup plus que cela parce qu'il concerne directement tous les arrangements et toutes les ententes auxquels conduit la vie en Confédération. Pour nous du Québec les relations qui existent entre le gouvernement central et ceux des provinces ont une importance vitale et il nous est essentiel, comme collectivité distincte d'un ensemble culturellement et historiquement différent, de les porter au premier plan de nos préoccupations. Il faut leur accorder une attention de tous les instants et prendre nous-mêmes la défense de nos propres intérêts car d'autres ne le feront pas à notre place. C'est pour coordonner toute l'action du gouvernement du Québec en ce domaine, que nous avons jugé indispensable d'établir un ministère qui s'y consacrera pleinement.

Ce ministère est d'autant plus nécessaire que le progrès du Québec s'accompagnera de besoins financiers encore plus grands qui exigeraient dès maintenant une répartition nouvelle des champs de taxation entre les gouvernements.

#### 1 — LES BESOINS PRIORITAIRES DU QUÉBEC

Monsieur le Président, vous comprenez l'ampleur de ces besoins après l'exposé que je viens de faire, en parlant de chacun des ministères, du vaste

programme de réformes et de rénovation que le gouvernement commencé à entreprendre. C'est ce programme qui a été approuvé par la population en juin dernier. Le gouvernement que je dirige a démontré clairement, je pense bien, qu'il entend le respecter. Mais ce n'est là que le début, et ce qui nous reste à faire est immense.

Je pense ici en particulier à des domaines comme l'éducation, la santé, la mise en valeur de nos richesses, etc., pour lesquels il faut, si nous voulons rattraper le temps perdu, effectuer incessamment de nombreux et coûteux investissements. Je dis bien « investissements » car nous ne pouvons logiquement attendre de ces dépenses qu'elles aient des résultats immédiats.

Il en résulte pour le Québec que ses besoins financiers sont devenus à la fois impérieux et considérables, non pas pour assumer ses *dépenses courantes*, ce que la Province pourrait faire à même ses revenus annuels, mais pour favoriser une *expansion* devenue nécessaire. Et pour que cette expansion, à laquelle vise tout notre programme de gouvernement, puisse s'effectuer et bénéficier le plus tôt possible aux citoyens du Québec, il fallait que la Province profitât du renouvellement des arrangements fiscaux fédéraux-provinciaux pour revendiquer la priorité des besoins provinciaux.

## 2 — LA POSITION DU QUÉBEC EN MATIÈRE DE RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

Avant de rappeler les propositions faites par le Québec lors des conférences fiscales fédérales-provinciales qui se sont tenues au cours des derniers mois et de faire les commentaires que je juge opportuns sur l'accueil qu'on a fait à ces propositions, je voudrais revenir brièvement sur l'exposé que je faisais le 25 juillet dernier, à Ottawa, de l'attitude de la Province relativement au fédéralisme canadien.

Selon le Québec, le fédéralisme canadien repose sur la souveraineté du Parlement fédéral et des législatures provinciales dans leurs domaines respectifs de juridiction. Cette souveraineté respective des deux sphères de gouvernement est le fondement même de la Confédération.

Pour sa part, la province de Québec entend sauvegarder les droits et les pouvoirs que lui confère la constitution. Nous voulons non seulement conserver ces droits, mais nous désirons les utiliser pleinement en vue de promouvoir le bien-être de notre population dans toutes les matières qui relèvent de la juridiction provinciale. Toutefois, nous n'avons pas l'intention de nous enfermer dans un isolement qui serait aussi illusoire pour un membre de notre Confédération que nuisible à son ensemble.

Sur le plan culturel, notre principal objectif, c'est de travailler avec vigueur à l'enrichissement et à l'épanouissement de la culture canadienne-française tout en garantissant pleinement les droits de nos minorités, dont nous apprécions l'apport à toute sa valeur. Nous voulons que cette culture en se développant

puisse également rayonner à travers le Canada. Nous estimons que les Canadiens français ont une contribution essentielle à faire sur le plan canadien, ne serait-ce que pour conjurer la menace d'un envahissement culturel américain. Cette contribution, nous ne désirons pas tenter de l'imposer ; nous voulons plutôt l'offrir au reste du pays avec le ferme espoir qu'elle sera acceptée afin que nos deux principales cultures puissent se rencontrer sans se heurter.

Cette position que nous prenons sur le plan culturel, nous voulons l'appliquer aussi sur le plan politique dans le cadre du fédéralisme canadien. La souveraineté provinciale ne doit pas être un concept négatif et incompatible avec le progrès ; ce doit être une réalité bien vivante, un principe qui se concrétise dans des institutions et par des mesures législatives destinées à favoriser le bien-être et l'essor spirituel de la population. En somme, une souveraineté qui, sans s'exercer, se cantonne dans l'opposition, ne peut que survivre temporairement.

Par ailleurs, si la souveraineté exclut la dépendance, elle requiert une coopération constante, et souvent l'action conjointe des différentes sphères de gouvernement ; autrement plusieurs problèmes ne peuvent recevoir de solution efficace. Comme le disait le rapport de la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels, commission instituée par la province de Québec :

... dans l'état d'intégration actuel de l'économie canadienne, la coordination des politiques provinciales entre elles et de la politique fédérale avec celles des provinces est une exigence du bien commun ; et la province de Québec a, comme les autres, besoin de compter sur le concours ordonné du gouvernement fédéral et la collaboration des autres provinces. (Vol. III, tome II, page 216.)

En somme, le gouvernement de la province de Québec entend exercer sa pleine souveraineté dans les domaines qui relèvent de sa compétence sans toutefois ignorer que tous les gouvernements de notre pays sont soumis à une interdépendance inéluctable.

### 3 — NOS PROPOSITIONS AUX CONFÉRENCES FISCALES

À cause du renouvellement prochain des arrangements fiscaux, l'année 1960-61 a été très active dans le domaine des relations fédérales-provinciales. Nous avons eu trois rencontres : juillet et octobre 1960 et février 1961. J'ai personnellement assisté à chacune de ces réunions.

C'est lors de celle de juillet dernier que les provinces ont présenté leurs points de vue. Pour ce qui est du Québec, je dois dire que c'était la première fois que la Province faisait des propositions concrètes, non seulement au sujet de la fiscalité proprement dite, mais aussi en ce qui a trait aux exigences du fédéralisme canadien lui-même. Nous avons par exemple suggéré l'établissement d'un secrétariat permanent fédéral-provincial, de même que la tenue d'une conférence interprovinciale.

Nous nous sommes aussi prononcés catégoriquement en faveur du rattachement de la Constitution canadienne. À la suite de la demande que j'ai faite à la conférence de juillet, une conférence constitutionnelle a été convoquée et s'est réunie à trois reprises : en septembre et novembre 1960 et en janvier 1961. Le Québec y a joué un rôle actif, je dirai même un rôle de premier plan, au point qu'à l'heure actuelle presque toutes les provinces semblent partager son attitude sur les aspects fondamentaux du problème. Même s'il reste quelques différences à aplanir, nous avons raison de croire qu'un accord puisse intervenir dans un avenir rapproché.

Dans le domaine économique, nous avons suggéré au gouvernement central de s'attaquer sans délai au grave problème du chômage par la mise en application d'une politique énergique et efficace. Nous avons parlé de plus de la nécessité d'étudier les mesures à prendre pour que les provinces et les municipalités puissent plus facilement coordonner leurs emprunts.

Nous n'avons pas négligé la question des subventions conditionnelles et celle des programmes conjoints. Tout en reconnaissant que ceux-ci avaient joué un rôle stimulant dans le développement économique et social du pays, nous avons souligné qu'ils ne permettent pas aux provinces d'utiliser leurs propres revenus comme elles l'entendent et qu'ils ne tiennent pas suffisamment compte des conditions locales. Étant donné que ces programmes sont maintenant assez bien établis à l'échelle provinciale, nous avons demandé que le gouvernement central cesse graduellement d'y participer en évacuant pour autant les champs de taxation.

Le 28 février j'ai fait rapport à la Chambre de la dernière conférence fédérale-provinciale tenue à Ottawa les 23 et 24 février. Après avoir répété la position que nous avons prise en juillet et en octobre 1960 au sujet des programmes conjoints et des paiements conditionnels, je disais ceci, et je cite :

« Or, le Premier Ministre du Canada, au cours de l'exposé de ses propositions, a déclaré ceci :

« Il est de nouveau proposé que tous les programmes qui sont entrepris conjointement « par les gouvernements fédéral et provinciaux et qui comportent des subventions conditionnelles ou un partage de frais soient de nouveau étudiés par le comité permanent des hauts fonctionnaires, en vue d'être, si possible, consolidés, simplifiés et coordonnés. »

« J'ai attiré l'attention du Premier Ministre Diefenbaker sur la déclaration que j'avais faite en juillet et sur laquelle j'avais insisté en octobre, et je lui ai demandé que le comité permanent des fonctionnaires ne se contente pas d'étudier la possibilité de « consolider, simplifier et coordonner » ces programmes conjoints qui entraînent des paiements conditionnels, mais que l'on étudie plutôt la possibilité de mettre en œuvre le programme que j'avais proposé en juillet : cette demande a été référée au comité permanent des fonctionnaires pour étude. »

Enfin, nous avons souligné qu'il semblait inacceptable que les sociétés provinciales de la Couronne aient à payer la taxe de vente fédérale, alors que les sociétés fédérales de même type sont exemptes de la taxe provinciale.

Cependant, ce qui doit surtout nous intéresser ici, du moins dans un discours sur le budget, ce sont les arrangements fiscaux à propos desquels la Province a demandé au gouvernement fédéral d'évacuer dans une plus grande mesure les champs d'imposition du revenu des particuliers et des profits des sociétés, et d'abandonner l'imposition des successions.

Nous avons suggéré que le champ soit libéré par Ottawa jusqu'à concurrence de 25% dans le cas de l'impôt sur le revenu des particuliers et de 25% de l'impôt fédéral ou 13 points dans le cas de l'impôt sur le profit des sociétés ; nous avons également demandé que le gouvernement fédéral évacue totalement le champ de l'impôt sur les successions. Nous voulions que ce dernier impôt soit réservé exclusivement aux provinces et nous invoquions particulièrement la raison qu'il s'agit là d'un impôt qui touche à la propriété et aux droits civils, domaine réservé exclusivement aux provinces en vertu de la Constitution.

C'était là ce que nous désirions dans le domaine purement fiscal. Nous voulions aussi que les paiements de péréquation soient calculés en prenant comme base le rendement de ces trois impôts dans la province où il est le plus élevé. En vertu des arrangements actuels, la base est le rendement moyen dans les deux provinces où celui-ci est le plus élevé.

#### 4 — L'ACCUEIL FAIT À NOS PROPOSITIONS

Du côté des provinces, nous avons la nette impression que nos demandes furent bien comprises et jugées adéquates. Je n'en veux pour preuve que l'intérêt que celles-ci ont manifesté pour notre suggestion de la tenue d'une conférence interprovinciale. Vous savez que toutes les provinces ont participé à cet événement que je qualifie d'historique, car c'était la première conférence du genre depuis le début du siècle.

Cependant, je dois dire que nos demandes légitimes furent beaucoup moins bien reçues par les représentants du gouvernement central. Comme réponse à nos propositions, le Premier Ministre du Canada nous a fait savoir que son gouvernement n'était pas disposé à changer l'état de choses actuel en ce qui concerne l'impôt sur les successions et l'impôt sur le revenu des sociétés.

Quant à l'impôt sur le revenu des particuliers, le gouvernement fédéral a déclaré qu'il était prêt — à partir du 1<sup>er</sup> avril 1962, et pour l'année 1962-63 — à élargir le champ de taxation réservé aux provinces de 2.1% additionnel, pour le porter à 16%. Le gouvernement fédéral en conservera 84% en 1962-63. Puis il diminuera sa part de 1% chaque année au cours des quatre années subséquentes, jusqu'à ce qu'elle atteigne 80% en 1967. L'effet de cette mesure sera de permettre à la Province de taxer jusqu'à concurrence de 16% en 1962-63, puis d'année en année jusqu'à 20% en 1967, sans qu'il y ait double taxation.

C'était une reconnaissance partielle de nos besoins et cela me permet d'affirmer que d'ici une couple d'années l'effet de la double imposition causée en partie par l'augmentation de l'impôt sur le revenu personnel, décrétée au

mois de décembre, aura totalement disparu. Cependant, pour ce qui est de la péréquation, nous considérons que les propositions du Premier Ministre du Canada ont pour résultat d'en faire disparaître ce qu'elle pouvait avoir d'avantageux pour le Québec.

La Province, en vertu des arrangements actuels basés sur les présents taux, aurait reçu en 1962-63 un paiement de péréquation de \$80,636,000. alors qu'en vertu de la proposition faite par les représentants d'Ottawa, elle ne recevra que \$52,016,000. C'est une perte de \$28,620,000. et cet effet est sensiblement le même pour toutes les provinces, sauf l'Ontario et la Colombie britannique qui, elles, pourront profiter des élargissements des champs d'impôt dans le domaine du revenu personnel. En 1963-64, la perte sera de \$28,710,000. et ainsi de suite jusqu'en 1967.

Les propositions fédérales comprennent la garantie suivante :

« Aucune province ayant droit à la péréquation en vertu de la formule de la moyenne nationale ne doit être en plus mauvaise posture que si se continuaient la formule de péréquation et les accords d'allocation de domaines fiscaux actuels, y compris les allocations d'appoints aux provinces atlantiques ; ainsi les provinces qui ont de forts besoins fiscaux sont entièrement protégées. »

D'après les arrangements actuels, nous aurions perçu sans double taxation sur la base du calcul fédéral, \$158,892,000. plus \$80,636,000. de péréquation que nous aurions reçu du gouvernement fédéral, soit un total de \$239,528,000. C'est ce montant qui fait l'objet de la garantie que je viens de lire.

Or, avec 16% au lieu de 13.9%, suivant les propositions fédérales, le rendement pour l'année 1962-63, des trois impôts, serait de \$167,654,000. Le paiement de péréquation basé sur la moyenne nationale serait de \$52,016,000., ce qui fait au total \$219,670,000. au lieu de \$239,528,000. Le paiement de garantie s'établit donc à \$19,858,000.

En 1963-64, comme l'abattement fédéral sera de 17% au lieu de 16%, nous aurons un revenu additionnel de \$3,959,000., mais la garantie diminuera d'autant. C'est donc dire que si, d'un côté, la province de Québec pourra percevoir elle-même plus, sans qu'il y ait double taxation du revenu des individus, d'un autre côté, au point de vue revenu provincial, elle n'en bénéficiera d'aucune façon durant les cinq années des arrangements proposés. On nous donne donc d'une main en élargissant le champ de taxation du revenu des particuliers et on nous enlève de l'autre par la diminution de la péréquation. La Province ne retire absolument rien de plus des nouvelles propositions fédérales puisqu'elle doit recevoir une garantie fondée sur les arrangements actuels.

Bien plus, le Premier Ministre du Canada a laissé entendre que le remboursement de 50% qui était fait aux provinces de l'impôt perçu dans chacune d'elles sur les profits des corporations qui fabriquent ou distribuent l'électricité, le gaz ou la vapeur, que ce remboursement de 50%, dis-je, se terminera le 31 mars 1962. Pour la province de Québec, ceci représente une somme qui a atteint

\$2,300,000. Au point de vue revenus de la province, les propositions du gouvernement fédéral veulent donc dire une diminution pour les cinq années touchées par les arrangements proposés si on les compare avec les arrangements actuels.

Devant le refus presque complet d'Ottawa de se rendre à nos légitimes demandes, nous avons jugé qu'il était de notre devoir de faire quelques contre-propositions qui, si elles avaient été acceptées, auraient atténué les réductions qu'entraînaient pour le Québec l'attitude rigide du gouvernement central.

Le Québec a proposé d'abord que la garantie que le gouvernement fédéral est prêt à donner, au lieu de s'appliquer au total du rendement des impôts plus la péréquation, ne s'applique qu'à la péréquation telle qu'elle est calculée en vertu des arrangements actuels. Si une telle proposition avait été acceptée, elle aurait pour effet de permettre à la Province d'augmenter son revenu chaque année du rendement des pourcentages d'impôt sur le revenu personnel qui sont abandonnés par Ottawa.

Nous avons également fait une autre contre-proposition, et nous avons demandé instamment aux représentants du gouvernement fédéral de reconsidérer leur décision et d'élargir le champ laissé aux provinces dans le domaine de l'impôt sur le revenu des sociétés en faisant valoir, qu'en particulier en Ontario et dans le Québec, il y avait double imposition des profits des corporations jusqu'à concurrence de 2%.

Il me semble bien que même ces contre-propositions qui nous paraissaient très raisonnables ne seront pas acceptées. Tout au plus, le gouvernement central a-t-il accepté que les sociétés fédérales de la Couronne paient la taxe de vente provinciale. Il serait aussi peut-être prêt à consentir, en faveur des provinces, à un dégrèvement de sa taxe sur les profits des compagnies se livrant à certaines opérations forestières (*logging tax*). Nous serions heureux de cette décision, comme nous le sommes de la première, mais il nous faut bien reconnaître que tout cela nous vaudra des revenus incomparablement moindres que ceux dont le Québec a besoin.

## 5 — QUELQUES CONCLUSIONS

Je voudrais en terminant tirer les conclusions qui se dégagent de l'accueil qu'on a fait à nos propositions et à nos contre-propositions.

Nous recevrons d'abord beaucoup moins que ce que nous avons demandé, aussi bien en ce qui concerne les profits des corporations et les successions, qu'en ce qui touche l'impôt sur le revenu des particuliers. L'abandon progressif de ce champ de taxation, jusqu'à concurrence de 20%, n'est en définitive qu'un écran de fumée. En effet, en vertu du jeu de la garantie offerte par Ottawa, tout ce que nous gagnons par l'accroissement de notre part des impôts sur le revenu des particuliers, nous le perdons par une diminution correspondante des paiements de péréquation.

De plus l'abandon de la formule actuelle de péréquation en faveur d'une nouvelle basée sur une moyenne nationale fait que toutes les provinces, sauf

une, recevront moins que précédemment, de sorte qu'une majorité d'entre elles, dont le Québec, devront se prévaloir de la garantie offerte par Ottawa. On peut voir jusqu'à quel point les dernières conférences fiscales ont tourné à l'avantage des provinces !

En 1962-63 Ottawa donnera dans l'ensemble du pays \$17,000,000. de plus qu'auparavant à cause des nouveaux arrangements. Or, de ce montant la province d'Ontario recevra \$18,000,000. ! Cet apparent paradoxe s'explique facilement. En effet, d'autres provinces recevront moins ; le gouvernement central peut donc compenser sa générosité pour une province par ce qu'il enlève aux autres.

Les nouveaux arrangements, si défavorables à notre Province, arrivent à un moment où le Québec s'apprête à accélérer son expansion. Je crois sincèrement que, de ce fait, c'est toute notre population qui subit le plus dur contre-coup de l'attitude rigide du gouvernement central. Nous avons espéré, en assistant aux conférences fiscales fédérales-provinciales, qu'on comprendrait notre situation. C'est le contraire qui s'est produit. Nous avons l'impression qu'on n'a pas daigné nous écouter.

En conclusion, je pense que la remarque que je faisais à mon retour de la conférence de février dernier est plus que jamais d'actualité ; on dirait que le gouvernement d'Ottawa a manœuvré de façon à bloquer le développement économique de la province française du Canada. Cependant, veuillez m'en croire, il n'y réussira pas. Notre volonté commune de croissance est capable de résister à des déceptions passagères. Notre avenir économique ne peut ni ne doit dépendre du bon vouloir d'un gouvernement trop éloigné de notre peuple pour en comprendre les aspirations profondes.

## V

### LES PRÉVISIONS POUR 1961-62

Il me reste maintenant vous faire connaître quelles sont les prévisions du gouvernement en ce qui concerne l'année fiscale qui vient de commencer.

#### *a) Réduction de taxes*

Avant de vous parler des revenus et des dépenses que nous escomptons pour l'année 1961-62, il me fait grand plaisir de vous annoncer que, conformé-

ment au programme qu'il s'est engagé à suivre en accédant au pouvoir, le gouvernement a décidé de faire disparaître la taxe de vente sur l'huile à chauffage. Nous croyons que, sous notre climat et à cause du nombre de plus en plus grand de familles qui utilisent ce combustible, l'huile à chauffage est devenue depuis un certain temps déjà une nécessité de la vie courante.

De plus, nous portons de \$0.60 à \$1.00 la limite inférieure à partir de laquelle les repas dans les restaurants et autres endroits du genre sont taxés. Cet allègement bénéficiera surtout aux étudiants, aux employés de bureaux et à certains autres travailleurs qui doivent prendre un ou plusieurs repas par jour à l'extérieur de leur foyer.

Nous sommes les premiers à reconnaître que ces réductions de taxes représentent bien peu dans le budget de la famille moyenne. Nous nous proposons de faire davantage mais l'ampleur des engagements du gouvernement précédent, aussi bien que l'attitude d'Ottawa lors de la dernière conférence fédérale-provinciale, bloquent pour le moment tout autre projet d'allègement fiscal. Nous commençons quand même, par les réductions de taxes que je viens d'annoncer, à appliquer quelques-unes des mesures de politique familiale les plus urgentes. Leur nécessité est d'ailleurs si évidente qu'on doit s'étonner de ce que l'ancien gouvernement les ait négligées. Je voudrais aussi faire remarquer que, lorsque nous entreprendrons de réexaminer tout notre système de taxation, nous avons l'intention d'accorder un soin particulier aux charges actuelles de la famille de façon à les répartir plus justement.

### *b) Les dépenses et les revenus en 1961-62*

Selon l'annexe 4, les estimations budgétaires pour la présente année fiscale s'élèvent à un total de \$793,725,844. D'autre part, les revenus qui apparaissent dans l'annexe 3 sont évalués à \$686,461,000. Le gouvernement prévoit donc un écart de \$107,264,844. entre les dépenses et les revenus pour l'année qui commence.

Pour l'exercice financier 1960-61, comme l'indique l'annexe 1, les revenus sont estimés à \$632,014,000. Or je viens de dire qu'ils seront de \$54,447,000. plus élevés cette année. Voici brièvement quelles sont les raisons principales de cette augmentation.

Les hausses les plus sensibles, qui sont le résultat combiné de l'expansion de notre économie et de la législation adoptée à la présente session, proviennent des droits sur les corporations qui passent de \$122,743,000. en 1960-61 à \$147,100,000. en 1961-62 et de l'impôt sur le revenu des particuliers qui est porté de \$59,500,000. à \$77,500,000.

Comme je l'ai indiqué tout à l'heure, nous avons tout lieu de croire que l'essor économique de la Province aura tendance à reprendre son élan vers l'automne prochain et que se poursuivra ainsi l'augmentation progressive qui

se manifeste sans interruption depuis de nombreuses années au titre de la taxe sur la gazoline, de la taxe sur le tabac et des licences d'automobiles.

Normalement nous aurions pu nous attendre à ce que le rendement de la taxe de vente augmente d'environ \$2,000,000., ce qui l'aurait porté à \$70,000,000. en 1961-62, mais le gouvernement ayant, comme je viens de vous le faire savoir, décidé de proposer un amendement à la loi de la taxe de vente de façon à en exempter l'huile destinée au chauffage, l'estimation pour 1961-62 est donc inférieure de \$500,000. à celle de 1960-61.

Bien que les repas de moins de \$1.00 soient désormais exemptés de taxe, le rendement de la taxe sur les repas primitivement imposée pour alimenter le fonds d'assistance publique, passera de \$6,775,000. en 1960-61 à \$8,500,000. en 1961-62. Le gouvernement a en effet cru bon, tout en confirmant la pratique antérieure selon laquelle les boissons alcooliques servies avec les repas sont assujetties à la taxe de 5%, d'étendre le champ d'application de cette modeste redevance à toutes les boissons alcooliques servies dans les restaurants, bars, grills, hôtels, etc. Cela ne s'applique cependant pas à celles qui sont servies dans les tavernes ou qui sont vendues dans les magasins de la Régie des Alcools ou dans les épiceries.

Par ailleurs, on constatera que nous escomptons que les taxes et redevances provenant des richesses naturelles s'établiront à \$42,346,000. cette année, comparativement à \$39,611,300. l'an dernier.

Si l'on tient compte de la contribution de \$1,000,000. à l'assistance publique qui est maintenant éliminée de la comptabilité, les revenus globaux de la Commission des liqueurs sont évalués à \$47,250,000. pour 1960-61. À la suite de la récente législation, disparaît également en 1961-62 la rubrique pour l'impôt spécial sur les spiritueux sans que soient réduits les revenus de cette taxe qui, depuis de nombreuses années, étaient incorporés dans les prix de vente. La prévision de \$51,500,000. pour 1961-62 représente ainsi une augmentation de \$4,250,000. par rapport à l'exercice en cours ; cette augmentation est attribuable d'une part au rendement plus élevé escompté de l'octroi des permis, à la suite de l'entrée en vigueur de la Loi de la Régie des alcools du Québec, et d'autre part au fait que, depuis le 1<sup>er</sup> avril 1961, les traitements de la Police des liqueurs sont payés par le ministère du Procureur général dont les crédits ont été augmentés d'autant.

Enfin la diminution la plus marquée a trait aux paiements de péréquation qui, pour l'année 1960-61, se sont élevés au chiffre record de \$74,465,400. en raison notamment d'un paiement exceptionnel de \$6,149,250. reçu du gouvernement fédéral à la suite de nouveaux calculs pour l'année 1959-60.

Quant aux dépenses, elles seront de \$48,083,844. supérieures cette année à ce qu'elles étaient en 1960-61, soit la différence entre \$793,725,844. et \$745,642,000. Cet accroissement provient des nombreux engagements du gouvernement qui nous a précédés et du début de la mise en application de notre propre programme de réformes.

Je dis bien qu'il ne s'agit encore que du début de notre vaste programme. En effet, si on compare les chiffres du Québec avec ceux de l'ensemble des autres provinces, notamment dans le domaine de la santé et de l'éducation, on ne peut s'empêcher de constater que nous n'avons même pas encore atteint la moyenne nationale dans les dépenses gouvernementales per capita. C'est par exemple ce qui ressort clairement du tableau suivant où le Québec est au-dessus de la moyenne nationale dans le seul domaine du bien-être social.

DÉPENSES PER CAPITA (ORDINAIRES ET IMMOBILISATIONS) POUR L'ANNÉE FISCALE SE TERMINANT LE 31 MARS 1961.				
<i>(chiffres en \$)</i>				
Province	Transport et communications	Santé	Bien-être social	Éducation
Terre-Neuve.....	33.56	23.53	22.01	38.35
Île-du-Prince-Édouard.	38.84	23.44	7.77	27.19
Nouvelle-Écosse.....	40.66	27.11	8.99	34.16
Nouveau-Brunswick..	40.33	27.17	9.17	21.67
Québec.....	30.77	15.18	15.40	28.66
Ontario.....	42.25	32.43	7.96	39.10
Manitoba.....	35.58	30.58	10.12	35.58
Saskatchewan.....	38.03	41.55	13.74	41.55
Alberta.....	52.77	35.53	18.63	63.68
Colombie britannique.	54.10	38.04	16.25	45.95
CANADA.....	39.79	27.86	12.45	37.50

*Source : « Financial Statistics of Provincial Governments — Revenue and Expenditure — Summary of Estimates (First Analysis) 1960, Preliminary (Second Analysis) 1959 — (Fiscal Years ended March 31, 1960 and 1961) », décembre 1960.*

Je veux bien admettre que les méthodes de calcul et que le contenu de chacun des postes du tableau peuvent varier d'une province à l'autre, mais les différences entre les chiffres du Québec et ceux de la moyenne nationale sont trop étendues pour que nous ne soyons pas obligés de conclure que nous avons beaucoup de progrès à faire dans plusieurs domaines aussi vitaux pour notre groupe ethnique que ceux de la santé et de l'éducation. Nous devons évoluer au même rythme que le monde moderne si nous voulons en faire partie. Cet

objectif que nous n'avons pas le choix d'accepter ou de refuser, mais qui nous est en quelque sorte imposé par les nécessités actuelles, implique pour l'État et la population du Québec des obligations assez lourdes auxquelles nous devons trouver les moyens de subvenir. C'est pourquoi, pour rattraper autant de retards, le gouvernement sera obligé d'emprunter. Il n'est en effet pas juste de faire porter sur la seule génération présente le coût d'améliorations durables qui serviront tout autant aux générations futures.

Au cours de l'année fiscale qui vient de débiter, à l'écart de \$107,264,844. entre les prévisions de revenus et de dépenses, en 1961-62, viendront s'ajouter les avances recouvrables auxquelles le gouvernement devra faire face, notamment pour le crédit agricole. Par ailleurs arrivent à échéance des émissions d'obligations dont le remboursement, compte tenu des importants fonds d'amortissement qui leur sont applicables, entraînera un décaissement de l'ordre d'une trentaine de millions de dollars. Enfin, le programme d'investissements immobiliers envisagé par les universités et les collèges classiques, et qui fera l'objet d'une loi modifiant celle qui fut adoptée l'an dernier, est susceptible d'entraîner une mise de fonds de l'ordre de \$35,000,000. Tout porte ainsi à croire que pendant le présent exercice le gouvernement devra emprunter une somme non inférieure à \$175,000,000.

À cause des initiatives que nous avons prises, nous pourrions faire bénéficier la province de Québec de subventions fédérales pour des objets aussi divers que l'assurance-hospitalisation, la rénovation d'une de nos routes principales, la construction de chemins miniers et d'exploitation forestière, ainsi que la lutte contre le chômage. Pour la commodité des membres de l'Assemblée législative, j'ai résumé dans le tableau ci-après les contributions fédérales en vertu de projets conjoints qui se totalisent à \$139,040,000. dans le seul budget de 1961-62.

Comme je l'ai signalé bien souvent, n'était-il pas déplorable que le gouvernement du Québec restât à l'écart et ne bénéficiât pas, comme le reste du Canada, des sommes considérables que la population de la Province avait, par voie de taxation directe ou autrement, permis d'accumuler dans les coffres du trésor fédéral ?

À mes yeux, le budget de 1961-62 constitue la traduction en réalisations de nos engagements, et nous sommes convaincus que le peuple du Québec nous saura gré des mesures constructives que nous avons adoptées et que nous adopterons pour donner une nouvelle impulsion à la prospérité de la Province et au bien-être de sa population.

**LISTE DES CONTRIBUTIONS FÉDÉRALES EN VERTU DES  
PROJETS CONJOINTS ET AUTRES REMBOURSEMENTS  
POUR L'ANNÉE 1961-62**

Projets conjoints	Gouvernement du Canada	Rembourse- ments divers	Part de la Province	Total de la dépense
<i>Affaires municipales :</i>				
Subventions aux municipalités pour travaux d'hiver.....	3,750,000	—	3,000,000	6,750,000
<i>Famille et Bien-Être social :</i>				
Allocations aux personnes âgées de 65 à 70 ans, aux invalides et aux aveugles.....	21,500,000	—	22,619,000	44,119,000
Services d'assistance sociale.....	15,675,000	625,000	41,310,000	57,510,000
<i>Jeunesse :</i>				
Services de l'aide à la jeunesse.....	1,270,000	2,000,000	6,157,000	9,427,000
<i>Richesses naturelles :</i>				
Construction de chemins de mines et de ponts.....	1,500,000	60,000	1,840,000	3,400,000
<i>Santé :</i>				
Assurance-hospitalisation.....	72,480,000	—	57,400,000	129,880,000
<i>Terres et Forêts :</i>				
Protection des forêts.....	280,000	250,000	1,400,000	1,930,000
Construction de chemins d'accès et d'exploita- tion forestière.....	1,000,000	—	1,000,000	2,000,000
<i>Voirie :</i>				
Route trans-canadienne.....	21,685,000	—	31,713,000	53,398,000
	<b>139,040,000</b>	<b>2,935,000</b>	<b>166,439,000</b>	<b>308,414,000</b>

Monsieur le Président, je propose que cette Chambre se forme maintenant en comité des voies et moyens.

**VI**  
**ANNEXES**

## Annexe 1

## PROVINCE DE QUÉBEC

## ESTIMATIONS DES REVENUS pour L'EXERCICE 1960-61

<b>Provenant d'impôts et de droits :</b>			
Sur les corporations (capital) .....	\$ 24,443,000		
Sur les corporations (profits) .....	98,300,000		
		\$122,743,000	
Sur la gasoline .....		101,300,000	
Sur les ventes au détail .....		68,000,000	
Sur le revenu des particuliers .....		59,500,000	
Sur les successions .....		23,000,000	
Sur le tabac .....		19,800,000	
Sur les transferts de valeurs mobilières .....		1,050,000	
Sur les courses .....		5,220,000	
Sur les divertissements .....		2,180,000	
Sur les repas .....		6,775,000	
Pour la prévention des incendies .....		205,000	
			\$409,773,000
<b>Provenant d'autres sources :</b>			
<b>Richesses naturelles :</b>			
Terres et forêts .....	\$ 16,859,700		
Mines .....	6,264,800		
Ressources hydrauliques .....	13,727,000		
Chasse .....	2,734,300		
Divers .....	25,500		
			39,611,300
<b>Licences et permis :</b>			
Véhicules-automobiles .....	\$ 40,550,000		
Hôtels et restaurants .....	680,000		
Loi de l'assistance publique .....	230,000		
Finances .....	200,000		
Travail .....	223,000		
Divers .....	113,500		
			41,996,500
<b>Honoraires, ventes et divers :</b>			
Loi de l'assistance publique .....	\$ 1,000,000		
Procureur général .....	4,030,600		
Transports et communications .....	810,000		
Travail .....	1,142,000		
Secrétariat de la province .....	350,000		
Terres et forêts .....	608,100		
Pêcheries .....	270,600		
Finances .....	185,000		
Divers .....	131,100		
			8,527,400
<b>Intérêts :</b>			
Placements des fonds d'amortissement .....	\$ 4,700,000		
Divers comptes .....	1,141,900		
			5,841,900
<b>Commission des liqueurs de Québec :</b>			
Impôt spécial sur les spiritueux (S.R.Q., 1941, c. 255, a. 31) .....	\$ 2,000,000		
Permis et droits .....	12,500,000		
Compte de commerce .....	\$ 32,750,000		
À déduire : Octroi à l'assistance publique .....	1,000,000		
		31,750,000	
			46,250,000
<b>Autres revenus :</b>			
Paiement de péréquation (net) .....	\$ 74,465,400		
Subvention statutaire du gouvernement du Canada .....	3,173,000		
Part de l'impôt sur le revenu des compagnies d'électricité, gaz et vapeur, reçue du gouvernement du Canada .....	1,221,000		
Amendes .....	1,062,400		
Divers .....	92,100		
			80,013,900
<b>Total des revenus .....</b>			<b>\$632,014,000</b>

## Annexe 2

## PROVINCE DE QUÉBEC

ESTIMATIONS DES DÉPENSES ORDINAIRES ET EN  
IMMOBILISATIONS

pour l'exercice 1960-61

Ministères	Total	DÉPENSES	
		Ordinaires	En immobi- lisations
Affaires municipales . . . . .	\$ 12,464,000	\$ 12,464,000	\$ —
Agriculture . . . . .	40,315,000	39,665,000	650,000
Bien-Être social . . . . .	96,147,000	88,347,000	7,800,000
Chasse . . . . .	5,188,000	4,768,000	420,000
Colonisation . . . . .	14,539,000	11,874,000	2,665,000
Conseil exécutif . . . . .	10,032,000	10,032,000	—
Finances . . . . .	10,511,000	10,511,000	—
Industrie et commerce . . . . .	2,353,000	2,353,000	—
Instruction publique . . . . .	145,806,000	143,931,000	1,875,000
Jeunesse . . . . .	31,550,000	23,050,000	8,500,000
Législation . . . . .	1,778,000	1,778,000	—
Mines . . . . .	9,435,000	3,935,000	5,500,000
Pêcheries . . . . .	3,891,000	3,416,000	475,000
Procureur général . . . . .	22,567,000	22,567,000	—
Ressources hydrauliques . . . . .	5,979,000	5,929,000	50,000
Santé . . . . .	98,531,000	98,531,000	—
Secrétaire de la province . . . . .	5,424,000	5,207,000	217,000
Terres et forêts . . . . .	13,289,000	12,606,000	683,000
Transports et Communications . . . . .	2,103,000	2,103,000	—
Travail . . . . .	4,896,000	4,896,000	—
Travaux publics . . . . .	41,194,000	20,944,000	20,250,000
Voirie . . . . .	142,010,000	65,010,000	77,000,000
Réserve . . . . .	3,500,000	3,500,000	—
	<u>\$723,502,000</u>	<u>\$597,417,000</u>	<u>\$126,085,000</u>
Service de la dette publique . . . . .	\$ 22,140,000	\$ 22,140,000	
<b>SOMMAIRE</b>			
<b>Compte ordinaire :</b>			
Revenus . . . . .			\$632,014,000
<b>Dépenses :</b>			
Ordinaires . . . . .		\$597,417,000	
Service de la dette publique . . . . .		22,140,000	\$619,557,000
		<u>                    </u>	
Surplus au compte ordinaire . . . . .			\$ 12,457,000
			<u>                    </u>
Immobilisations . . . . .			\$126,085,000
			<u>                    </u>

## Annexe 3

## PROVINCE DE QUÉBEC

## ESTIMATIONS DES REVENUS pour L'EXERCICE 1961-62

<b>Provenant d'impôts et de droits :</b>			
Sur les corporations (capital) .....	\$ 28,600,000		
Sur les corporations (profits) .....	118,500,000		
		\$147,100,000	
Sur la gazoline .....		106,000,000	
Sur les ventes au détail .....		67,500,000	
Sur le revenu des particuliers .....		77,500,000	
Sur les successions .....		23,500,000	
Sur le tabac .....		20,300,000	
Sur les transferts de valeurs mobilières .....		1,200,000	
Sur les courses .....		5,720,000	
Sur les divertissements .....		2,175,000	
Sur les repas .....		8,500,000	
Pour la prévention des incendies .....		215,000	
			\$459,710,000
<b>Provenant d'autres sources :</b>			
<b>Richesses naturelles :</b>			
Terres et forêts .....	\$ 18,222,000		
Mines .....	6,450,000		
Ressources hydrauliques .....	14,762,000		
Chasse .....	2,887,000		
Divers .....	25,000		
			42,346,000
<b>Licences et permis :</b>			
Véhicules-automobiles .....	\$ 43,500,000		
Hôtel et restaurants .....	700,000		
Théâtres et courses .....	240,000		
Finances .....	210,000		
Travail .....	280,000		
Divers .....	110,000		
			45,040,000
<b>Honoraires, ventes et divers :</b>			
Procureur général .....	\$ 4,220,000		
Transports et communications .....	860,000		
Travail .....	2,317,000		
Secrétariat de la province .....	370,000		
Terres et forêts .....	530,000		
Pêcheries .....	280,000		
Finances .....	210,000		
Divers .....	116,000		
			8,893,000
<b>Intérêts :</b>			
Placements des fonds d'amortissement .....	\$ 4,900,000		
Divers comptes .....	1,150,000		
			6,050,000
<b>Régie des alcools du Québec :</b>			
Permis et droits .....	\$ 14,500,000		
Compte de commerce .....	37,000,000		
			51,500,000
<b>Autres revenus :</b>			
Paiement de péréquation (net) .....	\$ 67,100,000		
Subvention statutaire du gouvernement du Canada .....	3,173,000		
Part de l'impôt sur le revenu des compagnies d'électricité, gaz et vapeur, régie du gouvernement du Canada .....	1,500,000		
Amendes .....	1,082,000		
Divers .....	67,000		
			72,922,000
<b>Total des revenus .....</b>			<b>\$686,461,000</b>

## Annexe 4

## PROVINCE DE QUÉBEC

ESTIMATIONS BUDGÉTAIRES DES DÉPENSES ORDINAIRES  
ET EN IMMOBILISATIONS

Pour l'exercice 1961-62

Ministères	Total	DÉPENSES	
		Ordinaires	En immobili- sations
Affaires culturelles .....	\$ 3,203,200	\$ 3,203,200	—
Affaires fédérales-provinciales .....	100,000	100,000	—
Affaires municipales .....	14,825,800	14,825,800	—
Agriculture .....	39,336,100	37,836,100	\$ 1,500,000
Chasse .....	6,435,000	5,860,000	575,000
Colonisation .....	14,666,000	12,106,000	2,560,000
Conseil exécutif .....	3,434,000	2,784,000	650,000
Famille et bien-être social .....	105,065,000	99,765,000	5,300,000
Finances .....	3,529,900	3,529,900	—
Industrie et commerce .....	3,307,500	3,307,500	—
Instruction publique .....	145,891,300	142,766,300	3,125,000
Jeunesse .....	27,946,500	23,446,500	4,500,000
Législation .....	1,896,544	1,896,544	—
Pêcheries .....	3,856,500	3,256,500	600,000
Procureur général .....	25,846,000	25,846,000	—
Revenu .....	9,690,000	9,690,000	—
Richesses naturelles .....	13,176,000	10,041,000	3,135,000
Santé .....	125,969,000	120,668,000	5,301,000
Secrétariat de la province .....	4,316,000	4,091,000	225,000
Terres et forêts .....	14,049,000	13,874,000	175,000
Transports et communications .....	2,115,000	2,115,000	—
Travail .....	4,919,500	4,919,500	—
Travaux publics .....	42,095,000	19,895,000	22,200,000
Voirie .....	152,925,000	56,112,000	96,813,000
	<u>\$768,593,844</u>	<u>\$621,934,844</u>	<u>\$146,659,000</u>
Service de la dette publique .....	\$ 25,132,000	\$ 25,132,000	
<b>SOMMAIRE</b>			
<b>Compte ordinaire :</b>			
Revenus .....			\$686,461,000
<b>Dépenses :</b>			
Ordinaires .....		\$621,934,844	
Service de la dette publique .....		25,132,000	647,066,844
<b>Surplus au compte ordinaire .....</b>			<b>\$ 39,394,156</b>
<b>Immobilisations .....</b>			<b>\$146,659,000</b>